

DOSSIER 1

ÉCOLOGIE POLITIQUE

Près de trente ans après son apparition dans notre ciel historique, la galaxie écologiste devient de plus en plus dense. Sa méthode, ses concepts, ses idéaux se sont structurés et nous permettent de penser simultanément les rapports entre les hommes, la société et l'environnement. Cette approche ouverte et dynamique est désormais enrichie d'une première vague de participations gouvernementales dans nombre d'états de l'Union européenne. Mais les résultats engrangés ne modifient pas l'urgence du changement écologique et de l'extension maximale de sa base. Les contributions ici présentées n'ont pas d'autre ambition que de poursuivre le débat d'idées indispensable à la poursuite de cet élargissement.

« Déchaîner » le progrès

→ JOSÉ DARAS
Président d'etopia_

Nous venons d'apprendre que nous étions 6,5 milliards d'êtres humains sur cette planète (nous manquons d'information sur les autres). Comme ils le font depuis 20 ans au moins, les démographes nous annoncent que la croissance de la population mondiale va continuer, mais moins vite et que cela finira bien par s'arrêter un jour.

Ces projections se contentent, en fait, d'intégrer les tendances actuelles et de les prolonger. On peut néanmoins s'interroger sur le fait de savoir quels événements ou évolutions pourraient modifier ces tendances (par exemple des bouleversements climatiques de grande ampleur... qu'il faut néanmoins tout faire pour empêcher). Ces prévisions sont aussi l'occasion possible (prévisible... souhaitable...) d'une rechute de néo-malthusianisme.

Malthus était myope mais regardait dans la bonne direction

Robert MALTHUS (1766 – 1834) estimait que la cause de la pauvreté résidait dans le fait que la population croissait plus vite que la production. Dans son «*ESSAI SUR LE PRINCIPE DE POPULATION*», il développait une théorie pu-

rement mathématique : la population croît de façon géométrique alors que la production ne progresse que de manière arithmétique. Autrement dit, le problème tel qu'il le percevait résidait dans l'absence de parallélisme des croissances de la population et de la production. Et pas du tout dans la limitation de certaines ressources naturelles.

Ce qui, soit dit en passant, replace clairement sa réflexion dans un cadre productiviste. MALTHUS concluait donc par un anti-natalisme, mais, pour lui, c'était la population des pauvres qu'il fallait impérativement réduire, et il s'opposait donc à toute aide à ces populations. Il fut déjà à son époque sévèrement critiqué pour cela par les progressistes, mais aussi par les mercantilistes et les nationalistes qui épousaient eux, au contraire, les thèses populationnistes¹.

Il est intéressant de relever les critiques que faisait PROUDHON à MALTHUS : il a tenté de démontrer qu'au contraire des thèses malthusiennes, la production s'accroîtrait comme le carré du nombre de travailleurs.

Tous deux sont donc bien des productivistes en ce que la conscience des limites de la planète est absente de leurs théories.

Quand aujourd'hui, Philippe DE WOOT nous apprend qu'«en 150 ans (1850 – 2000), la production de richesse a été multipliée par cinquante pour une population mondiale qui se multipliait par six»², on pourrait être tenté de croire à la victoire posthume des thèses de PROUDHON. Ce serait évidemment faire fi de quatre questions essentielles :

1. *Quelle est la pertinence de l'outil de mesure de cette richesse?*
2. *Comment est répartie cette richesse?*
3. *Peut-on continuer comme cela?*
4. *Et, en fin de compte, le bonheur est-il à la clé?*

Finalement, l'expansion démographique à laquelle nous avons assisté depuis l'époque de MALTHUS et la connaissance que nous avons des limites de la planète refondent sa réflexion comme pertinente dans son intuition, et non dans ses thèses, ou dans ses propositions de solutions.

Il restera néanmoins le premier à avoir fait du lien entre population et production une base de l'économie politique.

La croissance durable, un oxymore?

Presque deux siècles après MALTHUS et PROUDHON, le débat qui les animait semble ne pas appartenir au passé. Même si les dangers qui pèsent sur l'avenir de la planète sont connus et de plus en plus rarement contestés, les grandes familles politiques comptent toujours sur la croissance pour résoudre les problèmes d'emploi, de pauvreté... refusant à la fois les enseignements de la science et les leçons de l'Histoire.

Pourtant, dès la deuxième moitié du XXe siècle, il est devenu évident qu'un certain nombre de richesses naturelles n'existaient qu'à l'état de stock et que par définition un stock est toujours susceptible d'être épuisé un jour ou l'autre, plus ou moins proche, plus ou moins lointain.

Cette prise de conscience a sans doute été contrebalancée par la confiance dans la science, dans la technologie, l'apparition de nouvelles sources d'énergie, la conquête de l'espace, etc. Une idée de progrès héritée de la philosophie des Lumières.

Dès lors, le message de l'écologie politique est profondément révolutionnaire en ce qu'il modifie les postulats même qui ont fondé les sciences économiques jusqu'ici, à savoir la croyance dans la possibilité d'une croissance sans fin de la production matérielle qui serait l'aune de la mesure du progrès.

Ce changement fondamental de paradigme est à la base même des difficultés politiques de l'écologie qui tout en refusant les méthodes révolutionnaires pour la prise de pouvoir politique implique une vraie révolution dans la gestion de la «Cité», ainsi qu'une redéfinition de la notion même du progrès : non pas l'abandon de l'idée de progrès, mais sa mutation vers des dimensions qui ne soient plus seulement matérielles et économiques.

Ni réformiste, ni révolutionnaire dans les moyens, l'écologie politique sera appelée évolutionnaire, assumant ainsi sa nature métissée issue à la fois de l'économie politique et des sciences du vivant.

La contradiction apparente entre les termes «durabilité» et «progrès» doit être affrontée de face. Tout comme il est aujourd'hui couramment admis que la courbe de la croissance économique et celle de la consommation d'énergie peuvent être découplées, il nous faut convaincre que l'humanité peut continuer à progresser sans pour autant épuiser de plus en plus vite les stocks de ressources naturelles à sa disposition.

La vraie limite du progrès, ce n'est pas de ne plus pouvoir changer de voiture tous les quatre ans, c'est de voir notre mobilité se réduire à cause des embouteillages et du prix d'un carburant dont les réserves s'épuisent.

Pour les écologistes, les défenseurs d'un mode de vie qui épuise les ressources, qui pollue l'air, l'eau et les sols, qui extermine les espèces vivantes, qui laisse mourir de faim ou de maladie des millions d'êtres humains ne peuvent jamais être qualifiés de progressistes. Si on admet que le vrai progrès consiste à augmenter le bien-être de l'ensemble de la population du globe en préservant la possibilité pour ceux qui nous suivront d'atteindre le même niveau de bien-être, alors la durabilité ne s'oppose pas au progrès même matériel, mais en est la meilleure définition connue pour le XXI^e siècle.

Plutôt que de parler décroissance, terme qui effraie et qui est en soi aussi vague et difficile à définir que la croissance, c'est plutôt l'indicateur qu'il faut changer de façon à remplacer enfin le culte du PNB par de véritables indica-

teurs du bien-être. Il s'agit en somme de passer de la croissance matérielle à une croissance plus immatérielle, celle de la qualité de la vie.

Citons à nouveau Philippe DE WOOT : «*Il importe donc de finaliser le «progrès» économique et d'insérer ce progrès spécifique et partiel dans l'ensemble plus large du progrès humain*».³

La solidarité enfin

Il faut bien constater aujourd'hui que l'augmentation fabuleuse de la création de la richesse dans le monde n'a pas permis de diminuer les inégalités sociales, mais au contraire, semble bien les avoir accentuées tout en détruisant les équilibres naturels et en gaspillant les ressources.

La «main invisible» du marché qui règne en maître après l'effondrement des régimes étatiques devient l'accélérateur des inégalités et des destructions.

Mais les régimes étatiques ont été eux-mêmes de terrifiants échecs économiques, sociaux et environnementaux, méprisant les libertés et broyant les peuples. Ils ne représentent plus une alternative et c'est heureux, même si cela ne rend que plus ardue la tâche qui nous incombe d'en inventer une autre.

Réinventer surtout la solidarité par de nouveaux mécanismes, s'étendant aux générations futures. Lorsque la finitude des ressources ne faisait pas partie des données, on pouvait se satisfaire d'une solidarité entre les vivants et de la foi dans le progrès pour leurs descendants.

Le texte de la «Charte de Quaregnon» est éclairant à ce sujet quand, dans son premier paragraphe, il affirme : «*Les richesses, en général, et spécifiquement les moyens de production, sont ou des agents naturels ou le fruit du travail – manuel et cérébral – des générations antérieures, aussi bien que de la*

génération actuelle; elles doivent, par conséquent, être considérées comme le patrimoine commun de l'humanité».

Lucide, ce texte, quand il cite à la fois les agents naturels et le fruit du travail, quand il reconnaît l'héritage des générations antérieures; prémonitoire même quand il admet l'existence d'un «*patrimoine commun de l'humanité*». Mais hélas, muet sur les générations futures et sur les limites des agents naturels, qui dans l'esprit de l'époque n'acquièrent de valeur que quand ils ont été exploités, transformés par le travail de l'homme.

C'est bien une véritable révolution qu'opère l'écologie politique par l'introduction de ces nouveaux éléments dans la gestion de la «Cité» : la recherche de l'intérêt général des hommes et des femmes d'ici et maintenant, d'ailleurs et de demain.

La mondialisation a rendu l'ailleurs terriblement proche et c'est à nos portes que la misère du sud frappe aujourd'hui. Des exemples très récents (le tsunami, le cyclone qui a ravagé la Nouvelle-Orléans) nous apprennent que ce sont les plus défavorisés, les premières victimes des catastrophes environnementales.

Ils nous disent aussi que minuit va bientôt sonner et qu'on sera vite demain. Ce n'est pas pour les siècles prochains que nous travaillons mais pour les années prochaines et ceux que nous appelons les générations futures sont déjà nés.

Ce n'est donc pas d'arrêter le progrès qu'il s'agit pour les écologistes mais de remettre en cause ce progrès purement matériel et économique dont on nous dit «qu'on ne l'arrête pas». Rappelons-nous que Prométhée est enchaîné. L'idéal du progrès issu des Lumières est dans une crise profonde. Ce n'est pas pour autant qu'il faut tomber dans le relativisme absolu et renoncer à toute idée de progrès. Mais il ne peut plus être une force obscure et anonyme qui nous emporte malgré nous et en laquelle nous devons avoir foi. Foi en sa capacité de générer les remèdes aux dégâts qu'il

provoque, un peu comme la main invisible du marché aurait dû assurer la prospérité de l'humanité.

Il nous faut renoncer à cette foi aveugle, mettre en discussion les finalités de nos actions, bref choisir notre progrès.

C'est une tâche exaltante, un chemin d'espérance pour tous. Ça pourrait même être joyeux.

-
- 1 MALTHUS est moins original qu'on ne le croit. Avant lui Benjamin FRANKLIN et HUME ont aussi été préoccupés par le problème de la population.
 - 2 Philippe DE WOOT – Louvain – Novembre 2005.
 - 3 Voir note 1

Avenir de l'écologie, écologie de l'avenir¹

→ ALAIN LIPIETZ

La progression paradoxale des idées écologistes

Chères amies, chers amis,

Tout le monde se dit aujourd'hui écologiste. Les Verts sont-ils encore utiles ?

La contamination des autres formations politiques par les idées écologistes constitue une évolution positive. Le but de la politique n'est-il pas que les autres vous « récupèrent » ? Pourtant, il serait profondément faux d'en déduire que les partis verts ne servent plus à rien, dès lors que tout le monde se mettrait aujourd'hui à parler d'écologie.

Car en parler ne suffit pas. L'expérience montre que le caractère plus ou moins écologiste des politiques publiques reste indexé sur le vote « Vert » des électeurs !

Le premier résultat à mettre à l'actif de la première génération d'écologistes politiques est peut-être que la presse, l'opinion, les autres partis, voient désormais les problèmes que nous avons pointés. Ce n'est pas uniquement grâce aux écologistes. La réalité fait en sorte que ce que nous avons annoncé

s'est malheureusement réalisé, alors que nous nous étions précisément organisés en tant que parti pour éviter que cela n'arrive. L'un des grands problèmes de l'écologie politique tient au fait que les écologistes sont là pour éviter les catastrophes et que malheureusement, ce n'est qu'une fois qu'elles ont eu lieu qu'ils peuvent convaincre beaucoup plus facilement les gens qu'il fallait les éviter ! Nous n'avons par exemple pas réussi à convaincre les Français de l'importance majeure du changement climatique avant la catastrophe d'il y a deux ans, une semaine de canicule qui a tué 15.000 personnes en trois jours. Je souhaite que, de la même façon, il n'y ait pas d'accident nucléaire majeur en Europe avant que nous ayons réussi à convaincre tous les Etats qu'il faut sortir du nucléaire. Nous vivons cette progression de nos thèmes dans l'opinion publique comme une série d'échecs parce que c'était notre boulot de les prévenir, ces catastrophes, et de convaincre nos concitoyens de prendre des mesures avant qu'elles n'arrivent. Evidemment, tous les autres partis répliquent « eh bien, maintenant, on le sait, c'est très important, il faut s'en occuper ». Mais nous devons leur répondre « Ne vous inquiétez pas, pour s'en occuper vraiment, il n'y a encore que les Verts ». Malheureusement, « il n'y a encore que les Verts », car nous aurons enfin gagné quand tout le monde s'en occupera vraiment.

Le triangle écologique

Mais à part cette volonté d'aller jusqu'au bout de ce que nous proclamons, qu'est-ce qui distingue les écologistes des autres formations ?

L'écologie politique est née de la prise de conscience du fait que ce qu'il faut viser dans la « polis », la cité, c'est un bon rapport entre les individus, la société et leur territoire. Par rapport aux vieilles idéologies du progrès, c'est ce triangle qui nous distingue. L'écologie politique récupère d'abord le libéralisme du 18e siècle qui exaltait la liberté de l'individu. Ensuite, elle récupère l'acquis de deux cents ans de luttes des socialistes pour faire entendre que « la liberté des individus ne doit pas primer complètement sur la nécessaire éga-

lité des individus », ce qui veut dire que tout le monde doit avoir les mêmes chances d'accéder aux mêmes conditions de vie et de pouvoir sur la société.

Mais, de plus, les écologistes soutiennent qu'on ne peut pas obtenir ce résultat par la seule exaltation de l'individu ou par les seuls aménagements des rapports entre les humains. Il faut également un bon rapport entre la société et son environnement, dont une partie est naturelle, mais dont une autre, de plus en plus grande, est artificielle une création de la société elle-même. Quand je parle de la « société », c'est à tous les niveaux. Ma compagne, éminente féministe, dit que le premier environnement de l'homme, c'est le ventre de sa mère ! Chacun d'entre vous ici fait partie de l'environnement de chacun d'entre nous. L'environnement de cette pièce comprend les bâtiments, la nature dehors, l'air qui arrive jusqu'à nous, et puis, nous tous, nous faisons partie de notre propre environnement. Donc, la société elle-même fait partie de son propre environnement. C'est très important de comprendre que dans nos sociétés très urbanisées, l'environnement, c'est d'abord les autres. On le voit bien dans les embouteillages !

La conscience des limites

Mais ce qui nous distingue également, c'est un certain rapport à cet immense réservoir que Dieu, ou si vous voulez la Nature (comme dirait Spinoza), a offert aux hommes. Aujourd'hui, contrairement à nos prédécesseurs, nous savons que ce réservoir est fermé. Autrement dit, le temps de la nature finie a commencé.

Au 18e siècle, les hommes se sont dit « qu'est-ce qu'on serait bien s'il n'y avait pas les nobles et la hiérarchie des ordres ». Alors, ils ont aboli la hiérarchie, les systèmes d'ordre. Les gens sont devenus libres et théoriquement égaux. Mais, très vite, on s'est aperçus que la liberté des uns, c'était la liberté du renard libre dans le poulailler libre. Alors certains ont dit : « il faut organiser le poulailler et chasser les renards ». On a appelé cela le socialisme. On avait un peu l'impression qu'avec le progrès technique, on arriverait à

profiter de tout ce que la nature nous offrait tout en nous protégeant de ce qui y était menaçant. On avait froid, on construisait des maisons et il fallait des maisons pour tous. On avait faim, il fallait produire des aliments et il fallait que ces aliments soient distribués à tous. On avait un peu l'impression qu'il y avait un vaste réservoir avec quelques dangers dedans. Mais tout ce qu'il fallait, c'est que la technique nous protège des dangers et nous permette d'exploiter le réservoir.

Le mécanisme est apparu très vite, dès le début de l'histoire, avec la révolution néolithique et l'invention de l'élevage et l'agriculture. Puis le socialisme a dit : « On pousse la production, mais il faut répartir ». Mais un jour, on s'est aperçus que les techniques qui nous avaient permis de tirer le meilleur parti de la nature tout en nous préservant de ses dangers (comme la révolution pasteurienne qui nous a protégés contre les microbes), aboutissaient, quand il y avait trop de monde ou quand on s'y prenait mal, à des effets pervers. En d'autres mots, ces techniques se retournaient contre nous. C'est au moment précis où « le progrès » a commencé à se retourner contre l'humanité, que l'écologie politique s'est séparée et s'est autonomisée par rapport aux deux grandes traditions d'émancipation de la période moderne, c'est-à-dire le libéralisme et le socialisme.

Quand des techniques se retournent contre nous

Nous ne devons jamais oublier qu'une grande partie de ce que nous critiquons a été développé « pour notre bien », pour nous débarrasser de la faim ou d'autres dangers. L'amiante qu'on a collé sur tous les murs pour empêcher les grands incendies urbains (les grandes catastrophes écologiques du passé) coûte actuellement en France 5.000 cancers de la plèvre mortels par an et en coûtera entre 8 et 10.000 dans les prochaines années.

Les évolutions auxquelles nous sommes confrontés sont extraordinairement complexes. Nous intervenons à un moment où des choses qui ont été faites pour notre bien se retournent contre nous. Pourquoi se retournent-elles ?

Les explications sont multiples : soit parce qu'on y avait mal réfléchi, soit parce qu'il y avait des pulsions dans la société qui pouvaient nous amener à exagérer l'usage de ces techniques. On pense évidemment à la course au profit. Nous sommes structurés par des rapports sociaux bien précis, comme par exemple le capitalisme. Mais on peut également citer la volonté de puissance ou les fantasmes technologistes des ingénieurs. L'Union Soviétique, pays qui n'avait pas d'économie de marché, a provoqué les pires catastrophes écologiques de l'histoire, comme l'assèchement de la mer d'Aral, pour développer le coton des plaines du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan. On pourrait multiplier les exemples. Autrement dit, il y a, dans la société et peut-être même dans le psychisme humain, des éléments forts qui peuvent expliquer le mauvais usage des techniques, soit parce qu'elles sont plus dangereuses que prévu, soit parce que leur usage est excessif.

Le rappel des limites est ennuyeux

L'absence de prise en considération des limites caractérise toujours le mauvais usage des techniques. « L'empreinte écologique » permet aujourd'hui de le mesurer. C'est l'inverse de ce qu'on appelle la *charge écologique*, à savoir la quantité d'une espèce que peut porter un hectare (combien d'éléphants ou de renards au maximum à l'hectare ?). Calculer l'*empreinte écologique* revient à faire le calcul inverse, c'est-à-dire à déterminer la surface dont un éléphant ou un renard ont besoin. Dois-je rappeler qu'en vertu de cet indicateur, nous savons désormais que l'Europe consomme deux planètes et demie par an ? Manifestement, la charge que représente la civilisation européenne sur l'écosystème planétaire est beaucoup trop forte, autrement dit, l'empreinte écologique de l'Europe est beaucoup plus grande que tout ce que la planète peut lui offrir annuellement.

Cela nous ramène aux origines de l'écologie, quand les écologistes ont commencé à dire : « ça ne va pas, on dépasse les limites, on déborde ». Résumé comme cela, on aboutit à présenter l'écologie et les écologistes comme les emmerdeurs qui disent « attention il y a des limites, il faut se serrer la ceinture ».

ture ». C'est un petit défaut de l'écologie qui peut être ennuyeux, y compris électoralement. Si vous ne dites que ça, on vous respectera, mais on passera à autre chose, c'est-à-dire qu'on ne votera pas pour vous. C'est très ennuyeux. Parce que ce que vous dites est vrai et que ça se retournera contre les gens : il y aura une catastrophe et on dira « ah oui, les écolos avaient raison ». Mais, il y a deux ans, après la catastrophe caniculaire, des Parisiens se sont équipés de climatiseurs tout en continuant à acheter des 4X4 pour pouvoir monter sur les trottoirs et les banquettes de protections des couloirs de bus que la municipalité (et donc les écologistes) avait installés.

Une vision écologiste de l'autonomie et de la solidarité

Mais, en soulignant nos responsabilités, l'écologie ne se contente pas d'apporter un ensemble de réponses cohérentes à la question des limites de notre écosystème. Elle affronte aussi les anciens problèmes. Ceux du libéralisme : « quelles sont les conditions de la liberté et de l'autonomie des être humains ? » Ceux du socialisme : « quelles sont les conditions de l'égalité des chances, non pas des chances au départ, mais des chances à tout moment ? », « Qu'est-ce qui fait que personne ne se retrouve jamais exclu ? ». Autonomie, solidarité et responsabilité sont les trois valeurs qui fondent notre engagement écologiste. La première concerne l'individu, la question de l'autonomie. Répétons sans cesse que les libéraux n'ont le monopole ni de la liberté, ni de l'esprit d'initiative. Au contraire, les écologistes veulent pousser au maximum la liberté de chacun de se réaliser, d'aller jusqu'au bout, de découvrir le sens de ses actes, de sentir qu'il sert à quelque chose, de sentir qu'il se réalise dans ses actes. Cela fait partie de nos objectifs. Nous devons le dire, nous devons en donner des exemples concrets et nous devons en donner des réalisations, quand nous sommes au pouvoir et quand nous sommes dans l'opposition. Nous ne reculons pas non plus devant les exigences du socialisme, on appellera cela plutôt la solidarité, qui n'est ni l'égalité abstraite des libéraux (« Tout le monde a ses chances au départ, démerdez-vous et que le meilleur gagne ») ni l'égalité obligatoire et niveleuse du soviétisme. Pour nous, personne ne

doit se trouver exclu, et même si quelqu'un tombe, il doit toujours avoir une chance de se remettre en selle.

La responsabilité fraternelle des écologistes

La grande spécificité des écologistes réside dans leur mise en évidence de notre responsabilité vis-à-vis d'un monde fini et donc vis-à-vis des autres. Quand nous disons les autres, nous pensons d'abord à ceux qui ont moins accès que nous au garde-manger de la nature, soit parce qu'ils sont exclus, parce que, par exemple, ils habitent dans des pays dominés, soit parce qu'ils sont dominés dans des pays dominants, soit parce qu'ils n'ont rien à dire ou n'existent pas encore, autrement dit, parce qu'ils font partie des générations futures. Mais la canicule a montré que les premières victimes de l'effet de serre sont les générations d'« après 60 ans ». L'écologie, ce n'est donc pas une question du futur, c'est une question des gens d'aujourd'hui, de toutes les générations.

La leçon de la responsabilité est très ancienne. Mais elle n'a jamais été beaucoup portée ni par les mouvements libéraux du 18e siècle, ni par le socialisme. Pourtant, elle est dans la devise de la France « liberté, égalité, fraternité ». Aujourd'hui, la liberté, on l'appellerait plutôt autonomie. L'égalité, ce serait la solidarité. Quant à la fraternité, elle devient la responsabilité. Etre fraternel, c'est être responsable de son frère dans un sens qui va désormais très loin, dans la mesure où notre responsabilité s'étend aujourd'hui non seulement à tous les autres êtres humains, même ceux des générations futures, mais également aux autres espèces. Pas à toutes, quand même, et notamment pas au virus du sida, pour lequel aucune pitié n'est évidemment de mise...

Pour une économie plurielle

Mais comment ces valeurs se réalisent-elles ? Contrairement aux libéraux et aux socialistes, les écologistes ne pensent pas qu'il existe un mécanisme parfait de construction de la société permettant à la fois le maximum d'ex-

pansion des individus, le maximum de solidarité et le maximum de respect et de responsabilité par rapport aux contraintes de la nature et de l'environnement. Nous sommes plutôt partisans d'une économie plurielle. Autrement dit, nous considérons qu'il y a des manières différentes de combiner le travail humain pour servir la communauté humaine. Un bon équilibre entre ces différentes formes permettra d'avancer pas à pas, de façon souvent tâtonnante.

Nous le pensons parce que, répétons-le, nous n'avons pas à répondre à un problème simple. Il ne s'agit pas seulement de dominer la faim, mais également de ne pas rendre les gens malades. Nous devons en outre tenir compte de la révolution dans ce que Fernand Braudel appelle le « premier étage de la civilisation matérielle » qui désigne l'ensemble du travail domestique, de voisinage et d'entraide. Depuis le néolithique jusqu'aux années 50, il a été exclusivement abandonné au patriarcat. En gros, ce sont les femmes qui ont porté son poids. Pour l'écologie, qui est un mouvement pour l'autonomie et qui prend en compte tout l'apport du mouvement féministe, cette civilisation matérielle qui n'est organisée ni par le marché, ni par le capital, ni par l'Etat, mais par la vie quotidienne elle-même, par les traditions, les arrangements dans les couples, dans les voisinages, ne doit plus reposer essentiellement sur le travail gratuit des femmes. Au moment où l'on parle de la crise du salariat et du capitalisme, il faut se réjouir que le féminisme soit parvenu à mettre le patriarcat en crise. Mais nous n'avons pas encore inventé ce qui va le remplacer pour gérer le premier étage de la civilisation matérielle. Il ne s'agit pas simplement de faire la « bouffe » ou le ménage, mais de s'occuper les uns des autres au niveau le plus immédiat.

Le premier étage de la civilisation matérielle

Au 19^e siècle, quand la famille était fracassée par le capitalisme, le mouvement ouvrier a essayé de répondre à cette question pour les plus pauvres, le prolétariat. C'est alors qu'est né l'associationnisme ouvrier et qu'à vu le jour une prolifération de formes sociales comme l'association, la coopéra-

tive, la mutuelle... Tout cela a été par la suite récupéré par l'Etat-providence. Aujourd'hui, celui-ci recule, la famille élargie n'existe plus et la famille nucléaire est de moins en moins stable. On s'achemine vers des familles monoparentales qui se recomposent de façon assez instable. Dans ce cadre, se pose dès lors la question de savoir qui va s'occuper des soins, non seulement matériels, mais aussi psychologiques dont ont besoin les enfants, les personnes âgées et les malades. La réponse n'est pas évidente. Qui s'occupe de rassurer ses voisins ? Plus personne. En France on pense que vers 2030, il y aura 150.000 centenaires. Qui va s'occuper d'elles (il faut dire « elles » parce qu'à cet âge là, il n'y a pratiquement plus que des femmes) ? Ce ne seront pas leurs filles parce qu'elles auront 80 ans et qu'à cet âge, il est évidemment un peu difficile de porter une autre personne. Un tas de travaux matériels et administratifs demandent plus de disponibilité que celle que peut offrir une personne de 80 ans. Ce ne seront sans doute pas non plus leurs petites-filles qui auront 60 ans, auront été féministes toute leur vie et qui considéreront vraisemblablement que, quand même, elles ne seront pas arrivées à 60 ans pour s'occuper maintenant de grand-mère, etc. Donc qui ? L'Etat ? Les fonctionnaires ? Nous serons obligés d'inventer. Je crois que c'est une des premières missions des écologistes, d'inventer de nouveaux rapports sociaux directement communautaires, en quelque sorte un nouveau type de service public, reprenant l'acquis de tout ce mouvement historique de l'associationnisme ouvrier, des associations sans but lucratif et des coopératives. J'avais été chargé d'un rapport pour la ministre des Affaires sociales au temps de « la majorité plurielle » française. Malheureusement le gouvernement de gauche n'a pas eu le temps de s'en occuper. Mais je crois très profondément que ça va être « la » grande question du 21^e siècle.

Une société de voisins

Vu par le petit bout de la lorgnette, c'est un moyen qu'il ne faut pas négliger pour créer des emplois. Mais il s'agit d'abord d'une demande sociale, d'une demande de cette écologie dans laquelle nous sommes, nous les voisins, les éléments les plus actifs de l'environnement de nos propres voisins. Négatifs,

quand nous faisons du bruit. Positifs, quand nous nous occupons d'eux. Une de mes amies, praticienne et théoricienne du « Tiers secteur », Jacqueline Lorthias, disait « notre première ressource, ce sont nos voisins ». Lutter pour une société dans laquelle les voisins sont d'abord une ressource et pas une nuisance, c'est peut-être un des premiers objectifs, une des premières façons de construire le mouvement vert. De même que le mouvement démocratique et le mouvement socialiste se sont appuyés sur les instituteurs et sur les syndicalistes, le mouvement vert doit s'appuyer sur ces ingénieurs de bonheur au quotidien que forment le mouvement associatif et plus largement tous ceux qui s'occupent des services à la communauté. Mais le modèle à construire impliquera également des services publics. Une myriade d'associations ne remplacera pas et n'existera pas, si n'existe pas par ailleurs un puissant système de redistribution organisé autour de services publics comme la santé, l'éducation et évidemment des grandes infrastructures comme les transports, etc. Pour les écologistes, la défense des services publics est évidemment quelque chose d'important.

Où commence et où finit le service public ?

Cependant, nous ne savons pas exactement quelle doit être la limite du service public. Pour une raison bien simple : l'artificialisation du monde crée des espaces d'environnement artificiel qui ne peuvent pas être gérés correctement sur le modèle de la propriété privée. La production de science, par exemple, est la création d'un acquis non naturel, c'est un produit de toute la société qui ne peut être approprié privativement. Un tas de raisons pratiques expliquent que, dans le domaine intellectuel, nous ne pouvons pas créer des barrières entre celui qui a conçu quelque chose et celui qui peut être amené à l'utiliser. Ce n'est ni possible ni souhaitable. Cela vaut aussi pour les infrastructures. Elles forment les conditions de possibilité de l'activité. Un réseau de route est utilisé par des tas de gens, un réseau de télécommunication aussi. L'humanité, par son activité, crée un environnement artificiel, comme le monde de l'informatique et du net. Cet environnement artificiel, on s'aperçoit de plus en plus qu'il ne peut pas être géré par un mécanisme dans lequel un

tel produit est vendu à un tel qui va se l'approprier. Ce n'est pas possible. Il est produit pour toute la société. Certes, un Etat peut demander à des entreprises privées de le créer, mais ce sera bien un organisme collectif qui le financera et qui l'offrira à toute la communauté. Une route peut être construite par des entreprises de travaux publics totalement privées. Mais si on veut vraiment qu'elle fonctionne comme route (c'est la même chose pour la voie de chemin de fer), elle doit être décidée et gérée par un organisme collectif.

De l'initiative privée au capitalisme régulé

Troisième élément de cette économie plurielle, l'entreprise privée. Il ne sert à rien de s'épuiser à singer par la planification ce que le marché peut très bien faire par lui-même. L'Union Soviétique l'a essayé pendant pratiquement un siècle pour terminer sur un échec retentissant. Des planificateurs ne peuvent pas établir que 77 pc des gens préfèrent le rouge et 23 pc le bleu, pour proposer ensuite 77 pc de chaussettes rouges et 23 pc de chaussettes bleues. Ça n'a pas marché et ça ne marchera jamais. Le marché va continuer à exister. Il y aura toujours des gens pour dire : « j'ai inventé un nouveau truc, est-ce que cela vous intéresse ? ». Dès que vous avez ce type de suggestion, vous avez du marché et ce n'est pas un mal en soi.

Le problème, c'est que, comme disait Lénine, « le marché engendre le capitalisme, à chaque heure, à chaque minute, et dans de vastes proportions ». Au moment de la rédaction de la constitution des Etats-Unis, Jefferson avait vu le danger. Il voulait une société de petits artisans et de paysans. Il a dit à Hamilton, son contradicteur : « Attendez, il ne faut pas que ces petits artisans puissent bouffer le droit de leur voisin à être eux-mêmes artisan ou paysan ». « Mais laissez faire, laissez faire, ça va très bien se passer, les meilleurs vont gagner », lui ont répliqué les autres. En une génération, l'affaire était réglée. Ceux qui avaient un petit peu plus de capital, un peu plus de chances au départ, ont monopolisé les moyens de production. Les petits producteurs ont donc dû émigrer vers l'Ouest, chez les Indiens, pour essayer de reconstituer cette société de petits producteurs qui s'est finalement arrêtée sur les rives du

Pacifique. Ensuite, il n'y a plus eu que du capitalisme partout. C'est pourquoi nous ne pouvons pas tolérer qu'un marché se déporte n'importe comment. Il faut des règles politiques qui disent « oui » au marché à condition qu'il n'aboutisse pas à une exploitation excessive, par exemple, de ceux qui vendront leur travail, et à condition qu'il ne nie surtout pas la responsabilité de l'humanité vis-à-vis de son environnement. Autrement dit, il ne peut y avoir de marché sans règles politiques qui permettent un modèle de développement soutenable.

La synthèse du développement soutenable

En résumé, nous avons trois éléments : l'économie du quotidien, de la famille, de l'entraide, des associations (le « premier étage »), le monde des grands services publics, le monde du marché contrôlé par des règles. Il faut une orientation où sont établies les législations politiques qui encadrent le secteur privé (marchand et capitaliste) ainsi que les règles qui pilotent les grands services publics. C'est également à ce niveau que sont élaborées les règles qui gouvernent le monde de l'écologie matérielle et communautaire, ce monde de la famille, des associations, des coopératives. Les écologistes (et l'ONU !) synthétisent cet ensemble dans la notion de développement soutenable. Rappelons-en la définition complète. Il faut l'apprendre par cœur, car souvent on la châtre. Il s'agit d'un modèle de développement qui satisfait aux besoins de la génération présente, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations suivantes à satisfaire les leurs. La définition contient au moins deux idées : primo, « en commençant par les plus démunis », secundo, « sans compromettre, etc. ». C'est une définition onusienne, c'est-à-dire qu'il s'agit vraiment d'un minimum. Du point de vue d'une théorie de la justice inspirée par Rawls, une telle définition signifie qu'on ne sait pas si elle profite ou nuit aux plus riches, mais qu'il faut au moins que les plus démunis satisfassent leurs besoins. Elle ne nous dit pas qu'il faut l'égalité (sinon les Etats-Unis auraient évidemment voté contre !). Mais en combinant les deux morceaux de la définition, on arrive à peu près à remettre de l'égalité. En effet, si on satisfait les besoins des plus démunis,

ceux d'en haut ne peuvent pas avoir trop, car les besoins des générations futures seraient hypothéqués. Tel est le compromis de la conférence de Rio : on ne dit pas que le modèle est relativement égalitaire, mais on insiste sur le fait qu'il doit être responsable. On ne précise pas non plus qu'il est « de marché », mais au fond, en 1992 l'affaire était déjà dans le sac, le système soviétique venait de s'effondrer.

Croissance, décroissance, démocratie

En tant qu'écologistes, qu'avons-nous de mieux à dire que « développement durable » ? Je suis en tout cas assez sceptique par rapport à ceux qui disent « Non, non ! Nous on veut plus : la décroissance ! ». Certes, l'empreinte écologique de l'Europe est déjà égale à deux planètes et demie, il faut donc évidemment qu'elle diminue. Entre personnes qui prônent « la décroissance de cette empreinte », il n'y aura pas de désaccord. Mais le mot « décroissance » risque de susciter immédiatement des questions de la part des citoyens : « Décroissance de quoi ? De notre confort ? De la quantité de la bouffe ? De notre droit à rouler en voiture ? En train ? »... Il faudra donc discuter. Si nous voulons préserver le droit des générations futures, dont on vient de voir qu'elles s'étendent à ceux qui ont aujourd'hui 60 ans et plus, cela implique que certaines choses doivent décroître, comme par exemple notre impact sur l'atmosphère. Comment ? On va notamment utiliser plus le train. Mais les trains roulent à l'électricité. Donc il faudra plus d'électricité. Un tas d'engins qui roulent à l'essence vont être remplacés par des trucs qui roulent à l'électricité. Tous les modèles énergétiques à diminution de la quantité d'énergie fossile consommée sont des modèles à croissance de la quantité de l'électricité consommée. Le développement soutenable implique la croissance de certaines choses et la décroissance d'autres choses. Heureusement que cela implique la croissance de certaines productions, parce que cela permettra de créer des emplois ! Il n'y a que des solutions complexes et là réside bien la difficulté des écologistes : il leur est impossible d'avoir un discours très simple. Ils peuvent avoir de grandes idées, mais ensuite, pour aller dans la concrétisation, eh bien il leur

faut ramer, il leur faut discuter. Cela nous introduit la quatrième valeur de l'écologie : la démocratie et la non violence. Nous devons reconnaître la complexité des choses et admettre que l'écologie consiste souvent à combattre les effets pervers de décisions qui n'ont pas toujours été prises pour de mauvaises raisons.

Expliquer une autre utilisation de l'énergie

On peut l'illustrer par des exemples concrets dans des domaines comme l'énergie, la biodiversité et la santé. Commençons par l'énergie. Pourquoi est-ce que depuis le néolithique, l'humanité a utilisé de plus en plus des sources d'énergie externes alors que l'huile de coude restait encore le meilleur moteur ? Actuellement, un être humain est le meilleur moteur thermique existant. Si l'on compare la quantité de calories qu'il consomme à la quantité de calories ou de kilowatts qu'il peut produire, il reste l'une des meilleures machines du monde. Mais l'homme a créé des machines artificielles à moins bon rendement, consommant de l'énergie qu'il puisait dans la nature, pour économiser du travail humain. Bien sûr, ça a servi aux nobles, puis aux capitalistes. Aujourd'hui, on voudrait que ça serve à tout le monde. Mais l'intention de départ visait bien l'économie de travail humain. Si on se lance dans un modèle de développement respectueux de l'environnement, il doit essayer d'être le plus économe possible en énergie ou employer les énergies les moins polluantes, tout en essayant de ne pas trop reculer sur les gains en productivité humaine. C'est l'un des problèmes de l'agriculture biologique. Elle doit être promue, bien sûr. Mais il faut savoir qu'elle demande plus de travail et qu'elle implique un rééquilibrage entre le coût des aliments et le coût d'autres marchandises. Il faut l'assumer et encore une fois, il faut en montrer les aspects plaisants. Sinon certains vont encore dire : « Ces emmerdeurs d'écologistes sont en train de renchérir notre nourriture, etc. ». Essayer de montrer que d'autres mécanismes, d'autres arrangements permettent de faire mieux pour moins cher et en polluant moins, c'est non seulement nécessaire, mais ça peut être amusant.

Pour une écologie amusante !

Une des grandes difficultés des écologistes en matière des transports a résidé dans le fait qu'ils n'ont pas toujours tout de suite su montrer que c'était amusant. Les Verts à la municipalité de Paris, y sont parvenus. Nous arrivons à faire reculer l'automobile, à faire de la place pour les autobus, et surtout, à rendre les quais de la Seine au moins deux mois par an, entièrement aux piétons. Les écologistes ont dit « nous allons faire des jeux, des plages avec des palmiers, des transats ». Quelques fois, il a plu. Parfois, coup de chance, le temps a été un peu plus beau. Mais surtout, nous avons commencé par dire : « c'est vachement agréable ». Puis, les gens ont trouvé normal que les voitures ne puissent pas passer là-dedans. Il y a deux millions de personnes qui se baladent sur un quai, il est impossible de faire passer des voitures. Je crois qu'une étape, vraiment la première étape à franchir si nous voulons dépasser les difficultés que nous connaissons actuellement, serait une petite révolution de notre méthode de faire de la propagande pour nos idées très justes. Elle consisterait à dire : « c'est très amusant et ensuite, par ailleurs, c'est nécessaire ». Un tas de choses que l'on peut faire dans le domaine des économies d'énergie sont amusantes, même pour les ingénieurs. Actuellement un ingénieur reste toujours plus valorisé quand il produit de l'énergie plutôt que quand il l'économise. Il faut donc changer tout ça : créer des prix, faire des fêtes, offrir des médailles, etc. aux ingénieurs qui inventent le moyen d'avoir moins à produire.

Il faut également des règles comme les écotaxes. Concrètement, cela veut dire qu'à partir du moment où il est plus amusant et moins polluant de prendre des transports en commun, nous voulons bien tolérer que quelques-uns puissent rouler (mais pas en 4X4). Mais ils paieront plus cher, ce qui financera les transports en commun ainsi que l'organisation de fêtes pour leurs usagers.

Le défi de la biodiversité

Nous n'avons pas encore connu de catastrophe majeure liée à la biodiversité. Mais nous en avons traversé de sérieuses. En 1971, aux Etats-Unis, il n'y avait plus que trois semences de maïs sur le marché. Un champignon les a

attaquées et a réduit la production de maïs nord-américain de deux tiers. Il a fallu aller rechercher, chez l'ancêtre du maïs, le gène qui résistait au champignon. Par chance, il subsistait dans des régions non encore transformées par l'agriculture intensive, au Guatemala et dans le sud du Mexique. On a donc pu reconstituer un maïs résistant au champignon.

L'effondrement progressif de la biodiversité et le remplacement des plantes ou des animaux par des êtres artificiels constituent donc un défi majeur de ce siècle. Nous allons manquer de biodiversité et nous n'avons aucune idée de ce que vont donner les êtres artificiels et les chimères, les organismes génétiquement modifiés, que nous sommes en train de produire. Pour régler ce problème, les méthodes ne seront sans doute pas les mêmes que pour le changement climatique (économies d'énergie, normes et interdictions, écotaxes, droits d'émission...). Le défi est en effet double : éviter la perte du stock génétique naturel (qui continue par ailleurs à se développer et inventer de nouvelles espèces, y compris des virus pour combattre d'autres virus) et éviter les risques que la création d'êtres vivants artificiels fait courir. Les écologistes peuvent utiliser au moins deux méthodes pour convaincre sur ces questions. Ils peuvent d'abord utiliser une argumentation purement rationnelle, en invoquant un intérêt bien compris, étendu aux générations futures. C'est un peu la discussion rationnelle d'Habermas. Ils peuvent aussi avoir une approche plus religieuse où, à la façon de Levinas, il s'agit de dire qu'il y a des choses qui sont sacrées et qu'on ne peut y toucher. Les deux approches sont nécessaires parce que tout le monde ne réfléchit pas de la même façon. Certaines personnes sont sensibles à un argumentaire relatif au sacré et d'autres sont plus sensibles à un « rien n'est sacré mais tout se discute ». En outre, certaines choses sont plus rationnelles que d'autres.

Un bien essentiellement public

Il n'est pas exclu que l'on puisse prouver que des organismes génétiquement modifiés soient utiles. Il n'y a rien de criminel à le dire. Le sens du sacré en matière de vie n'est pas là. Avoir le sens du sacré, ce serait

plutôt d'affirmer qu'on n'a pas le droit d'expérimenter sans prendre infiniment de précautions et surtout qu'il y a une chose sur laquelle on ne peut pas expérimenter du tout, c'est la nature humaine. Ce sont les deux limites que je vois. Si un jour un OGM est testé en laboratoire et qu'il est prouvé qu'il est non disséminant, qu'il ne se recombine avec rien, longuement, sur quinze ans, qu'il est vraiment utile, je ne vois pas au nom de quoi s'y opposer. Encore faut-il que la question de sa propriété intellectuelle soit réglée dans un sens convenable. A ce niveau, le débat va se polariser sur le fait que la biodiversité est un bien par essence public. Qu'un gène, utile ou dangereux, existe, est un enjeu collectif.

La question de la propriété des gènes – par exemple de ces réserves naturelles de gènes inconnus qu'on retrouve en Amazonie, dans les Andes... ou d'un nouveau gène intéressant qu'on aurait produit en laboratoire - est absolument décisive. Elle s'articule avec les nouvelles mutations de l'impérialisme. L'impérialisme, en gros, c'était jadis le Nord qui fabriquait les produits manufacturés et le Sud qui produisait la matière première, des aliments et des produits miniers. Aujourd'hui, le tiers monde devient au contraire un excellent endroit pour produire des biens manufacturés avec des bas salaires. Par conséquent, les puissances du Nord s'attachent à défendre la propriété intellectuelle. C'est un point crucial des grandes batailles à venir pour le contrôle économique du monde. Les écologistes doivent promouvoir la rémunération de ceux qui sauvegardent la biodiversité, souvent au péril de leur vie, ou de leur confort. Les peuples indigènes, s'ils ont la biodiversité autour d'eux, c'est parce qu'ils n'ont pas rasé leurs forêts pour y faire des champs de maïs artificiel. Donc, ils ont payé un coût pour ça et ils payent encore. Ils doivent être rémunérés pour ce service rendu à l'écosystème planétaire. De même, il n'y a pas de raison de ne pas rémunérer ceux qui cherchent à produire de nouveaux logiciels. Mais il faut absolument empêcher que ce bien collectif que constitue la connaissance de la biodiversité, de même que la production des gènes ou la production de logiciels, soit appropriée pour contrôler le monde, au nom du fait que les autres en ont besoin pour vivre, pour produire.

La santé, souci écologiste

La santé au sens large est également un enjeu crucial pour les écologistes. La diététique, la civilité, constituent l'interface entre notre corps et le reste du monde. Cela implique les autres et les relations que nous entretenons avec eux, comme le stress, le harcèlement, etc. La préoccupation pour la santé est d'une certaine façon à l'origine même de l'écologie humaine et de l'écologie politique. Au départ, l'hygiénisme s'est confondu avec le mouvement socialiste dans la défense du corps même des prolétaires. En Europe, les grands médecins hygiénistes comme Le Play luttèrent contre les taudis et le travail des enfants. Un des premiers rapports des inspecteurs de fabriques sur la condition ouvrière en Angleterre souligne : « Sire, si vous continuez à laisser le capitalisme traiter notre jeunesse de la sorte, vous n'aurez plus de soldats pour porter vos fusils ». Ils utilisaient l'argumentation qu'ils pouvaient ! Mais ils ont été parmi les premiers à dire que le capitalisme qui se développait dans la foulée de la libération de l'économie marchande était en train d'assassiner la population elle-même. Une réforme sociale a alors mis un terme au travail des enfants. Ensuite, la tuberculose a attiré l'attention sur le problème du logement. L'hygiénisme s'est alors fondu dans une conception générale de l'accès au logement social.

Aujourd'hui, cela revient. Quand je voyage en Amérique du Sud, on me dit « Tu vas dans cette ville ? Alors, tu vas rencontrer un maire écologiste ». Je réponds : « Ah oui, c'est un médecin et ses conseillers municipaux sont syndicalistes » et je fais mouche ! Mais si, au 19^e siècle, l'hygiénisme ne s'est pas distingué du socialisme, au 20^e siècle ils ont divergé. J'ai ainsi été de ceux qui se sont fait casser la figure par la CGT parce que nous distribuions des tracts à la sortie de chez Ferrodo pour mettre en garde contre les risques de la production d'amiante. Aujourd'hui, ces Cégétistes sont tous morts du cancer de la plèvre. Nous n'avons pas pu les sauver. Il y a 20 ans, ils se battaient contre nous parce qu'ils défendaient leurs emplois.

Faire avancer le principe de précaution

À l'automne 2005, une des grandes batailles au Parlement européen, ce sera la directive REACH sur la recherche et l'évaluation des produits chimiques. 120.000 produits chimiques ont été lâchés dans la nature depuis la deuxième révolution industrielle, c'est-à-dire depuis les années 1920. Seul un petit pourcentage a été véritablement testé. L'actuelle flambée des cancers et des maladies chroniques se rapporte de plus en plus à des substances chimiques précises qui ont été balancées dans la nature parce qu'elles permettaient de produire des substances qui étaient vendues au plus grand profit des capitalistes, qui étaient présentées comme utiles aux consommateurs et que les ouvriers demandaient de produire pour défendre leur emploi. Au moins sur la question de la santé, les écologistes ne sont pas accusés d'être trop vigilants ! Dans un contexte de judiciarisation du droit, n'importe quel accident se retourne civilement contre son responsable. Porter plainte au civil peut être une activité importante des écologistes, même si c'est une activité de vaincu, qui est menée quand la catastrophe n'a pas été empêchée. Mais c'est un moyen qui peut faire utilement avancer le principe de précaution.

Pourquoi les écologistes font de la politique

J'ai rappelé ce qui différencie l'écologie politique des autres forces historiques et comment elle a acquis son autonomie. J'ai précisé nos trois grandes valeurs (autonomie, solidarité et responsabilité) ainsi que la façon de les combiner en utilisant la démocratie et la non-violence. Notre conception de la démocratie est en effet fondée sur la conviction que les choses sont complexes et qu'il faut sans cesse équilibrer des demandes complexes. Pour conclure, je voudrais expliquer à quel niveau ces idées peuvent être réalisées, c'est-à-dire répondre à la question du comment les écologistes font de la politique. L'écologie politique, pour rappel, c'est le débat politique sur l'écologie humaine. Beaucoup de savants en écologie humaine, et même en géographie humaine, font de l'écologie politique. Ils parlent des problèmes écologiques de la cité. Mais ça ne veut pas dire pour autant qu'ils sont engagés politiquement pour

faire de l'écologie politique au sens où les partis Verts l'entendent. Si nous formons un parti, c'est parce que nous pensons qu'il ne suffit pas d'analyser un danger, ni de nous associer pour le combattre, ni même pour défendre, par exemple, le tiers secteur. Nous pensons qu'il faut arriver à ce lieu de synthèse de la société qu'est le pouvoir politique, pour aider le tiers secteur, pour encadrer le développement de l'économie marchande, l'amener à respecter les droits sociaux, l'environnement et les générations futures, pour développer les services publics... Bref, pour « conduire des politiques publiques ».

A quel niveau agir en priorité ?

Mais se pose alors la question de savoir à quel niveau il convient d'agir. Généralement, les partis verts insistent sur les deux échelons qui ne sont pas nationaux, la région et l'Europe. Ce n'est peut être pas aussi net en Belgique, parce que la nation belge est un peu compliquée, mais en France c'est très clair. Les Verts sont à la fois régionalistes et pro-européens. Ils sont pour qu'il y ait de l'ordre économique mondial, c'est-à-dire qu'ils sont pour une organisation mondiale du commerce et non pas pour une organisation commerciale du monde... En même temps, beaucoup de choses continuent à être gérées à l'échelon local. Quand on calcule tout ce qu'une personne consomme en travail humain (y compris l'amortissement de son logement), on arrive à une part d'environ 80 pc qui est produite dans un rayon de 20 km. Cela s'applique, évidemment, à tout le premier étage de la société matérielle. Le travail gratuit des femmes dans le travail domestique est aujourd'hui encore supérieur à la totalité du nombre d'heures prestées dans le salariat par les hommes et par les femmes. Les services sont pratiquement tous produits et rendus sur place. Il y a un peu de délocalisation par Internet. Le bâtiment, les travaux publics, par définition sont produits sur place. Or si on arrivait déjà à être écolo dans ce rayon de 20 km et sur ces 80 pc, cela ne serait déjà pas si mal. Mais cela impliquerait que ces 80 pc puissent disposer d'une autonomie, y compris politique. Il faut donc se battre pour le développement local, ce qui passe forcément

par le tiers secteur, les services publics locaux et l'économie marchande locale. En revanche, les 20 pc restant se globalisent à toute vitesse. Abstraction faite de la connaissance (et cela ne va pas durer), pratiquement tout peut se produire n'importe où dans le monde. Si quelqu'un perd un emploi qui servait à exporter en dehors de la région pour acheter les 20 pc, parce que ces 20 pc peuvent être produits ailleurs, beaucoup plus loin et moins cher, il risque de perdre son foyer, sa famille, ses amis, c'est-à-dire les 80 pc qui l'entourent. L'exclusion est un mécanisme qui touche les 100 pc, alors que ce qui est vraiment exposé à la globalisation ne forme qu'une toute petite partie.

Le désamour de l'Europe

Il y a donc deux priorités. Premièrement, il faut autonomiser au maximum ce qu'on peut produire localement en développant une économie de la solidarité, ce qui passe par une activité politique locale très forte. Deuxièmement, il faut essayer de mettre de l'ordre dans le marché mondial des 20 pc, même si bien sûr tout n'est pas globalisé dans les 20 pc. Car, en réalité, il y a plus de continentalisation que de globalisation. Les gros continents continuent à être de plus en plus autosuffisants. L'Europe, élargie aux pays candidats et à des pays comme la Suisse et la Norvège, est autosuffisante à environ 92 pc en ce qui concerne les produits manufacturés. Elle n'importe que 8 pc de ce qu'elle consomme dans ce morceau de l'économie. Dans l'autre sens, elle exporte 8 pc de ce qu'elle produit. Soit un des plus bas niveaux de l'histoire. L'Europe n'a jamais été aussi « aut centrée » ! Par conséquent, il ne faudrait pas craindre l'économie marchande si nous parvenions à réguler l'économie au niveau du continent. Nous avons bien sûr besoin déjà d'un pouvoir politique mondial (on le voit avec Kyoto) pour contrôler l'économie mondiale. Mais le premier défi de notre génération sera de faire l'Europe. C'est vraiment l'espace politique qui nous est accessible. Mais pour obéir à ses lois, il faut aimer la société. Pour que chacun soit d'accord d'obéir à la démocratie, même quand les lois votées le défavorisent, il faut qu'il se

dise que globalement l'ensemble de ces lois est préférable à la sauvagerie. Or, pour beaucoup de citoyens, l'Etat national reste l'Etat protecteur national tandis que l'Europe est perçue comme l'Europe de Maastricht, ce pacte économique qui a organisé la continentalisation des 20 pc qui nous échappent, sans créer de lois pour protéger socialement, économiquement et écologiquement les individus. L'Europe a été perçue comme quelque chose qui désagrégeait l'Etat protecteur national sans parvenir à incarner une nouvelle espèce d'Etat protecteur transnational.

Le bond de la souveraineté transnationale

Nous devons faire un bond. De la même façon que les écologistes doivent prouver que ce qu'ils proposent est non seulement nécessaire mais aussi plaisant et amusant, ils n'obtiendront l'adhésion sur un transfert de souveraineté populaire à l'échelle européenne, que si les citoyens sont convaincus qu'ils bénéficieront d'un espace protecteur plus fort. En France, les électeurs ont voté « non » au changement pour exprimer leur mécontentement par rapport à l'Europe actuelle ! Nous avons eu beau expliquer que la Constitution allait améliorer l'Europe politique et donnerait plus de pouvoir sur cette Europe qui apparaissait largement marchande. Mais en vain... Souvent nous n'acceptons un changement qu'à la seule condition de l'avoir déjà expérimenté, c'est « l'effet d'horizon ». Malgré cet échec, les écologistes doivent continuer de porter l'exigence du passage à la souveraineté transnationale. Ils savent très bien que le nuage de Tchernobyl n'a pas été arrêté par les frontières, que les OGM sont transportés par le vent d'un pays à l'autre, que les pluies acides sont portées d'un continent à l'autre, que contre la production de gaz à effet de serre, il ne sert à rien de faire des réductions en Belgique, si en Allemagne, on continue de rouler à toute vitesse sur les autoroutes, et ainsi de suite... Si nous ne disposons pas de règlements au moins à l'échelle continentale, la plupart des objectifs des écologistes ne peuvent pas être atteints. C'est pourquoi nous avons besoin d'une Europe politique.

L'écologie politique, c'est exigeant...

L'écologie politique est une pratique politique compliquée. Elle demande un savoir-faire dont nous ne disposons pas toujours ainsi qu'un niveau d'exigence qui dépasse tout ce que les démocrates ont connu jusqu'ici. Nous allons notamment devoir combattre des choses qui ont été créées dans de bonnes intentions et qui continuent à rester utiles. L'automobile, les gens trouvent que c'est bien. Le train et l'avion, qui sont pourtant des transports en commun, il va falloir dire qu'il ne faudra pas trop les utiliser. Les vacances en avion dans le Pacifique, c'est très bien une fois dans votre vie, sinon vous dépassez votre quota et ainsi de suite... Imaginons la quantité de fêtes qu'il va falloir organiser pour faire passer la pilule... (Rires abondants). Mais on peut, on peut. Comment convaincre les gens de rester sur place, de ne pas bouger ? On y arrive, on y arrive. Mais ça demande du travail. C'est une des premières difficultés des écologistes, et je peux en citer d'autres. Nous allons également devoir inventer des espaces politiques nouveaux, un espace politique transnational. Nous allons être obligés de développer une pratique politique dans laquelle, étant donné que nos objectifs sont à la fois la solidarité, la responsabilité et l'autonomie, chacun doit participer. Mais tout le monde ne veut pas « participer ». Un grand théoricien de l'autogestion disait « l'autogestion, ce n'est pas de la tarte ». Quant aux citoyens, souvent ils se disent : « On n'a pas que ça à faire, surtout qu'il y en a que ça amuse et qui monopolisent la parole ». Alors que faire pour ceux que ça n'amuse pas de participer à un débat politique ? La vie des comités de quartier est polluée par les beaux parleurs qui embêtent les autres, lesquels ne reviennent pas le coup d'après.

Les délices de la participation (1)

Les Verts portent le point de vue d'ensemble comme aucun parti n'a jamais prétendu le porter. Par le contenu de nos exigences, nous sommes en quelque sorte plus arrogants que ne l'ont jamais été les plus bolcheviques des communistes. C'est-à-dire que nous portons un message qui demande un niveau de conscience politique absolument extraordinaire. D'où la tentation

de dire « mais nous on sait ». C'est la solution de facilité qu'ont employée tous les socialistes. Tout le monde n'a pas forcément envie de s'occuper des affaires de l'Etat. A ceux-là, les socialistes, et surtout les communistes, ont eu tendance à dire « bon, ça va, on s'en occupe ! ». Le résultat, c'est qu'on recrée la différence entre « ceux d'en haut » et « ceux d'en bas ». Or ceux qui n'ont pas vraiment envie de s'occuper des affaires de l'Etat vont protester si on ne s'occupe pas bien des conditions de leur bonheur privé ou de leur emploi. ATTAC a repris un très beau vers de Paul Eluard mais l'a coupé en deux, en enlevant ce qui était gênant. Eluard avait dit « Un autre monde est possible, mais il est dans celui-ci ». La deuxième partie de la phrase « mais il est dans celui-ci » n'a pas été gardée. Or, dans le monde qui est ici, on est obligé de distinguer entre les gens qui vont faire de la politique, y compris à temps plein, et les autres, qu'il faut associer. Souvent hélas on arrive à des dialogues de sourds entre ceux qui ne sont pas professionnels de la politique et ceux qui le sont à plein temps. Les seconds disent parfois des premiers : « Ils ne comprennent rien, il y a des contraintes, qu'est ce que vous voulez ! Vous comprendriez si vous y étiez ! ». Les premiers répliquent : « On ne t'a pas envoyé là-haut pour faire ça ! Mais enfin, tu te rends compte de ce que tu fais ? On n'a jamais voulu ça ! ». En France, avec la gauche plurielle, les Verts ont vécu ça pendant cinq ans. Maintenant, c'est fini et donc ça facilite un peu les rapports. Mais il faudra que la prochaine fois, nous ne recommencions pas à nous éloigner de nos électeurs.

Les délices de la participation (2)

Pour y parvenir, les dirigeants doivent impérativement passer de 20 à 30 % de leur activité à associer les militants. Cela doit faire partie de leur travail de ministre ou de député. Quant aux militants, avant de dire « c'est un traître, c'est une traîtresse ! », ils devraient peut-être essayer de comprendre l'ampleur des problèmes. Même si, entre les dirigeants qui ont parfois tendance à accepter un compromis trop vite et les militants qui ne comprennent pas qu'il faut faire un compromis, il risque toujours d'y avoir des tensions. Les représentés n'ont pas forcément raison sur tout, mais ils portent un niveau

d'exigence ou expriment un niveau de souffrance qui ne peut absolument pas être ignoré par ceux qui sont délégués à l'exercice de la conduite des affaires publiques.

Le problème est identique dans le rapport entre le parti politique et les associations. Comme député, il m'est arrivé de ne pas pouvoir faire un compromis parce que je voulais trop suivre les exigences d'une association alors que celle-ci était, en cachette, prête à l'accepter. Il m'est aussi arrivé de me faire légitimement engueuler parce que je m'étais laissé convaincre faute d'avoir consulté les associations en leur demandant « Si j'accepte ça, qu'est-ce que vous dites ? ». Mais ne pensez pas que c'est « La » solution. C'est Une des voies vers la solution. C'est un élément qui permet aux Verts et surtout à leurs dirigeants de ne pas faire trop de bêtises.

Les associations sont d'ailleurs confrontées à la même situation. Toutes les grandes coordinations européennes, la Confédération européenne des syndicats (CES), le lobby européen des femmes ou le Bureau européen de l'environnement, disaient « oui » à la Constitution européenne. Mais pratiquement tous leurs correspondants français ont dit « non », ou bien « on ne sait pas », « on n'a pas à se prononcer sur une question politique ». Pourquoi ? Est-ce parce que les structures européennes étaient des sociaux-traîtres, des écologes-traîtres ? Etait-ce au contraire parce que les associations nationales étaient stupides et que seuls la CES, Greenpeace, etc. voyaient l'intérêt de ce qu'était la Constitution ? Ni l'un ni l'autre. Simplement, nous ne sommes pas parvenus à construire les ponts, les va-et-vient permanents qui auraient permis que certains niveaux de compromis soient effectivement assumés par tous.

Pour ne pas conclure

Voilà en gros quels sont les problèmes de l'écologie politique. Déjà nos objectifs sont difficiles à atteindre parce que leur nécessité n'apparaît clairement qu'après que nous ayons échoué à l'imposer. Mais la pratique est en-

core plus difficile. La combinaison des trois valeurs « Autonomie, Solidarité, Responsabilité » ne va pas de soi. Seule la démocratie participative permet de les concilier. Mais il est très difficile de « faire participer ». Je ne voudrais cependant pas décourager les jeunes car non seulement ce que nous proposons est absolument nécessaire à leur survie, mais en plus, comme ils auront le plaisir de le constater dans les longues années que je leur souhaite, c'est très amusant ...

.....

- 1 Retranscription par Benoit Lechat, Chantal Leroy et Marie-Claire Warnier. de la conférence aux Rencontres Ecologiques d'Été Borzée organisées par étopia le 24 août 2005.

Le vert, couleur d'orientation d'une gauche européenne rénovée

→ COLLECTIF « REALISMUS UND SUBSTANZ »

Traduction Benoît Lechat

En 2004, une quarantaine de jeunes membres des Verts allemands (la plupart d'entre eux sont parlementaires ou permanents) se sont réunis au sein du collectif « Réalismus und Substanz¹ » pour rédiger un manifeste baptisé « Links Neu » (« nouvelle gauche » ou « nouveau à gauche ») appelant à une rénovation de la gauche européenne sur la base des idéaux de justice et d'autonomie. Le mot allemand « Gerechtigkeit » se traduit littéralement par justice. Il ne renvoie cependant pas à l'institution judiciaire, mais à la notion de justice, voire d'équité sociale au sens du philosophe américain John Rawls.

Pour les signataires de ce manifeste, une société juste, est une société qui donne la priorité aux plus faibles et qui permet réellement à chacun d'accéder à l'autonomie. Cela implique non seulement que les conditions naturelles de la vie soient préservées mais également que des fonctions collectives puissantes soient développées pour garantir concrètement à chacun la faculté de choisir sa vie. Cette position critique autant le « laisser-faire » néo-libéral que le conservatisme de la droite ou d'une partie de la gauche. Elle constitue également la base d'une approche réformée de la manière dont la gauche traite traditionnellement les questions de

protection sociale. Le texte qui est ici proposé est une version nettement raccourcie du document intégral qui est téléchargeable sur le site d'etopia.

Contre l'air du temps, nous sommes convaincus que l'Europe et l'Allemagne ont besoin d'une gauche rénovée qui relève les nouveaux défis de la justice et de l'autodétermination. Si elle veut revenir au centre du jeu politique, la gauche doit être ambitieuse. Non seulement par rapport aux conservateurs et par rapport à tous ceux qui rejettent radicalement le marché, mais aussi par rapport à elle-même. Combattre l'hégémonie des conservateurs sur les plans stratégique et intellectuel doit être son objectif. Elle n'y parviendra qu'en adaptant ses positions aux bouleversements de la société et aux nouvelles conceptions du monde. Nous avons besoin d'une gauche dynamique qui a le goût de la réforme. Car si elle ne trouve pas l'énergie d'effectuer les réformes nécessaires, ce seront les conservateurs qui les mèneront, mais dans un sens dévastateur. Concilier justice et changement, ce n'est pas une parole en l'air. Les projets de modernisation sociale, économique et financière sont nécessaires dans une perspective de justice et c'est la raison pour laquelle une gauche capable d'être majoritaire doit avoir le courage de la modernisation. Elle ne doit pas perdre ce courage quand elle se heurte à la gauche traditionnelle. Seule une gauche qui ne se retire pas en terrain connu dès qu'elle prend le vent de face, aura le courage de se rénover.

Si être de gauche, c'est juger la réalité sociale en fonction des objectifs de justice et d'autodétermination, alors nous avons besoin d'une gauche forte. Il est exact que les concepts de la gauche du 20ème siècle n'offrent plus de réponses satisfaisantes aux principaux défis du 21ème siècle qui sont la participation équitable au travail, à la formation et à la démocratie, l'égalité des chances dans le contexte de la globalisation et de la société postindustrielle, la sécurité après la chute du mur, la justice entre les générations dans le cadre du choc démographique. L'alternative est dès lors simple: continuer à perdre toute importance politique ou se rénover.

Une gauche rénovée ne peut qu'être pluraliste et orientée vers la liberté. Ce qui lui importe, c'est la reconnaissance des différences entre les projets de vie, c'est la tolérance et le respect. (...) Une gauche rénovée rejette énergiquement l'idée qu'il n'y aurait qu'une seule bonne manière de vivre à laquelle tout le monde devrait se conformer. Elle ne vise pas l'égalisation conformiste (tout le monde la même chose) mais l'octroi de la même liberté et des mêmes chances de réalisation pour tous. Elle se sent responsable pour tous ceux qui sont désavantagés dans leurs possibilités de réalisation en raison de leur situation sociale, de leurs handicaps ou pour tout autre motif. L'autodétermination, c'est le contraire du paternalisme et de la condescendance. N'est pas libre celui qui est maltraité, embrigadé ou opprimé. Mais le concept de liberté de la nouvelle gauche n'est pas que négatif, il n'est pas défini par l'absence de répression. L'exercice de la liberté présuppose que l'individu ne peut rien seul. Des garanties matérielles, la formation, le lien social sont des ressources essentielles de développement pour une liberté comprise dans un sens positif. C'est le rôle de l'Etat de veiller à ce que tous ces présupposés soient mis en place.

Une gauche rénovée ne se considère pas en contradiction avec l'économie de marché, mais elle s'appuie sur celle-ci, pour autant que les balises sociales et écologiques soient fixées et respectées. Une concurrence équitable dans des limites écologiques et sociales est nécessaire, car elle seule permet la dynamique permettant la création de valeurs qui, à son tour, rend possible le bien-être pour tous. C'est l'économie socialement et écologiquement régulée qui ouvre le plus d'espace à l'autodétermination et aux possibilités individuelles de construire sa vie. Mais produire de la justice et une réelle capacité d'autodétermination dans le cadre de la globalisation constitue une tâche énorme. Nous sommes préoccupés par le fossé croissant entre les pauvres et les riches. Au niveau global, comme dans notre propre pays. Nous voulons l'égalité des chances et nous n'acceptons l'inégalité que là où elle favorise les plus fai-

Une gauche rénovée rejette énergiquement l'idée qu'il n'y aurait qu'une seule bonne manière de vivre à laquelle tout le monde devrait se conformer.

bles. Une gauche émancipatrice a renoncé depuis longtemps à la critique dogmatique du capitalisme. Elle sait qu'une économie dirigée par l'Etat constitue une grande menace pour la liberté tout en échouant dans la réalisation de la justice sociale. Mais l'absence de liberté peut également naître de l'absence de contrôle de la dynamique du marché. (...)

Une gauche rénovée est une gauche écologique parce que la conservation des bases indispensables à la vie est un enjeu social décisif pour l'avenir. L'écologie pose la question des conditions de vie et de qualité de vie individuelle. Or ce sont des présupposés centraux de la justice

Nous sommes préoccupés par le fossé croissant entre les pauvres et les riches. Au niveau global, comme dans notre propre pays. Nous voulons l'égalité des chances et nous n'acceptons l'inégalité que là où elle favorise les plus faibles.

et de l'autodétermination. Au plan mondial, la paix et la sécurité ne seront assurées que si nous résolvons le problème global de l'énergie. Le monde occidental doit réussir le tournant énergétique. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique doivent dès lors être largement soutenues.

Un autre défi de la gauche rénovée réside dans la question de la mobilité. La mobilité individuelle et l'ouverture au monde sont des éléments importants d'une vie autodéterminée. Ce n'est que si nous parvenons à rendre la mobilité durable que nous parviendrons à conserver et à développer à la fois la mobilité individuelle et les bases naturelles de la vie sans lesquelles il n'y a pas d'autodétermination possible.

Le renforcement des droits des consommateurs est un autre enjeu important. A l'ère de l'ingénierie génétique, de l'industrie agro-alimentaire, des technologies complexes de la communication et du transport, l'autodétermination ne sera possible que si les consommateurs disposent de droits forts en matière d'information, d'une vraie liberté de choix ainsi que d'une protection effective par rapport aux risques et aux dangers. Tous ces défis sont importants pour une gauche rénovée parce qu'ils concernent des présupposés décisifs de la justice et de l'autodétermination.

Chances et exigences

Le concept « Nouvelle Gauche » contient une double exigence. Il oblige les modernisateurs – dans la société comme chez les Verts – à se poser dans chacune de leurs propositions de réforme la question fondamentale de ce qu'elle rapporte en termes de justice et d'autodétermination. Il oblige également la gauche traditionnelle à se poser la question de savoir si la modernisation n'est pas obligatoire pour répondre aux défis sociaux. Cette double exigence est également une double chance, parce qu'elle offre aux modernisateurs la possibilité d'expliquer de manière plausible certaines réformes et de combler les vides idéologiques. Elle offre à la gauche traditionnelle la chance de sortir du rôle de retardateur et dès lors de quitter le créneau de l'insignifiance croissante. De cette double exigence pour les modernisateurs et la gauche traditionnelle peut naître la force politique capable de gagner la bataille qu'ils mènent contre les conservateurs.

Le rôle des Verts

Les Verts ont un rôle important à jouer dans ce renouveau. Parce que beaucoup de leurs idées pour lesquelles ils se sont parfois faits flinguer par la gauche traditionnelle, apparaissent aujourd'hui comme les fondements centraux d'une gauche capable de relever les nouveaux défis.(...) Leur conception renouvelée et élargie de la justice permet de distinguer la vieille et la nouvelle gauche. Cette conception se caractérise par le parti pris résolu en faveur des plus faibles, l'insistance sur l'émancipation, l'élargissement de l'exigence de justice dans l'espace et dans le temps, l'intégration de la question écologique et le rapport central aux nouveaux biens sociaux que constituent la formation, le travail et la participation. (...) Nous sommes convaincus que l'Allemagne et l'Europe ont besoin d'une gauche forte. Mais celle-ci ne verra le jour que si elle se renove de fond en comble. Les Verts doivent jouer un rôle pionnier dans cette rénovation parce que depuis le début de leur histoire, ils ont mis sur la table les questions qui se posent au 21ème siècle au sujet de la justice et de l'émancipation et ils y ont répondu.

Ce sont les Verts qui ont fait de la liberté et de l'autodétermination des fondements stables de la justice et de l'Etat social. Ce que nous voulons, c'est une solidarité entre citoyens mûrs, ce n'est pas la consolidation d'une bureaucratie infantilisante. Ce que nous voulons, c'est que chacun ait les mêmes chances de choisir sa vie, ce n'est pas la mise sous tutelle de chacun.

Avec l'écologie et la protection de la nature, les Verts ont commencé très tôt à poser l'une des questions sociales centrales de l'avenir. Les autres partis sont passés à côté. La question écologique figure certes dans leurs programmes, mais elle est toujours la première sacrifiée.

Les Verts ont élargi spatialement et temporellement les questions sociales. La justice intergénérationnelle et la durabilité sont des labels verts, tout comme la justice internationale et la globalisation juste. Il s'agit de deux défis majeurs cruciaux pour une gauche moderne qui agit en phase avec son temps. Une participation au travail, à la formation et à la démocratie

Ce que nous voulons, c'est une solidarité entre citoyens mûrs, ce n'est pas la consolidation d'une bureaucratie infantilisante. Ce que nous voulons, c'est que chacun ait les mêmes chances de choisir sa vie, ce n'est pas la mise sous tutelle de chacun.

qui soit juste et indépendante de l'origine sociale constitue une priorité centrale de la politique verte. Les Verts ont fait de la question du genre une question de justice et ont thématiqué de la sorte une dimension décisive de la question sociale. Les Verts ont également montré comment le pragmatisme et l'idéalisme, le réalisme et la substance peuvent être reliés. Ils ne sont pas devenus opportunistes – comme on peut le voir dans certaines participations du PDS – et ne sont pas tombés dans le piège du sectarisme et du traditionalisme. Des pièges qui, nous le savons bien, sont particulièrement attirants pour la gauche. (...)

Les Verts ont également montré comment le pragmatisme et l'idéalisme, le réalisme et la substance peuvent être reliés. Ils ne sont pas devenus opportunistes – comme on peut le voir dans certaines participations du PDS – et ne sont pas tombés dans le piège du sectarisme et du traditionalisme. Des pièges qui, nous le savons bien, sont particulièrement attirants pour la gauche. (...)

Le danger du néo-conservatisme

Lorsque nous parlons du danger du néo-conservatisme, nous ne visons pas seulement son cœur actuel, à savoir les concepts néo-conservateurs à l'œuvre dans la politique étrangère des USA. Nous visons un ensemble de

tendances comme la déresponsabilisation de l'Etat, la régression sociale et la renationalisation des politiques étrangères.

(...) Dans toute l'Europe, nous voyons les alliances de gauche mises sous pression et nous les voyons perdre les élections quand elles sont au gouvernement. La rénovation de la gauche implique pour nous la rénovation de la gauche européenne, car les questions qui se posent à nous sont les mêmes dans toute l'Europe. (...) Nous devons bien constater que la gauche européenne n'offre plus, depuis longtemps, de réponse attirante aux nouveaux défis de l'époque post-industrielle. Nous opposons aux conservateurs un vide fait de pragmatisme et de léthargie qui risque bien de leur offrir, si nous n'y prenons garde, une hégémonie culturelle et politique.

Nous devons bien constater que la gauche européenne n'offre plus, depuis longtemps, de réponse attirante aux nouveaux défis de l'époque post-industrielle. Nous opposons aux conservateurs un vide fait de pragmatisme et de léthargie qui risque bien de leur offrir, si nous n'y prenons garde, une hégémonie culturelle et politique.

Et pourtant, ce serait fatal, car les réponses des conservateurs sont totalement fausses. Le néo-conservatisme a pour but d'extraire les questions politiques du contexte de la justice et de les renvoyer dans la sphère privée. Le néo-conservatisme réduit les phénomènes de la modernisation sociale comme l'individualisation, les migrations ou la dissolution de la famille traditionnelle, à des erreurs personnelles pour lesquelles l'Etat et la société ne portent aucune responsabilité. Le refus de la modernité, la dénégation de sa complexité constituent leur base. Il s'agit de déconstruire toute responsabilité collective et de proposer à nos sociétés complexes et individualisées des concepts dont le succès réside dans leur simplicité. Ils ont tous en commun de mettre entre parenthèses les questions de justice sociale. Leur résultat, c'est le renforcement d'une injustice criante, de l'insécurité et la généralisation du découragement.

Derrière les questions d'apparence post-matérielle, comme la formation, le travail et les services à l'ère de l'information, la participation et l'écologie se trouvent de vrais enjeux de redistribution. Dans ce contexte, nous voulons

faire valoir notre conception de la justice, au sens de l'égalité des chances. Mais cela ne peut réussir sans une réorientation du discours de la gauche sur la justice. Car les nouvelles questions de redistribution ne restent pas sans conséquence sur les destinataires d'une politique orientée par la justice.

Beaucoup de citoyens et de citoyennes ont encore l'espoir de produire la justice par la modernisation. Mais si la gauche déçoit cet espoir, les gens seront résignés et se contenteront du mirage des néo-conservateurs : la modernisation à la place de la justice. (...)

Pourquoi une gauche rénovée ?

Notre choix est de nous joindre à la gauche démocratique, en y posant à nouveaux frais la question de la justice et de l'autodétermination. Le parti pris pour les plus faibles et la promesse de l'autodétermination forment non seulement le point de départ normatif de notre engagement, c'est également ce que nous attendons des Verts. Sur ce plan, les Verts peuvent avoir la conscience fière de leur identité car la gauche traditionnelle a échoué à thématiser de manière satisfaisante les nouveaux enjeux de justice que constituent l'écologie, la protection des minorités, la participation démocratique, la justice intergénérationnelle, la justice internationale, l'accès juste à la formation.

Derrière les questions d'apparence post-matérielle, comme la formation, le travail et les services à l'ère de l'information, la participation et l'écologie se trouvent de vrais enjeux de redistribution.

L'objection suivant laquelle l'idée de la justice ne serait pas assez discriminante dans le paysage des partis est doublement fautive. D'une part, la catégorie de la justice n'existe quasiment pas chez les libéraux et chez les conservateurs. D'autre part, la force de rayonnement de l'idée de justice dépend de manière décisive de son interprétation. Ce n'est que comme concept interprété qu'elle acquiert des contours et qu'elle parvient à convaincre. Dans ce cadre, le nouveau programme des Verts allemands propose une interprétation forte d'un concept élargi de la justice.

Nous proposons une justice émancipatrice pour laquelle, ce qui compte, c'est l'« empowerment » (NDT le renforcement de la capacité des individus à devenir autonomes) et l'égalité des chances de réalisation grâce à la sécurité sociale. Du point de vue vert, la justice ce n'est pas l'égalité abstraite des chances mais bien l'égalité concrète des chances.

Et la justice implique avant tout un parti pris résolu pour ceux qui sont les moins bien lotis. Par là, nous ne visons pas une interprétation raccourcie du conflit entre travail et capital, selon laquelle les droits acquis du travailleur masculin représenteraient pour toujours la mesure décisive de la réalisation de la justice. Nous faisons de la politique pour ceux qui, sans le soutien de la société, n'auraient aucune chance de voir leurs droits pris en compte, aucune chance de choisir leur vie en toute autonomie. Les chômeurs, les immigrées et immigrés, les parents isolés, les enfants, sont au cœur de l'engagement politique des Verts et ils ont besoin de cet engagement. Dans ce sens, la justice n'est pas une idée abstraite mais une idée hautement pertinente sur le plan politique. Un concept de la justice qui veut répondre aux défis sociaux du présent et de l'avenir a nécessairement plusieurs dimensions.

Qui, à part les Verts, est capable de poser et de répondre aux nouvelles questions relatives aux ressources sociales essentielles que constituent le travail, la formation et la participation démocratique ?

Qui, à part les Verts, veut réaliser la promesse non encore accomplie de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

Qui, à part les Verts, prend en compte - dès aujourd'hui - les intérêts des jeunes et des générations à venir en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement ?

Et enfin qui, sinon les Verts, thématise la question de l'environnement comme une question essentielle de justice, comme une question relative aux conditions préalables à la vie et à la qualité de la vie, pour aujourd'hui et demain ?

Au centre de notre politique réside la défense de ceux qui sont socialement faibles et désavantagés – avec toutes les conséquences que cela implique en termes de redistribution. Les « nouvelles » questions de la justice ne s’opposent pas aux questions de la redistribution. Elles sont des questions de redistribution, mais d’un genre nouveau. Il serait naïf de croire que la question de la participation au travail et à la formation, la question de la justice globale ou de la justice intergénérationnelle n’ont pas de dimension redistributive. Tout au contraire : c’est précisément sur ce point que des efforts matériels considérables sont nécessaires, même si c’est avec un but différent, en l’occurrence la participation à des biens sociaux essentiels.

Dégager le rapport interne entre la justice et l’autodétermination est une opération décisive. D’un point de vue vert, la justice ne s’oppose pas à la liberté, mais elle est synonyme de l’égalité des possibilités de réalisation. Si on comprend la justice comme l’octroi des mêmes chances réelles de liberté, alors la spécificité des Verts devient claire. Sur ce plan, tant l’approche sociale-démocrate que l’approche libérale de la justice sont insuffisantes. Les Verts sont en mesure de penser simultanément la justice et la liberté. De notre point de vue, la justice n’est pas un paternalisme étatique infantilisant, mais c’est la

réelle égalité des chances et l’autodétermination. Sur cette base, la liberté conserve une orientation émancipatrice, qui ne met pas entre parenthèses les présupposés matériels et immatériels de l’autodétermination, comme c’est le cas du libéralisme du « laisser-faire » des libéraux du FDP.

Un parti qui prend au sérieux le concept de la justice doit élargir spatialement et temporellement le principe d’universalisation. Et c’est au minimum dans la justice internationale et dans la justice intergénérationnelle que l’on peut trouver la spécificité des Verts.

Qui, sinon les Verts, thématise la question de l’environnement comme une question essentielle de justice, comme une question relative aux conditions préalables à la vie et à la qualité de la vie, pour aujourd’hui et demain ?

Dans le contexte vert, la justice implique depuis toujours la solidarité internationale. Avec l’Europe, les Verts ont la chance historique de devenir les avocats de l’Europe et, partant, les avocats d’une des plus grandes visions de notre temps.

Dans le contexte vert, la justice veut dire d’abord la justice intergénérationnelle et c’est également là que se trouvent enfouis les thèmes d’avenir des domaines social et écologique. Il ne s’agit de rien de moins que de l’avenir de la sécurité sociale et de l’Etat social en tant que tel. Sur le chemin que nous proposons, nous avons la possibilité de rendre évidente la relevance sociale des thèmes environnementaux. Dans le monde anglo-saxon, le concept de la « justice environnementale » est depuis longtemps un concept établi. Il souligne le fait que derrière la question écologique, on retrouve des questions fortes et tangibles de justice et de liberté. Avec l’écologie politique, il en va de la liberté d’action des jeunes générations et des générations à venir ; il en va des conditions sociales dans lesquelles les êtres humains sont appelés à vivre. Ici, l’écologie politique résonne différemment que dans certaines partitions du « small is beautiful ».

Les Verts sont en mesure de penser simultanément la justice et la liberté.

Une politique de justice environnementale ne peut jamais renoncer à tracer les limites écologiques. En les reliant positivement au projet de liberté et de justice dans les sociétés modernes, elle peut faire comprendre aux citoyens en quoi elles sont nécessaires. (...)

Le concept élargi de la justice ne nous exempt pas des difficiles exercices de pondération. Il ne s’agit pas uniquement d’élargir les dimensions de la justice. Il y aura aussi des conflits dans l’établissement des objectifs. Mais une gauche renouée ne peut pas opposer ces différentes dimensions parce qu’elles désignent différents aspects importants de la question sociale. Jusqu’à un certain point, cette opposition est d’ailleurs artificielle. La participation à la vie sociale sans participation appropriée à la richesse économique peut rapidement être instrumentalisée par les partisans de relations sociales asymé-

triques et par les défenseurs d'économies dans les prestations sociales. Toute orientation post-matérielle a évidemment besoin de présupposés matériels importants. Les mettre en évidence, c'est la tâche d'une gauche renouvelée.

Toute orientation post-matérielle a évidemment besoin de présupposés matériels importants.

Avec la stratégie « Links Neu », il est possible de présenter les revendications écologistes comme des revendications relatives aux conditions de base de l'avenir de chacun. On ne rend pas un service aux thèmes centraux des Verts en les cantonnant dans la sphère classique de l'environnement. Ce n'est que lorsque les citoyens comprendront que les demandes vertes sont dictées par une réelle préoccupation pour leurs chances de réalisation personnelle que la portée exacte du projet vert deviendra visible.

C'est incontournable : les revendications vertes convergent quand on les place dans une perspective de justice. Elles ne sont plus seulement des thèmes post-matériels relatifs à la qualité de la vie, elles deviennent des thèmes essentiels pour l'avenir. Sur cette base, les Verts peuvent intervenir plus fortement que jamais dans les débats sociaux et mieux faire connaître la portée sociale de leurs revendications. (...)

« La nouvelle gauche » à l'époque post-industrielle

Une gauche renouvelée et une nouvelle politique de justice doivent tenir compte du fait que les conditions de la redistribution du bien-être ont radicalement changé à l'ère post-industrielle. Le travail industriel a été remplacé dans de larges proportions par le travail dans le secteur des services. Sous la pression de la globalisation, le travail basé sur la connaissance joue un rôle toujours plus grand. Sous la pression de la destruction de l'environnement et de la raréfaction des ressources, les technologies respectueuses de l'environnement sont devenues des facteurs économiques importants. L'évolution démographique des sociétés postindustrielles pose de grands défis à l'Etat social.

Dans les conditions présentes d'endettement public et d'évolution démographique, nous avons besoin de croissance, mais pour autant qu'elle ne soit pas dommageable sur le plan social et écologique. L'espoir trompeur d'une croissance industrielle de type classique ne peut cependant pas faire négliger les nécessaires réformes de structures. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on tient compte du changement démographique. Le financement de la sécurité sociale ne peut plus se faire uniquement sur l'emploi salarié, mais doit intégrer d'autres sources de revenus. Il y a un besoin de protection sociale qui va au-delà des seuls salariés notamment chez les indépendants ou chez des personnes qui effectuent un travail socialement nécessaire sans être payées. Des situations de risque qui jadis étaient marginales se multiplient avec tant de conséquences pour les individus qu'un réajustement de l'Etat social devient urgent. Cela concerne en particulier le risque de parcours professionnels alternant des phases de chômage et de travail à temps partiel qui ne rendent plus possible la constitution d'une vraie pension, le risque des familles monoparentales, le risque de qualification insuffisante ou dépassée ou le risque de l'échec du lancement d'une activité d'indépendant. La modernisation de l'Etat social ne peut donc signifier sa régression. Au contraire, des succès substantiels ne peuvent être engrangés dans la lutte contre le chômage que si les systèmes de solidarité tiennent compte de ces nouvelles situations de risque. La persistance d'un chômage important n'est pas la conséquence d'un excès de protection sociale. Elle est aussi la conséquence du manque de protection ou d'une protection sociale inadaptée à certains types de situations.

La modernisation de l'Etat social ne peut donc signifier sa régression. Au contraire, des succès substantiels ne peuvent être engrangés dans la lutte contre le chômage que si les systèmes de solidarité tiennent compte de ces nouvelles situations de risque.

Nous devons décider quels risques assumés jusqu'ici collectivement doivent, à l'avenir, être couverts par les individus et quels risques individuels doivent à l'avenir être davantage soutenus. Jusqu'à présent, les systèmes de protection sociale ont été orientés en fonction du maintien du standard de vie. Cet objectif a été juste tant que le recours aux prestations sociales était considéré comme une exception à la règle de l'emploi à vie. La garantie de

maintien de ce standard de vie, qui présuppose qu'il y ait un accès réel au marché du travail, se transforme en injustice lorsqu'il devient un privilège impayable pour une minorité et lorsqu'il empêche l'accès de beaucoup d'autres. Une distribution juste des chances d'accès au marché du travail n'est possible que si les systèmes sociaux prennent moins de responsabilité dans la garantie du standard de vie et soutiennent davantage l'individu dans la prise en charge du risque d'une exclusion durable du marché du travail et de la protection sociale. Les Verts ont mis en place deux dispositifs cruciaux pour rencontrer cette problématique : l'assurance citoyenne et l'assurance sociale de base. Nous devons constamment affiner ces propositions si nous voulons amener notre monde à plus de justice.

Le parti pris pour les faibles

L'appel à « moins d'Etat » et à la « dérégulation » est inacceptable. Au contraire, ce qui s'impose c'est une nouvelle description des tâches de l'Etat qui tienne compte d'une situation complètement changée : révolution démographique, globalisation, migration, individualisation, digitalisation...

Pour nous, les partis ne sont pas des groupes d'intérêt, mais ils ont pour tâche de transformer les intérêts particuliers en fonction de la justice et de l'équité. Cette transformation n'est pas seulement la pondération d'intérêts différents mais la prise en compte de l'exigence fondatrice du politique de produire la justice et l'équité. (...) Une des tâches les plus décisives, peut-être la plus décisive, est de mettre à jour et de soutenir les intérêts qui

n'ont pas de lobby. Le parti pris pour les plus faibles constitue probablement la raison la plus profonde de notre énergie politique et de notre idéalisme politique. Celui qui ne peut se relier à une problématique sociale particulière est purement et simplement exclu des débats sur la justice. Les Verts ont sur ce plan un rôle particulier à jouer parce que leur politique s'adresse précisément à ces groupes.

C'est la raison pour laquelle l'appel à « moins d'Etat » et à la « dérégulation » est inacceptable. Au contraire, ce qui s'impose c'est une nouvelle description des tâches de l'Etat qui tienne compte d'une situation complètement

changée : révolution démographique, globalisation, migration, individualisation, digitalisation... Il ne s'agit pas en l'occurrence de décider s'il faut plus ou moins d'Etat mais de définir de nouveaux équilibres et de nouveaux arrangements.

Si le renforcement de la responsabilité individuelle est la menace du nouvel Etat social, alors le renforcement réel de la capacité d'autodétermination constitue la promesse qu'il doit tenir.

Il est évident que les deux grandes réformes menées par le gouvernement rouge-vert sur le plan social, la réforme Riester et la réforme Hartz, renforcent la flexibilité et la responsabilité individuelle mais elles augmentent également de manière importante les moyens publics affectés à ces politiques. L'émancipation des citoyens implique un Etat puissant et actif. Mais nous refusons tout autant que le slogan « plus de responsabilité individuelle » soit utilisé pour reporter sur les individus la responsabilité de la couverture de certains risques alors qu'en même temps l'Etat réduit la liberté de décision de ces individus en les chargeant de la sorte. Le choix professionnel devient un risque de plus en plus grand du fait de l'apparition de nouvelles formes de recrutement et de carrières de plus en plus instables. Souvent, le travail occasionnel devient la règle. L'Etat et les systèmes de protection sociale ne peuvent plus partager le bien être que de manière limitée, mais ils mettent à la disposition de toutes les situations sociales une protection de base. Si le renforcement de la responsabilité individuelle est la menace du nouvel Etat social, alors le renforcement réel de la capacité d'autodétermination constitue la promesse qu'il doit tenir. Moins de sécurité doit aller de pair avec plus de capacité réelle et autonome de décision et pas seulement quand cela fait l'affaire de l'Etat. (...)

Lancer la rénovation

La rénovation de la gauche est un projet qui peut mobiliser et faire grandir les Verts. Il a besoin de la jeune génération, si celle-ci veut sortir de l'actuelle « tristesse royale ». Des politiciennes et des politiciens avec des convictions et du charisme peuvent en émerger. Sur les questions politiques décisives, nous devons nous soustraire à la fascination du détail et dresser les grandes lignes

d'une politique capable de rayonner sur toute la société. Notre concept élargi d'une justice écologiste nous offre un potentiel politique et stratégique considérable. De même, l'exigence d'une gauche européenne renouvelée et écologique définit un projet qui va bien au-delà de nous, les Verts, projet qui rend visible à long terme notre engagement pour la société.

.....
1 Voir www.realismus-und-substanz.de

Construire l'écologie politique et le développement durable... Juste une affaire de COM ?

→ BENOÎT LECHAT
etopia_

Or donc l'écologie et le développement durable auraient un problème de communication. L'élargissement de leur base sociale nécessiterait d'y remédier d'urgence. Jusque là, tout le monde est à peu près d'accord. Mais pour atteindre l'objectif, il faut peut-être gratter légèrement le vernis de consensus qui recouvre la proposition et voir que ce qu'elle pose comme problème est de nature autant philosophique que technique. La communication du développement durable, ce n'est pas seulement l'affaire d'une bonne stratégie et de bons plans de communications, c'est aussi une question de prise en compte de données aussi fondamentales pour l'être humain que l'abondance, le plaisir, la vie en société et la démocratie.

Ces dernières années, une réflexion publique a démarré en Belgique sur la problématique de la communication du développement durable. Le Conseil fédéral de Développement durable (CFDD) au sein duquel un groupe de travail se consacre à cette question a ainsi organisé le 13 octobre 2005 un forum dont le thème était « *Comment communiquer sur le développement durable ?* » qui a rencontré un beau succès, mais auquel les médias ne se sont malheureusement que peu intéressés¹. L'enjeu est pourtant capital pour tous ceux qui souhaitent élargir la base sociale du développement durable, c'est-à-dire faire

participer une part de plus en plus grande de la société à sa construction. Il l'est encore plus pour les écologistes qui sont par vocation les premiers à défendre ce projet et pour lesquels, du reste, les enjeux relatifs à la communication du développement durable ressemblent furieusement à ceux qui se rapportent à la communication de l'écologie politique. On partira ici de l'hypothèse que malgré les apparences, il ne s'agit pas seulement d'un débat « technique » sur les bons moyens (les bons experts, les bonnes techniques, les bons budgets...) à employer, mais avant tout d'une discussion de fond sur le contenu du changement que proposent les écologistes et sur les méthodes à mettre en œuvre pour y parvenir. En l'occurrence, ce n'est qu'en identifiant mieux ce qui est en jeu dans les changements à opérer que l'on parviendra sans doute à communiquer de manière adéquate à leur sujet.

Consommation, surconsommation, justice et survie

Repartons des objectifs. En résumant à l'extrême, on dira que le premier but des écologistes et de tous ceux qui prennent au sérieux le projet du développement durable est de mettre un terme à la destruction des ressources non renouvelables de la planète. Pour une raison élémentaire de justice : 20 pc de la population mondiale consomment 80 pc des ressources planétaires. Or la surconsommation des uns² entraîne tôt ou tard la sous-consommation des autres et menace purement et simplement la survie des habitants de la Planète, en commençant par les plus défavorisés, ainsi que celle des générations futures. Combattre cette injustice majeure implique de parvenir à un fonctionnement de l'économie sobre en ressources naturelles non renouvelables, non seulement parce qu'elles sont limitées, mais aussi parce que leur utilisation intensive comporte des risques majeurs pour l'humanité et notamment celui du réchauffement climatique. Quand on dit radicalement, c'est quasiment un euphémisme : les scénarios de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) pour l'après Kyoto préconisent une division par quatre de ceux sur l'ensemble de la Planète et par voie de con-

Au sein de la famille écologiste, le débat sur la question d'une décroissance globale de nos économies n'est pas fini. En revanche, celui sur la décroissance de l'utilisation des énergies fossiles est bel et bien clos.

séquence, une division par quatre de notre consommation d'énergies fossiles. Au sein de la famille écologiste, le débat sur la question d'une décroissance globale de nos économies n'est pas fini. En revanche, celui sur la décroissance de l'utilisation des énergies fossiles est bel et bien clos. Le consensus est partagé par tous les Verts et au-delà par tous ceux qui sont attachés au développement durable. Autrement dit, nous sommes d'accord qu'il faut parvenir à la décroissance totale et radicale de la consommation de nos énergies fossiles. Pour des raisons climatiques d'abord (et donc pour des raisons de justice), pour des raisons économiques ensuite, parce que nous devons aider nos sociétés à anticiper l'épuisement progressif des réserves de pétrole, de gaz et de charbon. Mais évidemment quand on a posé cela, on n'a même pas encore commencé à percevoir l'ampleur des changements nécessaires. Parce que la seule amélioration de l'efficacité énergétique ne suffira pas à atteindre cet objectif de décroissance-là. C'est en tout cas ce qu'on observe depuis 1973 et le premier choc pétrolier dans le secteur du transport où, avec l'explosion du trafic routier et aérien, nous faisons l'expérience du fait que la réduction de la consommation des véhicules à moteur est plus que largement « surcompensée » par une augmentation de leur usage individuel et collectif qui fait exploser la consommation globale du secteur. C'est une des manifestations de ce qu'on appelle « l'effet rebond » qui ne peut être combattu que par une réorientation globale des comportements ou par une modification profonde des prix qui imposera leur réorientation.

Le double impératif catégorique des écologistes

Il y a fondamentalement deux manières de parvenir à l'objectif de décroissance de la consommation globale d'énergies non-renouvelables : la manière libre et la manière imposée. Imposée : l'épuisement plus ou moins accéléré des réserves pourrait nous contraindre à restreindre plus ou moins brusquement notre consommation, à la fois pour des raisons de prix et de disponibilité physique. Imposée : il n'est pas inconcevable qu'une gestion autoritaire et non démocratique de la société se mette en place au niveau étatique ou interétatique pour imposer aux êtres humains de consommer moins. La manière libre est évidemment celle que les écologistes défendront, convaincus que c'est la seule

efficace, les deux autres risquant de déboucher rapidement sur des conflits plus ou moins violents, d'abord entre les individus, ensuite entre les états. Les écologistes partagent cette conviction avec la plupart des démocrates. Mais ils sont sans doute ceux qui portent le plus loin le projet démocratique dans le sens de son exigence fondatrice, à savoir celui de son approfondissement continu, en dépit de la fatigue démocratique et du pessimisme culturel qui se manifestent dans nos sociétés. A ceux qui soutiennent que c'est précisément l'individualisme démocratique qui débouche sur la mise à sac de la Planète, les écologistes répondent que la libre participation démocratique à tous les processus de décisions collectives reste encore la méthode la plus juste et la plus efficace pour relever les défis contemporains. A ce titre, l'impératif catégorique de l'écologie et du développement durable devient double : « agis, produis et consomme de manière à ce que les droits des plus défavorisés et des générations futures soient préservés et, en même temps, fais-le en respectant le projet démocratique, c'est-à-dire en associant le plus grand nombre possible à la conception de tes décisions et en ayant constamment pour préoccupation le développement de l'autonomie de chaque individu ».

Le noir baptême de l'homme contemporain

La libre participation démocratique à tous les processus de décisions collectives reste encore la méthode la plus juste et la plus efficace pour relever les défis contemporains.

Mais proclamer ces objectifs permet-il de les atteindre ? Autrement dit, suffit-il d'édicter la revendication d'une réduction d'urgence des émissions de Gaz à Effet de Serre, de la répéter inlassablement sur tous les marchés, places publiques, émissions de radios, de télévision, sites webs pour qu'elle soit rencontrée ? Ou encore suffit-il d'avoir les bons

objectifs et de le faire savoir haut et fort ? Non, évidemment. Cela se saurait... Un certain nombre de facteurs de niveaux et de natures variables nous en empêchent. Ne pas en tenir compte pourrait conduire à la catastrophe : d'abord électorale pour les partis verts, plus tard, éventuellement collective pour l'ensemble de l'humanité. Mais quels sont ces obstacles ? Une analyse marxiste un peu primaire établirait sans peine qu'il n'est pas dans l'intérêt du capital que

les consommateurs réduisent leur consommation. Par conséquent, tout qui prônerait une politique allant dans ce sens risquerait de se heurter au monde financier et à ses représentants zélés dans les partis bourgeois et dans les médias. Peut-être. Mais plus fondamentalement, il importe de voir que ce qui est en cause, ce n'est pas seulement notre modèle de développement économique libéral, c'est aussi la manière dont l'ensemble du monde contemporain – et l'ensemble de ses idéologies, en ce compris l'idéologie communiste – a été profondément structuré par l'idée de l'abondance, et notamment de l'abondance d'une énergie fossile issue de la terre. « Le bain de pétrole est le baptême de l'homme contemporain », écrit le philosophe allemand Peter Sloterdijk³ pour qui l'utilisation des énergies fossiles et la modernité (le progrès, l'émancipation...) sont étroitement liées, non pas seulement par une logique d'exploitation et de domination, mais par un besoin anthropologique fondamental de surabondance, de gâterie et de gaspillage. Aux Etats-Unis, ce besoin se serait traduit dans l'utopie généreuse de la « démocratisation du luxe »⁴ en vertu de laquelle chaque Américain devait avoir le droit de surconsommer. Dans une telle logique qui ne concerne pas que la société américaine et pas non plus la seule américanisation de la planète, difficile de trouver des qualités érotiques à la sobriété, autrement dit, difficile de la désirer... même en l'affublant des qualificatifs de volontaire et d'authentique.

Le soleil, père de tous les gaspillages

Bien sûr, ceux dans notre société qui détestent passer leurs samedis après-midi dans les supermarchés (en tout cas ceux qui en ont les moyens mais qui n'en n'éprouvent pas le désir), ceux qui ne salivent pas devant les 4X4, sont nombreux. Et peut-être même de plus en plus nombreux. On pourrait avancer plusieurs explications à cette joyeuse inflation du nombre des consommateurs responsables qui se manifeste par exemple dans le succès de petits déjeuners Magasins du Monde-OXFAM, les placements éthiques et dans toute une série d'initiatives concrètes de développement durable... Leur croissance bienvenue pourrait par exemple découler d'une interconnexion efficace entre plusieurs composantes : d'abord, un bon niveau d'information

sur les externalités négatives de certains produits, ensuite la prégnance d'un arrière-fond culturel notamment catholique - mais pas uniquement- dans lequel le gaspillage des ressources est connoté très négativement et enfin un besoin de se distinguer socialement par ses choix de consommation. Mais d'autres facteurs pourraient aussi jouer, comme par exemple un souci accru pour sa santé, un désir de produits de qualité dont on identifie bien l'origine et la composition et avec lequel on développe un lien quasiment affectif. C'est le cas notamment chez les consommateurs désireux d'acheter des produits agricoles de qualité. Pour que ce mouvement d'extension continue du domaine de la consommation responsable se poursuive, peut-être faut-il surtout chercher à développer une surabondance alternative à la surabondance destructrice de nombre de produits de consommation courante... Par exemple, en proposant aux consommateurs une profusion de services et d'informations, permettant de répondre à leurs désirs de saturation tout en réduisant leur empreinte écologique, ou en leur proposant une « hypermobilité » en mode de transports durable, alternative à la voiture. « Hypermobil »⁵, et non pas « Altermobil »: l'explication du succès médiatique (et demain, on peut rêver, politique et populaire ?) de la proposition tient sans doute dans le préfixe qui propose une abondance alternative, le contraire d'une purge, d'un jeûne, d'un carême. A méditer... Car fondamentalement, l'écologie et le développement durable ont sans doute besoin d'utopies positives, capables de projeter nos sociétés vers l'avenir. Pourquoi, toujours avec Sloterdijk, ne pas la rechercher du côté du soleil qui tient « le rôle du Premier Gaspilleur »⁶ en regardant les énergies solaires du futur comme la base d'une autre société, non plus basée sur l'appropriation de l'énergie fossile, mais sur la générosité et la gratuité infinie de l'astre du jour ?

La sainte confiance des consommateurs

Communiquer autour du développement durable, c'est donc « travailler » avec des affects aussi fondamentaux que la satiété, le plaisir, la confiance, la générosité... Les politiques qui s'engagent sur ces questions le sentent confusément, mais ils ont encore à acquérir de la méthode et une connaissance

plus fine des publics auxquels ils s'adressent. Du moins, s'ils veulent réorienter notre économie dans le sens de la durabilité. On ne peut pas dire que ce soit vraiment le cas de Guy Verhofstadt qui a pourtant une intuition relativement bonne de ces affects. Depuis 1999, sa principale obsession est de ne pas mettre à mal la confiance des consommateurs belges, parce qu'il juge que cette confiance est la condition *sine qua non* de la réussite de sa politique de réduction de la dette publique et de relance de l'économie. Pour y parvenir, il développe ce que la presse flamande appelle le « goednieuwsshow », le show des bonnes nouvelles qui se caractérise par une publicité maximale pour les mesures soi-disant populaires, comme les baisses d'impôts, et par la mise en sourdine de toute mesure d'économie. Depuis septembre 2003, le gouvernement socialiste-libéral applique ainsi sans aucune publicité, ce qu'on appelle l'effet cliquet sur les accises prélevées sur les carburants routiers. Cela signifie que lorsque le prix du carburant baisse, seule une partie de la baisse est répercutée auprès du consommateur, le reste étant compensé par une hausse des accises. Jusqu'en 2005, ce mécanisme a considérablement gonflé les recettes de l'Etat avant d'être atténué par une mesure de « cliquet inversé » destiné à tempérer l'impact sur les consommateurs de la hausse des cours du brut, et donc à réduire la baisse potentielle de leur envie de consommer du kilomètre/moteur. On voit là l'illustration magnifique de l'obsession des partis traditionnels pour la croissance, quel qu'en soit son contenu et par exemple quel que soit son impact sur l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre. Refusant d'assumer l'indispensable internalisation des coûts externes, voire le financement de mesures d'anticipation des futures pénuries, par peur de la réaction des consommateurs, les gouvernements se condamnent à court terme à une inconsistance politique de plus en plus complète et à terme, à une impopularité de plus en plus grande⁷. Il n'y a là pourtant aucune fatalité. D'autres pays européens ont fait le choix d'une publicité et d'une transparence maximales sur leurs politiques d'éco-fiscalité qui font l'objet de débats publics soigneusement planifiés⁸.

Refusant d'assumer l'indispensable internalisation des coûts externes, voire le financement de mesures d'anticipation des futures pénuries, par peur de la réaction des consommateurs, les gouvernements se condamnent à court terme à une inconsistance politique de plus en plus complète et à terme, à une impopularité de plus en plus grande

La Belgique est-elle compatible avec le développement durable ?

Comment expliquer cette piteuse spécificité belge ?⁹ On pourrait bien sûr regarder du côté des fondements historico-culturels (la haine de l'état central et de la fiscalité ne constitue pas une spécificité noir-jaune-rouge mais elle atteint des sommets sous ces latitudes). Sans cependant remonter aussi loin, on peut avancer trois types d'explication. La première est de nature politico-budgétaire. Les gouvernements belges, tout comme leurs collègues européens, mais peut-être encore plus, en raison de la taille historique de la dette publique, ont le regard constamment rivé sur les chiffres de la croissance. De celle-ci dépendent les recettes fiscales et donc, les marges budgétaires qu'ils vont pouvoir affecter à la réalisation de leurs politiques. La grande préoccupation des ministres en période de contrôle budgétaire est de savoir de quels moyens ils vont disposer pour mener tel ou tel projet, et ainsi éventuellement asseoir leur notoriété médiatique et partant, augmenter leurs chances de réélection...

Seconde explication, le mode de fonctionnement des médias qui à la fois, nourrit et fait écho au comportement des politiques. Sans généraliser, on peut constater que la scène médiatique est de plus en plus dominée par l'information courte, sans mémoire, sans mise en perspective, sans analyse et sans investigation. Les politiques publiques sont le plus souvent réduites à des jeux de perdant/gagnant¹⁰, alors que les processus de développement durable ne peuvent pas être lus selon de tels schémas. Il y a bien sûr un intérêt croissant dans les rédactions pour les questions de développement durable, comme on l'a vu récemment avec le succès médiatique de l'empreinte écologique. Mais globalement, on y retrouve les mêmes cloisonnements que dans l'administration. Le développement durable est une spécialité qui s'exerce sans beaucoup d'interaction avec les journalistes politiques. Un même journal télévisé peut faire se succéder l'ouragan Katrina, la hausse des prix de l'énergie et les mesures que le gouvernement prend pour l'atténuer, sans que le moindre lien ne soit effectué... Mais quand la crise survient, la société du risque somme le politique de se justifier et d'expliquer pourquoi il n'a pas pris les mesures que l'on aurait de toutes les manières pris soin de passer à la moulinette de l'émotion populaire. Ce qui se joue ici, c'est l'interminable agonie d'une vieille conception du gou-

vernement à laquelle les politiques et les médias s'accrochent désespérément, à savoir le fantasme d'une puissance encore réellement capable de piloter la société, quasiment sans médiation, du simple fait de sa volonté souveraine. Le décalage avec la réalité est d'autant plus pathétique qu'en Belgique le découpage des compétences entre niveaux de pouvoir complexifie à l'extrême la mise en œuvre de toute politique de développement durable, à tel point qu'on peut se poser la question de savoir si notre structure institutionnelle est réellement de nature à produire les politiques nécessaires à la mise en œuvre d'objectifs ratifiés par la Belgique sur le plan international. Cette inadaptation institutionnelle est marquée notamment par l'insuffisance chronique des moyens de fonctionnement des administrations fédérales, à la fois pour des raisons budgétaires et communautaires (il s'agit de ne pas renforcer un niveau de pouvoir centripète), par le découpage opaque des compétences et surtout par leur manque de coordination avec les politiques menées dans les entités fédérées, le rôle du niveau fédéral étant insuffisamment fondé en la matière.

Si nous voulons réellement convaincre une part croissante de nos contemporains de changer de croissance, nous devons leur proposer une abondance alternative.

Comprendre que le pouvoir a changé de forme et de nature

Résumons-nous: pour respecter le double impératif catégorique des écologistes (et en gros, pour atteindre le développement durable), nous avons besoin d'une communication globale qui tienne compte du fond culturel de la société dans laquelle elle prétend agir. Nous faisons l'hypothèse que nous vivons dans « une société de la gâterie » structurée par la question de l'abondance. Que certains d'entre nous puissent prendre leur pied dans l'ascèse et la sobriété ne change fondamentalement rien à l'affaire. Le modèle dominant reste celui-là. Autrement dit, si nous voulons réellement convaincre une part croissante de nos contemporains de changer de croissance, nous devons leur proposer une abondance alternative et à tout le moins associer plus systématiquement, comme le fait la publicité, les modes de consommation soutenables à des sensations de plaisir ou à des valorisations sociales fortes. Nous devons être en mesure non

seulement de sensibiliser les citoyens sur les enjeux (les informer correctement), nous devons également parvenir à changer leurs attitudes et surtout leurs comportements, ce qui prend du temps, beaucoup de temps, parfois une génération complète¹². Cela implique donc de la part du politique des efforts d'humilité tout particuliers. Il doit d'abord commencer à comprendre qu'il ne trône plus au sommet de la pyramide démocratique, mais qu'il est un metteur en réseau de l'action publique. Il ne maîtrise pas tout, mais au moins il a une vue la plus globale possible sur les flux d'information qui circulent entre d'autres niveaux de pouvoir publics, les administrations, les entreprises, les médias, les associations, les citoyens et l'environnement en général. Il doit dès lors être en mesure de travailler dans une relation équilibrée avec les administrations et avec tous ces acteurs. Cette évolution qui a commencé avant l'émergence du développement durable dans la sphère publique est encore accélérée par celle-ci. La mise en œuvre du développement durable requiert dès lors le renforcement du pôle d'expertise et de continuité que constitue l'administration. Elle seule

Le politique doit d'abord commencer à comprendre qu'il ne trône plus au sommet de la pyramide démocratique, mais qu'il est un metteur en réseau de l'action publique.

est en effet en mesure d'assurer le travail de fond qui dépasse le cadre des législatures. Dans ce but, elle doit notamment disposer les moyens d'opposer un véritable marketing du développement durable au marketing de la consommation développé par le secteur privé. Cela implique non seulement une connaissance approfondie des publics et de leurs préférences ainsi que de leur motivation à intégrer

ce seul choix de société viable pour tous, mais également des moyens de planifier à long terme les éco-politiques du développement durable, en collaboration avec les médias.

Des processus ouverts à l'incertitude des interactions

Mais ce renforcement de la fonction de planification et de communication des administrations du développement durable implique également le renforcement de leurs interactions avec les autres instances démocratiques que constitue la démocratie parlementaire ainsi que les nouvelles formes de

participation qui doivent intervenir au cœur du processus de décision. Une participation qui n'est ni prétexte à mise en valeur du politique, ni une « avoid blame policy » destinée à le mettre à l'abri de la critique, mais qui soit vraiment un gage de qualité de l'action collective. Pour les amateurs, il y aura donc encore beaucoup de révolutions culturelles et de prises du Palais d'hiver à accomplir... tant ce programme implique de changements dans les pratiques héritées, comme l'abandon des méfiances structurelles entre le public et le privé, ainsi qu'une compréhension nouvelle de l'espace public. L'écologie politique apparaît comme étant particulièrement bien équipée pour susciter ce genre de réformes. Son action est bien sûr strictement structurée par des valeurs de solidarité, de justice et d'autonomie. Mais précisément parce qu'elle est ouverte à l'incertitude des interactions, son programme de réalisation n'est pas écrit à l'avance. L'écologie peut donc non seulement bien comprendre les nouvelles logiques de réseau qui seront mises en œuvre, elle peut également adopter une attitude foncièrement non dogmatique à l'égard des solutions qui seront proposées par les processus de participation. C'est ce qui fait une grande partie de l'intérêt de l'aventure.

1 Par ailleurs Etopia a organisé un séminaire consacré à cette problématique. Voir les contributions sur le site www.etopia.be. Notamment : Versailles A. Communiquer autour du développement durable, une gageure ? Etopia, 2005 ainsi que Thérèse Snoy, Réseau Eco-Consommation, « Comment convaincre le citoyen/consommateur d'adhérer aux objectifs de Kyoto ? » Etopia, 2005. Un atelier spécifiquement consacré à la communication du développement durable sera organisé par [etopia](http://www.etopia.be) à la fin du mois d'août 2006 dans le cadre des Rencontres Ecologiques d'Été (REE) qui se tiennent à Borzée.

2 « Il n'y a de surconsommation si et seulement cela entraîne une sous-consommation ailleurs (chez des contemporains ou plus tard (chez les générations futures) ». Boulanger, P-M, « What's wrong with consumption for sustainable development : overconsumption, underconsumption, misconsumption ? » Institut du Développement Durable, 2005.

3 « L'afflux de plus en plus importants d'une énergie provenant de réserves fossiles d'abord inépuisables n'a pas seulement permis la « croissance permanente », c'est-à-dire le couplage positif entre le travail, la science, la technique et la consommation sur une période de plus de 250 ans, y compris les implications que nous décrivons comme le changement d'équipement psycho-sémantique que provoque au sein des populations des effets de décharge et de gâterie durables ; il a aussi intégré des catégories respectables de l'ontologie de la vieille Europe comme l'être, la réalité et la liberté, dans un changement abrupt de signification. » In Sloterdijk P. « Que s'est-il passé au XX^e siècle ? En route vers une critique de la raison extrémiste », Conférence inaugurale, Chaire Emmanuel Levinas, Strasbourg, le 4 mars 2005.

4 Au moment où l'Amérique perd sa propre utopie, lorsqu'elle reconnaît qu'elle a perdu la guerre contre la misère dans son propre pays, c'en est fini du projet. Tout un continent reviendra alors à la vulgarité des sociétés de classes et à la dureté de cœur des maîtres d'autrefois. Les Européens seront les seuls avec leur volonté de rester dans l'histoire progressive et de continuer la lutte contre le misérabilisme » in Peter Sloterdijk, Alain Finkielkraut, « Les battements du monde », Pauvert département de la Librairie Arthème Fayard, 2003.

5 Voir www.ecolo.be

-
- 6 « Il (le soleil) est, jusqu'à nouvel ordre, la plus grande incarnation de cette vertu qui offre, contre-principe absolu au principe d'appropriation du capitalisme. », Sloterdijk, p.59.
-
- 7 «Le paradoxe politique est là: tout élu, tout candidat qui proposerait des mesures visant à réduire la mobilité y gagnerait une impopularité propre à le faire battre dès la prochaine échéance électorale. Ce ne sera donc qu'avec l'arrivée des pénuries réelles et des prix élevés des carburants que les consommateurs réduiront de force leur demande de pétrole, tout en accusant à juste titre le gouvernement de n'avoir rien prévu. Devant le choc pétrolier chronique qui s'annonce, tout gouvernement deviendra impopulaire, quoi qu'il fasse. Il ne fera donc rien de conséquent et lâchera donc simplement des compensations financières au fur et à mesure des mouvements revendicatifs de telle ou telle catégorie d'agents sociaux. Politique de gribouille et à courte vue assurément, alors que ce même gouvernement sait parfaitement que certaines mesures d'économie d'énergie dans les transports nécessitent une planification préalable si l'on veut obtenir un quelconque résultat significatif». Yves Cochet, Pétrole Apocalypse, Fayard, 2005.
-
- 8 Voir notamment les débats publics lancés par les autorités en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas sur la tarification kilométrique, de même que toute la politique allemande d'éco-fiscalité. En Suisse, l'instauration d'un système de taxation des camions a fait l'objet d'une consultation populaire... Pour un inventaire des politiques européennes en matière d'écofiscalité, voir www.oekosteuer.de.
-
- 9 Voir notamment les rapports consacrés à la politique fédérale de développement durable par la Cour des Comptes et le Bureau du Plan
-
- 10 « Les journalistes politiques sont formés à rechercher et si nécessaire à créer les oppositions. Le développement durable table au contraire sur la gestion et la maîtrise des conflits, non pas dans la perspective d'une domination de la majorité, mais dans la perspective du consensus et de la recherche de nouvelles solutions », Frans Evers, *Communiceren over duurzame ontwikkeling*, Het grote misverstand, intervention au Forum organisé par le Conseil Fédéral de Développement durable, 13 octobre 2005.
-
- 11 Communiquer sur le développement durable, Comment produire des campagnes publiques efficaces, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, réaliser par l'Agence Futerra, www.futerra.org

DOSSIER 2

DES COMMUNES EN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le niveau local est crucial pour le développement durable. Les écologistes le savent bien. Dès l'origine des partis verts, ils se sont engagés résolument pour améliorer la vie dans leur commune en intégrant les approches environnementales, économiques et sociales. Les contributions rassemblées ici montrent quelques résultats (liste non exhaustive) de leurs actions et quelques leçons que l'on peut en tirer. On y voit notamment que si l'écologie et le développement durable peuvent changer une commune au quotidien, cela requiert de la patience et une approche globale qui relie tous les aspects des politiques. Pour les y aider, un outil existe, l'Agenda 21 local. En Wallonie, il n'en est qu'au début de son existence.

Engager les communes wallonnes sur la voie du développement durable

→ LAURENCE LAMBERT

chercheuse
à etopia_

En 1992, le Sommet de la Terre a appelé tous les gouvernements du monde à mettre en œuvre des politiques de développement durable. Dans ce cadre, un programme d'actions concrètes, l'Agenda 21, a été lancé au plan international. Les collectivités locales ont également été invitées à rejoindre le mouvement en mettant en œuvre des Agendas 21 locaux. L'objectif fixé était qu'une grande majorité des collectivités locales de tous les pays soient engagées dès 1996 dans la mise en œuvre d'un mécanisme d'Agenda 21 local. Plus de 13 ans plus tard, en Belgique, les résultats varient fortement d'une Région à l'autre. La Région flamande soutient activement les Agendas 21 locaux depuis quelques années tandis que la Région wallonne commence sa réflexion. La Ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve fait figure d'exception puisque depuis 2001, elle s'est inscrite dans une dynamique d'Agenda 21. Quant à la Région bruxelloise, elle s'est dotée des structures visant à encadrer les Communes qui veulent mettre en œuvre un Agenda 21 local.

Agenda 21 : quelques rappels historiques

A l'occasion du Sommet de la Terre ou Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) en juin 1992 à Rio de Janeiro, les gouvernements présents, par la signature d'un texte fondateur : *la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement*, s'engagent à contribuer au développement durable mondial. En adoptant l'*Agenda 21* (ou *Action 21*, ces deux appellations étant synonymes), véritable programme d'actions (2.500 recommandations réparties en 40 chapitres !), les Etats marquent la volonté d'activer le développement durable par des réalisations concrètes, en misant notamment sur le rôle et l'implication des grands groupes formant la société (femmes, enfants, citoyens, collectivités locales, syndicats et travailleurs, communauté scientifique, agriculteurs...) et en s'assurant des moyens pour y parvenir (moyens techniques, mécanismes financiers, montages institutionnels et juridiques, éducation, formation, communication,...). L'Agenda 21 n'est pas contraignant pour les Etats. Cependant, par sa ratification, ce document acquiert une autorité qui ne peut être sous-estimée. Par exemple, les engagements pris à Rio par la Belgique ont entraîné l'adoption de *la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, mettant en place une série d'outils et de moyens nécessaires à ses objectifs, comme le Conseil fédéral du Développement durable et le Plan fédéral de Développement durable.

Développement durable et collectivités locales

En ce qui concerne le niveau local, c'est le chapitre 28 de l'Agenda 21 qui invite les collectivités locales à appliquer les principes du développement durable à leur échelle en mettant en œuvre un *Agenda 21 local (A21L)*. Elaboré à l'initiative de la collectivité locale (Commune, Province, Intercommunale...) et présenté comme outil dynamique d'animation et de projection dans l'avenir de la vie locale, il vise à se projeter durablement à l'échelle de son territoire. Ce même chapitre de l'Agenda 21 fixe également des objectifs ambitieux, notamment celui de voir, pour 1996 (!), la mise en œuvre,

dans la plupart des collectivités locales de tous les pays, d'un mécanisme de consultation de la population dans le but de parvenir à un consensus sur un programme d'actions à l'échelon de la collectivité. Or on est aujourd'hui loin du compte, singulièrement en Belgique.

En invitant tous les niveaux de pouvoir à appliquer, dans des projets concrets, les principes du développement durable, l'Agenda 21 en appelle aux responsabilités qui incombent à chaque acteur de la société, depuis le plan local jusqu'au niveau international. Ce sont donc les échelons les plus proches du citoyen (en l'occurrence la Commune, la Ville) qui sont attendus pour contribuer activement au développement durable local. Tout les y invite : leur ancrage dans leur territoire, leur environnement (ressources naturelles, biodiversité, ...), leur cadre de vie, leurs propres réalités socio-économiques et culturelles, leurs réseaux publics et citoyens (mandataires communaux, services publics, mouvements associatifs, écoles, entreprises privées, individus, ...). C'est à leur niveau que le célèbre slogan « *Penser globalement, agir localement* », prend tout son sens !

Le niveau local pour contribuer au développement durable global

L'action locale menée sur le terrain pour le développement durable doit faire prendre conscience des limites environnementales qui nous sont naturellement imposées, que ce soit à l'échelle du territoire de la Commune ou plus largement à l'échelle de la Planète. Cela signifie que nous devons réduire au maximum les pressions sur notre environnement immédiat et même lointain par une utilisation minimale des ressources naturelles et par la lutte contre les pollutions. Cela implique aussi d'assurer une meilleure efficacité économique en privilégiant l'ancrage local (assurer au maximum l'indépendance énergétique ainsi que la valorisation des ressources locales et du patrimoine) ainsi que par la création d'emplois de qua-

En invitant tous les niveaux de pouvoir à appliquer, dans des projets concrets, les principes du développement durable, l'Agenda 21 en appelle aux responsabilités qui incombent à chaque acteur de la société, depuis le plan local jusqu'au niveau international.

lité (et notamment dans des entreprises dont les centres de décision ne sont pas tous délocalisés). Mais surtout l'ensemble de l'action doit viser à réduire à la source les causes de l'inégalité sociale et de l'inégalité environnementale (aujourd'hui, ce sont généralement les populations les plus précarisées - au nord comme au sud - qui sont le plus directement exposées à la dégradation de l'environnement).

Dans ce projet ambitieux, la citoyenneté («l'appartenance et la participation à la vie de la Cité») prend tout son sens puisque tous les acteurs de la collectivité sont invités à prendre part à un processus de décision intégré dans un objectif commun: celui d'assurer aujourd'hui un développement plus durable à l'ensemble des habitants de la Planète, sans sacrifier l'avenir des générations futures.

Quelle dynamique internationale pour le développement local durable ?

Au niveau international, des structures dynamiques se sont mises en place dans le but d'encadrer les réseaux de communes qui souhaitent concrétiser le développement durable à leur échelle. Le Conseil international pour les Initiatives écologiques locales (ICLEI²), fondé en 1990, soit avant la Conférence de Rio, a pour mission de lancer un mouvement international de Communes qui poursuivent la mise en œuvre du développement durable. L'ICLEI définit l'Agenda 21 local comme «*un processus multifactoriel et participatif qui vise à atteindre les objectifs de l'Agenda 21 au niveau local. Il se fait grâce à la participation et à l'élaboration d'un plan stratégique d'actions visant le long terme et qui répond en priorité aux problèmes locaux du développement durable*».

Au niveau européen, la Campagne des Villes durables européennes, lancée à l'occasion de la conférence internationale d'Aalborg en 1994, regroupe les signataires de la Charte d'Aalborg. Cette campagne a été lancée pour encourager et aider les villes qui s'engagent en faveur de la durabilité.

D'une étude de l'ICLEI³ publiée en 2002, il ressort clairement que les initiatives locales prises dans le cadre de l'Agenda 21 sont largement influencées par l'existence de campagnes d'information et de soutien menées dans leurs cadres nationaux ou régionaux. Et c'est sans doute pour cette raison que chez nous, en Belgique, la mise en place d'Agendas varie considérablement d'une Région à l'autre.

La Région flamande soutient les Agendas 21 locaux

En Région flamande, le soutien des collectivités locales (Provinces et Communes) qui souhaitent se lancer, sur base volontaire, dans une démarche Agenda 21 local, est assuré dans le cadre des Accords de coopération Région-Communes/Provinces⁴. Les deux premiers Accords Région-Communes/Provinces (1992-1996 et 1997-2001) couvrent essentiellement des matières environnementales, agissant comme leviers pour atteindre des objectifs de développement durable. Ainsi, par contrat avec la Région, les Communes et les Provinces s'engagent à atteindre des objectifs environnementaux plus ambitieux que ceux requis par la législation en vigueur. Cette politique a permis aux échelons locaux de mener une politique environnementale forte. Le troisième Accord de coopération (2002-2004) est élargi au développement durable et prévoit un accompagnement et un soutien financier pour des Communes qui s'engagent à établir un Agenda 21 local. Les Organisations non gouvernementales (ONG), actives dans la promotion du développement local durable, sont étroitement associées à la démarche Agenda 21 local. Citons notamment l'association Vlaams overleg Duurzame Ontwikkeling (VODO⁵) qui, avec le soutien de la région flamande, est à l'origine de la création du Steunpunt Lokale Agenda 21 (SLA21⁶), cellule d'appui méthodologique et technique pour les autorités locales dans le cadre de la réalisation d'un Agenda 21 local, à laquelle sont associées de nombreuses associations actives dans la promotion du développement durable : 11.11.11, Bond Beter Leefmilieu (BBL), Broeder-

les initiatives locales prises dans le cadre de l'Agenda 21 sont largement influencées par l'existence de campagnes d'information et de soutien menées dans leurs cadres nationaux ou régionaux.

lijk Delen, Centrum voor Natuur – en Milieueducatie (CVM), KWIA Steungroep Inheemse Volkeren, Oxfam Wereldwinkels, Werkgroep rechtvaardige en verantwoorde Landbouw (WERVEL), WWF België, Tandem, ...

A titre d'exemples, les Villes de Hasselt, Bruges, Louvain, Gand, ... se sont lancées dans la dynamique d'élaboration d'un Agenda 21 local.

Et la Région bruxelloise ?

La Région bruxelloise a signé la Charte d'Aalborg en 1995. En 2003, est née, au sein de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE⁷), une Cellule d'Action Ville durable (CAVID). Elle a reçu pour mission de concrétiser, sur le terrain bruxellois, le concept de développement durable. Son action est axée sur trois volets : le soutien aux actions locales, la sensibilisation de la population et la formulation de recommandations aux Autorités politiques. L'Association des Villes et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB⁸) a mis sur pied, avec le soutien de la Région bruxelloise et la collaboration de la CAVID, un Forum pour le développement durable dans les Communes bruxelloises visant à les aider dans la démarche Agenda 21 local. Aujourd'hui, trois Communes se sont lancées dans l'élaboration de l'Agenda 21 local : Anderlecht, Etterbeek et plus récemment en septembre 2005, Bruxelles-Ville. Elles sont toutes les trois signataires de la Charte d'Aalborg.⁹

Et le cadre régional wallon ?

Le *Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable* précise que la politique régionale intègre les principes du développement durable. Ce Décret se base uniquement sur la composante environnementale du développement durable et débouche sur une planification d'objectifs environnementaux (préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, prévention et atténuation des

nuisances et instauration du développement durable). Le Décret fixe le cadre légal et la programmation de Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) comme outil à destination des Communes.

Aujourd'hui, la Région wallonne n'a toujours pas adopté de dispositif réglementaire ou de programme de soutien aux Communes et aux Villes qui veulent initier un Agenda 21 local ou une dynamique de développement local durable. Le rapport de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) (programme 2002-2003¹⁰) pointe du doigt le manque de cadre de référence, de moyens techniques, humains et financiers pour la mise en place d'un Agenda 21 local et souligne le retard pris par rapport aux autres pays européens et par rapport à la Flandre. Les Communes wallonnes restent donc à la traîne dans le démarrage du processus malgré l'invitation lancée au niveau international à l'occasion du Sommet de la Terre en 1992. L'enquête de la CPDT (programme 2003-2004¹¹) réalisée auprès des 262 Communes de Wallonie montre que sur les 160 Communes qui ont répondu au questionnaire qui leur était adressé, 43 % des communes n'ont jamais entendu parler de l'Agenda 21 et 39 % n'en avaient entendu parler que rarement.

la Région wallonne n'a toujours pas adopté de dispositif réglementaire ou de programme de soutien aux Communes et aux Villes qui veulent initier un Agenda 21 local ou une dynamique de développement local durable.

Pourtant, la Région affiche son intention d'œuvrer en faveur du développement durable. Ainsi, le *Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons* mise sur le développement durable tandis que le *Contrat d'Avenir local*¹³, dans sa conclusion prétend que « *l'avenir de la Wallonie se gagne par la volonté de construire une stratégie partagée et soutenue par l'ensemble de ses piliers locaux...* ». Cependant, les intentions du Gouvernement sont encore très peu traduites concrètement, notamment dans le budget de la Région.

Soulignons également qu'en 2004, deux propositions de Décret ont été déposées au Parlement wallon par des parlementaires Ecolo :

- une proposition de *Décret relatif à la labellisation des communes* « *respecter Kyoto pour sauver la planète ... ma commune participe* »;

- une proposition de *Décret visant à mettre en œuvre une stratégie de développement durable en Wallonie et modifiant le Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable.*

Cette seconde proposition de Décret précise ce qu'est un Agenda 21 local, ici appelé « Plan communal de développement durable » ainsi que la méthodologie minimale pour y parvenir. L'Agenda 21 local serait, dans ce cadre, subventionné par le Gouvernement et la subvention servirait à l'animation du processus, à la participation des citoyens et à l'opérationnalisation du Plan communal de développement durable.

Plus d'un an après le dépôt des deux propositions de Décrets, ceux-ci attendent toujours un hypothétique examen au Parlement wallon...

Quelques signaux positifs...

L'intérêt du Ministre de l'Environnement, Benoit Lutgen, pour l'outil Agenda 21 local semble lentement s'éveiller si l'on en croit quelques signaux lancés récemment. Dans la foulée du Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, le Gouvernement wallon a mis en place un partenariat (partenariat n°7 « *Promouvoir les Agendas 21 locaux* »¹⁴), qui implique le Ministre de l'Environnement, le Ministre des Pouvoirs locaux, Inter-Environnement Wallonie (IEW) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) pour promouvoir l'outil Agenda 21 local dans le but de susciter la mise en route d'une dynamique motivante s'inscrivant dans le long terme.

Lentement, on commence à entendre parler d'Agenda 21 local en région wallonne et diverses initiatives démarrent timidement : citons les formations du Centre permanent de Formation en Environnement pour le Développement durable (CePeFEDD¹⁵) organisées en 2004, les récentes publications d'Étopia¹⁶ et de l'Institut Eco-Conseil¹⁷, l'article de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW¹⁸) consacré à l'Agenda 21

dans la Revue « Mouvement communal », une plaquette d'information en cours d'élaboration par Inter-Environnement Wallonie (IEW)... La Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), dans le cadre de son programme de travail 2004-2005¹⁹, proposera un guide pratique de l'Agenda 21 local susceptible de faciliter l'adoption d'une démarche pragmatique de développement durable. Ce guide devrait prendre la forme d'une boîte à outils qui pourrait être déclinée en différentes sections pour répondre aux spécificités des acteurs du territoire (communes, entreprises, acteurs associatifs, ...).

Visé, Commune d'un peu moins de 17 000 habitants à l'initiative de l'Echevin du développement durable, de la Mobilité et des Travaux, concrétise depuis début 2004, l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Mais ces actions ponctuelles de sensibilisation ne doivent pas tromper. Intéressantes à plus d'un titre, elles ne serviront réellement les acteurs locaux (élus, administrations, acteurs locaux, ...) que lorsque le Gouvernement wallon aura décidé de miser activement sur un soutien aux initiatives locales de développement durable.

Des Communes n'ont pas attendu le soutien de la Région pour initier leur Plan communal de Développement durable

Peu de Communes wallonnes ont entamé une démarche A21L ; trois selon la CPDT. Citons Visé, Commune d'un peu moins de 17 000 habitants, qui, à l'initiative de l'Echevin du développement durable, de la Mobilité et des Travaux, concrétise depuis début 2004, l'élaboration d'un Agenda 21 local²⁰.

Auparavant, en 2001, la Ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve, sous l'impulsion de son Bourgmestre écologiste, a été la première Commune wallonne à intégrer une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local, appelé, Plan communal de Développement durable (PCDD), comme projet de Ville. Cette démarche est la plus aboutie suite à un long cheminement impliquant une dynamique participative mobilisatrice²¹.

D'autres Communes ont mis en place des démarches qui s'apparentent à l'Agenda 21 en terme de dynamique participative et d'implication des acteurs locaux, en activant des outils régionaux : le Programme communal de Développement rural (PCDR), le Plan d'Actions locales pour la Maîtrise de l'Energie (PALME), le Plan communal de développement de la Nature (PCDN), le Plan communal de mobilité (PCM), le Contrat de rivière, l'initiative communautaire Leader + (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie rurale, programme européen destiné aux zones rurales), le Décret Parc naturel, ... De ces initiatives au développement durable, il n'y a parfois qu'un pas ...

L'Agenda 21, projet de Commune ou de Ville pour le développement durable, ne peut être perçu comme un outil, programme ou plan supplémentaire à mettre en œuvre par des Communes dont les moyens humains, financiers et techniques manquent parfois de façon criante. Mais il se justifie comme fil conducteur de l'ensemble des initiatives communales qui peuvent s'intégrer dans la perspective du développement durable, dans une vision de long terme.

Les points forts de la démarche Agenda 21 local

Mettre en œuvre un Agenda 21 à l'échelon communal implique prioritairement de dépasser les clivages politiques pour imposer le développement durable comme axe directeur du développement socio-économique pour l'avenir, laissant de côté les *a priori* d'une politique considérée encore trop comme typiquement environnementaliste.

Mais porter le projet nécessite une volonté politique forte, rassemblant l'ensemble des élus – de la majorité comme de l'opposition – et recueillant l'adhésion des services communaux. Ceci implique une nouvelle façon de travailler entre élus et services. Cela signifie aussi

que les élus affichent la volonté politique de miser sur la collégialité et que les services administratifs assurent la transversalité des compétences pour mener à bien les projets.

Afin de concrétiser la démarche, la Commune a tout intérêt à miser sur un processus participatif fort, dynamique et mobilisateur, tablant sur l'appropriation du projet par ses acteurs (citoyens, réseau associatif, entreprises locales, écoles, ...). Le renforcement des mécanismes de participation citoyenne, avec ses différents canaux (information – consultation – concertation) à moduler suivant le public cible vise à créer un véritable partenariat entre tous les acteurs locaux, avec comme objectif d'obtenir une avancée sur le thème du développement durable. Mais une participation stimulante n'a de sens que si les acteurs perçoivent véritablement les enjeux du projet. Il faudra donc consacrer beaucoup de temps au processus participatif pour que les acteurs s'impliquent tant en amont (état des lieux de la Commune, élaboration d'indicateurs locaux, ...) qu'au cœur de la démarche Agenda 21 (élaboration des objectifs, des priorités, ...) ou encore en aval (évaluation et amélioration du processus participatif, évaluation des politiques publiques sur base des indicateurs locaux, ...).

Si le développement durable vise à réconcilier le binôme « environnement-développement », avec au centre de ses préoccupations le développement humain, il doit avant tout servir les besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et le respect de l'environnement. L'Agenda 21 local est donc l'occasion de concrétiser une nouvelle manière d'aborder la chose publique dans laquelle chacun peut trouver son compte, à travers les objectifs généraux suivants :

- réduire la pression sur les ressources naturelles et donc diminuer l'empreinte écologique tout en cherchant à améliorer le cadre de vie ;
- traiter, à la source, les causes d'insécurité sociale (exclusion, pauvreté, précarité, ...) par de nouveaux mécanismes de solidarité et de renforcement du tissu social ;

- créer de nouveaux emplois innovateurs au service de l'homme et de son environnement

De la valorisation des expériences du développement durable... vers le projet global Agenda 21

Une Commune peut-elle s'inscrire dans le développement durable sans se doter d'un Agenda 21 local ? Cela paraît évidemment plus simple. Mais l'Agenda 21 local, bien plus qu'une gestion quotidienne des dossiers, constitue un projet mobilisateur, fédérateur et structurant qui fait appel à la générosité et la solidarité. Le lancement de l'Agenda 21 est laissé à l'appréciation des autorités communales qui n'identifient pas toujours les enjeux et atouts de la démarche, celle-ci s'inscrivant dans une vision de développement à moyen et long terme, dépassant le cadre de la législation de 6 ans.

Alors, plus que jamais, il est important de mettre en lumière et de valoriser les expériences initiées dans la logique du développement durable, même indépendantes d'un Agenda 21. Le projet global Agenda 21

Le projet global Agenda 21 local ne doit évidemment pas occulter le fait qu'aujourd'hui, dans leur action politique quotidienne ou sur des projets de long terme, des bourgmestres, des échevins, des présidents de CPAS, ... posent déjà les jalons du développement durable.

local ne doit évidemment pas occulter le fait qu'aujourd'hui, dans leur action politique quotidienne ou sur des projets de long terme, des bourgmestres, des échevins, des présidents de CPAS, ... posent déjà les jalons du développement durable. De même, des élus de l'opposition particulièrement sensibilisés attirent régulièrement l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins sur la nécessité d'aborder tout projet

dans la logique du développement durable.

Les projets de développement durable fleurissent un peu partout dans des Communes de Wallonie²² et de Bruxelles²³, autour du thème de l'énergie, de l'habitat durable et du logement pour tous, de l'aména-

gement du territoire, de la gestion des achats publics, de nouveaux modes de solidarité, de la revitalisation des quartiers, ... Ils peuvent servir d'exemples parce que de nombreux projets sont facilement reproductibles mais aussi parce que le développement durable mise sur la recherche incessante d'apports innovants et originaux.

Il est donc urgent de contribuer à vulgariser, à positiver (également pour sortir de l'image de « contrainte ») le concept de développement durable par la présentation concrète des projets intéressants dans nos Collectivités locales.

C'est par la méthode de l'exemple, parfois proche de chez soi, que l'intérêt pour le développement durable se marquera dans le chef des élus communaux et que le concept (encore trop théorique, pensent les plus sceptiques, pour être crédible !) mûrira. Sans la contagion culturelle - et les élus Ecolo, au sein des majorités comme dans l'opposition y contribuent largement - , il sera difficile de « vendre » le concept d'Agenda 21 local, comme projet pour une Commune ou une Ville durable !

Sans la contagion culturelle, il sera difficile de « vendre » le concept d'Agenda 21 local, comme projet pour une Commune ou une Ville durable !

Tenant compte de notre environnement - territoire et ressources limités - et du patrimoine local à valoriser, n'est-il pas temps de penser à un développement économique mis au service de l'homme, à un développement humain qui permette de répondre aux besoins de toute la population, prioritairement des plus démunis et des plus fragilisés ?

Dans un monde où chaque jour, la logique économique creuse l'écart entre les populations et pèse un peu plus sur l'environnement de la terre entière, l'espoir de voir des avancées durables repose d'abord sur les collectivités locales. L'appel a été lancé aux collectivités locales, il y a un peu plus de treize ans. Il est donc temps d'y répondre. En Wallonie et à Bruxelles, comme dans d'autres parties de la planète.

-
- 1 Texte complet de l'Agenda 21 sur www.agora21.org
 -
 - 2 International Council for Local Environmental Initiatives (www.iclei.org).
 -
 - 3 Conseil international pour les Initiatives écologiques locales. Réponse des gouvernements locaux à Action 21: Rapport sommaire de l'enquête à portée régionale sur les programmes Action 21 locaux. ICLEI, Canada, mai 2002, 20 pages.
 -
 - 4 Samenwerkingsovereenkomst Vlaamse Overheid – Gemeente/Provincies, milieu als opstap naar duurzame ontwikkeling (www.samenwerkingsovereenkomst.be).
 -
 - 5 Vlaams overleg Duurzame Ontwikkeling. Lokale Agenda 21. Draaiboek. VODO, 2001, 374 bl.
 -
 - 6 www.sla21.be
 -
 - 7 www.ibgebim.be
 -
 - 8 www.avcb-vsgh.be
 -
 - 9 Godeau A., Delvaux P. Le développement durable à l'enquête, AVCB, octobre 2005, 6 pages.
 -
 - 10 Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. Rapport final de la subvention 2002-2003. Thème 3.2 Mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 local. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2003, 159 pages.
 -
 - 11 Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. Rapport final de la subvention 2003-2004. Thème 3.2 Mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 local. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2004, 228 pages.
 -
 - 12 Gouvernement wallon. Le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons. Ministère de la Région wallonne. 2005, 159 pages.
 -
 - 13 Decoster D-P., Fontaine P., Niarchos C., Piraux J., Rosinski Z., Roufosse C. et Vissers F. Vers des Contrats d'Avenir locaux. Elaborer et réussir sa stratégie de développement communal. ULB/IGEAT, Charleroi, nd, 176 pages.
 -
 - 14 in Gouvernement wallon. Charte partenariale du Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux, Namur, 22 février 2005, 7 pages ; in Union des Villes et Communes de Wallonie, Contrat d'avenir pour les Wallons 2004-2009 : l'Union partenaire, UVCW, février 2005, 2 pages.
 -
 - 15 Centre permanent de Formation en Environnement pour le Développement durable (CePeFEDD) (mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/cpfdd/cepefedd.htm).
 -
 - 16 Lambert L. Agenda 21 local : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia, juin 2005, 72p.
 -
 - 17 Porot V. Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide des bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie. Institut Eco-conseil, Namur, juillet 2005, 88 pages.
 -
 - 18 Maître A. Les stratégies locales de développement durable : agenda 21 local et contrat d'avenir local. Un enjeu de taille pour les Communes. Mouvement communal, UVCW, N°6/7, 2005, p.307-310.
 -
 - 19 in Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial, Résumé de la subvention 2003-2004 (2004), p.16 point 5 « Proposition de programme de travail 2004-2005 ».
 -
 - 20 Porot V. Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide des bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie. Institut Eco-conseil, Namur, juillet 2005, 88 pages.
 -
 - 21 Lambert L. Agenda 21 local : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia, juin 2005, 72 pages (et plus particulièrement le chapitre 8- En Wallonie : une expérience unique d'une démarche Agenda 21 local : Ottignies/Louvain-L-Neuve).
 -
 - 22 Lambert L. Agenda 21 : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia. Juin 2005, 72 pages.
 -
 - 23 De Mol G. Bruxelles Ville durable. Guide des actions. Cellule d'Action Ville Durable (CAVID), nd., 108 pages.

Ottignies-Louvain-la-Neuve sur les chemins du développement durable

→ JEAN-LUC ROLAND

Bourgmestre Ecolo
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Depuis 2000, Ottignies-Louvain-la-Neuve est engagée dans la mise en place d'un Plan Communal de Développement Durable. Un long processus méthodique a ainsi été lancé pour convaincre le plus grand nombre que le développement durable ne passe pas seulement par la défense de l'environnement mais aussi par un décloisonnement de l'ensemble des politiques communales.

Lorsqu'au soir des élections communales du 8 octobre 2000, les résultats font apparaître qu'une majorité Ecolo-PS-PSC se dégage, les représentants de ces partis ne sont pas pris au dépourvu. Nos trois formations politiques ont noué des contacts politiques depuis un an et ont conclu un préaccord signé. Il indique les grands axes du programme que nous nous engageons à mettre en œuvre, ainsi que le principe de dévolution des divers mandats, respectant la proportionnalité et basé en l'occurrence sur la clé D'Hondt. Durant la campagne électorale, chacune des trois formations signataires s'est d'ailleurs appuyée sur ces grands axes programmatiques et les a déclinés en fonction de ses sensibilités. Le soir des élections, nous n'avons donc pas besoin de négocier dans la précipitation. Les bases de discussion sont prêtes, et nous finalisons notre programme sans stress. Ecolo enregistre

un superbe résultat. Avec 26 % des voix (et 8 sièges), le parti vert devient la formation la plus importante de la nouvelle majorité de type « Olivier » qui se constitue. Avec 16 %, le PS décroche 4 sièges et le PSC, divisé en deux (une partie figurant sur la liste du bourgmestre libéral sortant), recueille 13 % des voix avec 3 sièges. Quinze sièges sur 29 : c'était une majorité courte, mais soudée.

Le développement durable comme démarche globale : une volonté politique

Notre programme, qui tient en une bonne dizaine de feuillets et qui nous servira de balises lors des évaluations périodiques que nous effectuerons durant la mandature, annonce dans son paragraphe introductif les principes « *directeurs et transversaux de la politique qui sera menée* ». Ces principes sont au nombre de cinq : participation et citoyenneté à tous les niveaux de la gestion et de l'action communale ; lutte contre l'exclusion sociale et promotion de la solidarité et de l'émancipation sociale ; mise en oeuvre d'une politique de développement durable au travers de l'ensemble des politiques menées, et ce via l'élaboration d'un Plan local de développement durable ; promotion de la qualité de la vie ; et enfin maîtrise des équilibres financiers et qualité du service public.

Un regard particulièrement critique pourrait d'emblée s'étonner de voir énoncés sur le même pied des principes d'équité sociale et de développement durable, alors que ce dernier englobe, si on le comprend bien, l'équité sociale. Certes. Mais même aux yeux des négociateurs écologistes les plus sourcilieux, il ne semblait pas très didactique de résumer le programme en un mot : développement durable. Il faut en effet reconnaître que ce terme a bien du mal à se faire une place dans la culture commune, que par ailleurs un programme a aussi pour vocation à être compris, et qu'enfin, il est permis d'insister sur certaines dimensions que tous autour de la table, souhaitaient mettre en évidence.

Pour rassurer, le cas échéant, les plus inquiets, le dernier paragraphe de l'introduction de ce programme, ne laisse plus planer la moindre ambiguïté, s'agissant de la volonté de mettre le développement durable au centre de l'action politique locale. Il y est en effet stipulé : « *La nouvelle majorité conçoit l'ensemble de la politique communale sous l'angle du développement durable, c'est-à-dire en veillant à ce que toutes les décisions prennent en compte les trois dimensions suivantes : la réduction de la pression environnementale, la répartition socialement équitable des ressources et un développement économique (y compris l'économie sociale) compatible avec les autres dimensions* ».

Notre parti pris n'est pas le plus aisé. J'espère qu'il sera fécond.

En tant que bourgmestre de cette nouvelle majorité, j'hérite de la compétence du « développement durable ». Cela ne signifie donc pas que je sois seul à devoir « faire » du développement durable. Ma mission est bien plutôt de veiller à ce que l'ensemble de la politique communale intègre cette préoccupation. Comme il se doit, il s'agit d'une compétence transversale. Et comme indiqué dans notre déclaration de politique locale, le développement durable sera abordé dans toutes ses dimensions, et pas seulement dans sa dimension environnementale qui est celle qui a alimenté initialement ce concept et qui semble encore l'illustrer, en particulier avec l'effet de serre par exemple. Je suis convaincu, dès le début, que notre parti pris n'est pas le plus aisé. J'espère qu'il sera fécond.

La nécessité d'innover

A cette époque, diverses expériences en faveur du développement durable existent au niveau local, mais elles s'appuient toutes sur quelques projets, la plupart du temps liés à l'environnement ou aux relations Nord-Sud. A ma connaissance, aucune commune n'a mis en oeuvre un plan de développement durable qui soit global, comme l'entend le rapport Brundtland. A fortiori, aucune méthodologie n'existe qui puisse nous servir de référen-

ce. Il nous revient donc d'innover, puisque notre ambition est de donner au concept de développement durable toute son ampleur, et surtout de ne pas le réduire à l'un de ses aspects pris de manière isolée.

Dans un premier temps, nous faisons le choix, à la portée plutôt symbolique, de nous fournir en produits issus du commerce équitable. J'aborde le sujet dès mes premiers contacts avec l'administration, tout en étant conscient (et le fais explicitement savoir) que je pose une question qui n'est pas évidente pour plusieurs services. Que peut en effet signifier le développement durable pour le service population par exemple ? Afin d'aborder la problématique d'une manière plus lisible et probablement plus motivante, je suggère de l'associer à une réflexion sur la qualité totale des services administratifs. Développement durable et qualité totale sont bien sûr des préoccupations différentes, mais elles présentent des similitudes dans la démarche, voire dans leurs finalités. La recherche de qualité totale est a priori une préoccupation plus spontanée et plus proche ; il me semble qu'elle peut servir d'entrée en matière à une politique de développement durable. Les quinze conseils consultatifs actifs dans la commune sont également sollicités pour fournir une note d'orientation sur ce thème.

Une double responsabilité

Une administration communale qui souhaite lancer une dynamique de développement durable au plan local doit, me semble-t-il, exercer une double responsabilité. D'une part, il lui appartient de prendre des mesures pour son fonctionnement propre, à l'instar d'une entreprise ou d'un ménage : c'est ce que nous venons de lancer avec les services administratifs et les conseils consultatifs. D'autre part, elle doit jouer un rôle de catalyseur des forces vives locales afin de faire partager la dynamique du développement durable par tous les acteurs locaux. Dans cet esprit, en 2002, nous élaborons une charte d'engagement. Il s'agit d'un texte à présenter à la signature de toutes les personnes morales de la Ville, par lequel elles déclareraient s'engager à œuvrer, à leur niveau, en faveur du développement

durable. Cet engagement serait moral ; il n'y aurait aucune contrainte, ni contrôle. Nous n'en avons pas les moyens ni les compétences ni, du reste, la volonté. L'objectif principal reste en effet de susciter une dynamique et, pour ce faire, c'est la volonté libre des acteurs qui doit être le moteur. Pas la contrainte. Dès que ce texte est prêt, nous l'envoyons à toute une série d'acteurs : entreprises, associations, établissements scolaires, hospitaliers, etc. Le 12 décembre 2002, nous organisons un forum destiné à sensibiliser à la démarche et à inviter les acteurs à signer la charte d'engagement. 350 personnes répondent à l'invitation, et 100 institutions signent la charte (130 à ce jour) : la plupart des écoles et crèches, quelques entreprises (une dizaine, dont l'Université), des associations. D'emblée, nous rappelons que la démarche se doit d'être globale : le développement durable s'appuie sur ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental, ainsi que sur la démarche participative. Pour illustrer le propos, nous demandons à diverses personnalités de décliner le développement durable à partir de leur champ professionnel ou militant¹. Michel Lambert, écrivain (prix Rossel), parlera de culture et de développement durable ; Catherine Marneffe, pédo-psychiatre et directrice d'une institution hospitalière, de la santé et du développement durable ; Jean Martin, président de l'Union des entreprises d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de la responsabilité de l'entreprise dans le développement durable ; Yves Leroy, directeur du complexe sportif de Blocry, de sport et de développement durable. Enfin, Anne-Marie Kumps, administratrice générale de l'UCL, présentera le contenu de l'engagement de l'université dans ce processus.

Vers un plan communal de développement durable

Nous poursuivons en parallèle la mise en œuvre des deux axes de travail liés à la double responsabilité d'une administration publique. C'est ainsi que nous désignerons, au sein de l'administration, une chef de division qui aura pour mission de susciter et de coordonner, au travers de tous les services, les actions internes de la Ville en matière de développement durable. Et dans le même temps, le Conseil communal

décide la constitution d'un « conseil d'évaluation et de suivi du développement durable ». Ce CESDD se voit confier une double mission : l'accompagnement du processus d'adoption d'un plan communal de développement durable, et l'attribution de labels pour des initiatives ou projets qui méritent d'être distingués. Ce CESDD, que je préside, est composé de 41 personnes : des représentants des partenaires signataires de la charte (10), des représentants des conseils consultatifs (15), des experts (4), des agents communaux (4) et des conseillers communaux de la majorité et de l'opposition (7).

Le premier des labels attribué par le CESDD, ira à un tableau de bord prospectif de gestion du complexe sportif de Blocry élaboré par son directeur, Yves Leroy. Après le succès de participation à notre forum de décembre 2002, cette initiative sera la deuxième très bonne surprise du processus que nous lançons. Et cela dans la mesure où elle provient d'un lieu où le développement durable est loin d'être une démarche spontanée. A chaque fois qu'il présentera la méthode et l'esprit de ce tableau de bord, Yves Leroy passionnera son public, montrant comment il est possible d'intégrer dans la réflexion stratégique d'une entreprise ou d'une institution quelle qu'elle soit, la dimension du développement durable. Le deuxième label sera attribué à un aménagement, en cours de réalisation, d'un bois communal de 5 hectares (le bois du Buston) situé au cœur d'un quartier densément habité, et notamment d'un quartier social.

Parallèlement, la Ville s'inscrit dans un projet piloté par la Région wallonne, dont l'objectif est de bénéficier de subventions de l'Union européenne dans le cadre du programme Sus-Cit (abréviation de « Sustainable Cities »). Aujourd'hui, le projet qui a été retenu concerne la transformation du système de chauffage des quatre bâtiments du centre d'Ottignies dont la Ville est propriétaire. L'objectif est de réaliser un système de chauffage urbain fonctionnant par cogénération qui devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie dans des proportions proches des 50 %.

Avec le CESDD, nous préparons tout le processus devant aboutir au futur plan communal de développement durable, ainsi que le cahier de charges devant nous permettre de faire appel à un bureau d'étude pour sa mise en œuvre. Notre démarche semble intéresser les observateurs extérieurs. Aussi sommes-nous invités régulièrement à la présenter dans différents colloques. Il semble en effet que nous soyons les seuls à adopter cette approche globale du concept de développement durable. Nous sommes d'ailleurs la seule ville belge, parmi 40 villes européennes, à être reprise dans une étude européenne menée entre 2002 et 2003 sur ce sujet, intitulée Discus², et réalisée par l'ICLEI³. A l'heure actuelle, nous finalisons notre plan communal.

L'objectif est de réaliser un système de chauffage urbain fonctionnant par cogénération qui devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie dans des proportions proches des 50 %.

En 2004, nous désignons un consortium de bureaux d'études afin d'élaborer les contours de ce futur plan. Ce travail a été mené en concertation étroite avec les Conseils consultatifs, les services administratifs, un certain nombre de groupes actifs dans des thématiques spécifiques, ainsi bien sûr que notre CESDD. Ce plan s'articulera autour de 20 thèmes qui reprennent toutes les politiques dont les communes ont la charge. Il s'agit donc de politique sociale, de logement, d'énergie, de sport, de culture, d'urbanisme, etc. Chaque thématique est présentée sous ses enjeux en termes de développement durable et fait l'objet d'une présentation en deux parties : les enjeux globaux et locaux. A la suite de quoi, une fiche action est chaque fois proposée pour illustrer la problématique et la concrétiser. Un exemple parmi d'autres : en matière d'urbanisme, il est actuellement proposé de revoir le règlement communal d'urbanisme en y intégrant la dimension énergétique. Dans les prochains mois, un projet de plan sera présenté à la population, à la suite de quoi le Conseil communal sera invité à se prononcer.

Le mérite principal du concept de développement durable est de forcer à avoir une vue large, de susciter la transversalité, de penser aux conséquences à moyen et long termes des décisions prises ici et maintenant. Son inconvénient majeur est son caractère a priori abstrait, la difficulté de

montrer concrètement comment il peut se décliner, la difficulté d'illustrer concrètement ce qu'il peut apporter. En cinq années de mise en œuvre sur le plan local, je constate des évolutions dans les mentalités. De belles initiatives et parfois des réflexes nouveaux, tant de la part d'agents communaux que d'acteurs locaux extérieurs à l'administration communale. Mais j'ai aussi le sentiment que tout cela est encore fragile. Que cela pourrait si facilement retomber dans l'oubli ou l'indifférence. En cinq années, un important travail a été effectué. Mais j'ai conscience qu'il s'agit d'un processus en marche, d'un effort permanent à mener, d'un souci constant à avoir. On n'est pas encore arrivé à ce que cette préoccupation soit spontanée, comme un sixième sens. Peut-être un jour ... Et donc encore tellement de motivation à insuffler.

- *
- 1 Forum pour le développement durable « penser globalement agir localement », recueil des contributions, disponible auprès de l'administration communale.
 - *
 - 2 voir le site : www.governingsustainablecities.org
 - *
 - 3 ICLEI: "International Council for Local and Ecological Initiatives" (Conseil international pour les initiatives écologiques locales).

L'Écologie, la culture et la ville

→ HENRI SIMONS

Premier échevin Ecolo
de Bruxelles-Ville

Donner à la culture une place centrale dans la vie de la cité, tel est en résumé le projet politique poursuivi depuis 2000 à Bruxelles-Ville. D'un point de vue écologiste, il ne s'agit pas de promouvoir une culture « momifiée », mais d'encourager une production vivante qui favorise la participation, la confrontation et la rencontre de toutes les identités présentes dans la ville. Au-delà de l'éloge stérile de la différence, cette rencontre devient un facteur puissant de reconnaissance qui rend de la vie à la ville. Pour y parvenir, il ne faut pas craindre de faire de la place à la création la plus avancée, n'y de mettre l'art – littéralement - dans la rue.

Rendre réaliste le choix de la culture pour tous

Depuis 2001, la dimension citoyenne de la culture a été placée au centre de la politique de la culture menée à la Ville de Bruxelles. Le citoyen, c'est l'habitant de la cité appréhendée comme un carrefour entre le territoire, les communautés, les cultures, les catégories sociales, professionnelles et d'âge. Ce choix ambitionne de rendre réaliste la notion de culture pour

tous. Le rôle du politique est un rôle d'écoute et de soutien. Pour le remplir, il nous a fallu mettre notre outil de service public à niveau, être en contact avec la population et intégrer la dimension urbaine de notre action. Nous avons donc fondé notre action culturelle sur le réinvestissement des espaces publics.

Déclinée sur un mode participatif et délibératif, la culture, même à l'échelon communal, est un vecteur d'émancipation sociale, de réalisation personnelle et de participation politique. En ayant une vision dynamique de la culture où chaque aspect de la société est constitué de la confrontation entre les différentes dimensions sociales, notre démarche tend à l'utopie concrète.

Le travail mené en art contemporain est un exemple de soutien actif aux pratiques émergentes et de leur ancrage durable dans le tissu urbain. En effet, afin de ne pas confiner la création contemporaine aux biennales, nous l'avons introduite en ville au travers des installations du Comité des arts urbains et du festival MAÏS. Il s'agissait de créer une interaction avec le public et de mettre à la portée de tout un chacun une discipline trop souvent perçue comme hermétique.

Cette démarche dans des domaines pointus est allée de paire avec une mise en valeur du patrimoine, mémoire culturelle de la Ville, pour lequel nous avons également facilité l'accessibilité.

Favoriser la participation des citoyens

L'une de mes premières initiatives au sein de ce Collège a été d'encourager la revitalisation du tissu urbain par la participation des citoyens à la vie culturelle de leur ville. Par son ancrage social, une politique culturelle doit reconnaître ou anticiper des médiums perméables aux nouvelles données culturelles et sociales de la ville.

Partant du constat que la culture est généralement le parent pauvre de l'éducation scolaire, j'ai cherché à ce que les institutions culturelles de la Ville pallient à cette lacune en développant des synergies avec les écoles.

Dans cette optique de culture urbaine, la ville réelle est considérée comme une ressource de l'action démocratique. Alimenter l'interaction entre l'espace public et la puissance publique exige de développer des médiations et d'encourager des confrontations. Ce n'est pas de l'éloge stérile de la différence, mais de la rencontre entre individualités ou groupes sociaux que la culture publique peut émerger et générer la démarche artistique.

Il s'agit d'aider à renforcer la socialisation des nouvelles générations et d'élargir les publics. La volonté de permettre aux citoyens de comprendre l'art et de participer à la création, demande d'être soutenue. Dans cette optique, nous avons développé notre réseau de centres culturels de proximité. Des investissements significatifs sur le plan humain et financier ont été consentis afin de favoriser la reconquête culturelle de quartiers qui étaient tombés en jachère. C'est notamment l'objectif du travail réalisé par le Centre culturel Bruegel dans les Marolles en matière d'éducation permanente ou par le Centre culturel des Riches Claires en matière de théâtre. Ce travail de proximité a été étayé par l'engagement de médiateurs culturels dans certains Centres qui sont devenus de véritables ponts entre la Ville et le public potentiel des quartiers.

Ce n'est pas de l'éloge stérile de la différence, mais de la rencontre entre individualités ou groupes sociaux que la culture publique peut émerger et générer la démarche artistique.

Qui dit proximité, dit également décentralisation. La Ville a délibérément choisi de sortir du Pentagone auquel on l'associe trop souvent. Une meilleure répartition des moyens humains et financiers du centre vers la périphérie de la Ville a permis d'offrir, à terme, une culture qui tienne compte des désirs et des réalités locales et qui soit accessible à

tous. Grâce à des subsides importants, la Ville a étoffé tout le tissu socio-culturel du Nord de Bruxelles.

Ce travail de proximité repose tant sur la notion de ville bilingue et pluriculturelle que sur celle de mixité culturelle dont la philosophie avait déjà été défendue lors de Bruxelles 2000. La symbiose linguistique communautaire expérimentée au cours de cette manifestation est, aujourd'hui encore, à l'origine de nombreuses synergies des deux communautés linguistiques par le biais de leurs institutions. Cette duplicité est un atout, celle d'une ville à partager, notamment sur le plan culturel, entre toutes les communautés afin d'en faire le terreau d'un enrichissement réussi. En témoignent le Centre contemporain du mouvement et de la voix aux Brigittines et le KunstenFestival des Arts qui essaime dans tout Bruxelles ses programmations exigeantes témoignant des mutations culturelles des deux Communautés et des cinq continents.

Reconquérir les espaces publics

Ce travail participatif passe par la reconquête des espaces publics, l'une des facettes les plus emblématiques du travail poursuivi par l'Echevinat de la Culture et une administration efficace. Cette entreprise d'investissement de l'espace public procède d'une démarche éthique. Elle répond au sentiment d'insécurité supposée ou ressentie en ville et offre la possibilité d'un fructueux travail de découverte de l'autre. Il s'agit de sortir la pratique culturelle des lieux fermés, en ayant pour but que les projets mis en place (expositions, événements, spectacles...) se servent de l'esprit des lieux et du désir des personnes. La culture au sens large investit des lieux nouveaux: rue, appartement, ancien commerce, gare désaffectée qui, à l'origine, n'avaient pas vocation d'accueillir de telles démarches.

Avec sa position administrative originale, son aura touristique et l'histoire de ses «villages», Bruxelles ne peut faire l'économie d'une réflexion sur son identité et sa vocation culturelles. D'où la nécessité d'analyser, d'écou-

ter, de dialoguer avec toutes les personnes susceptibles d'enrichir le projet. Aujourd'hui, la Ville n'est plus seulement productrice d'événements, elle est également programmatrice. C'est le cas notamment avec *Maïs*, animation d'automne qui rassemble différentes initiatives soutenues, co-produites ou initiées par la Ville et qui témoigne d'un même état d'esprit, de préoccupations urbaines et culturelles communes.

La réflexion artistique initiée par le Festival *Maïs* et au *Comptoir du Nylon*, articulant création contemporaine et contexte urbain, est le pendant éphémère du travail mené par le *Comité des Arts Urbains* chargé de l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public bruxellois. De telles initiatives sont menées parce qu'il est opportun de pouvoir offrir la ville à l'action ponctuelle de plasticiens jeunes ou confirmés.

Placer des oeuvres d'art dans une ville, ce n'est pas seulement poser un acte esthétique. C'est aussi poser un acte social.

Le caractère ludique et réversible de ces interventions plastiques donne libre cours à l'audace propre à une capitale contemporaine, à la fois attentive à son patrimoine et ouverte aux enjeux de la création nouvelle. Placer des oeuvres d'art dans une ville, ce n'est pas seulement poser un acte esthétique. C'est aussi poser un acte social. Installer une sculpture ou toute autre création artistique suscite la communication, la curiosité et la réflexion, autrement dit, la participation. L'espace public devient un lieu d'ouverture au monde et d'éducation permanente aux arts plastiques.

Une des initiatives nouvelles de l'Echevinat fut également le soutien apporté aux artistes de rue. La Ville en collaboration avec asbl *Espaces Spéculeos* a ouvert des zones accessibles aux artistes de rue au Centre Ville. Avec plus de quarante spectacles professionnels belges et étrangers programmés et l'arrivée de plus de 220 artistes jouant au chapeau dans les espaces publics, ce projet montre sa pertinence.

Il en va de même pour les *Plaisirs d'Hiver* qui rassemble sous ce label son grand marché de Noël, sa patinoire et sa grande roue, mais aussi ses artisans, ses artistes et musiciens. Il faut également évoquer la féerie lumineuse de

la Grand-Place et les *Plaisirs d'été* avec son désormais célèbre *Bruxelles-les-bains*, le traditionnel Festival d'été de la Grand-Place, sans oublier le projet de cirque social ou encore, la relance d'un Festival international de marionnettes au Parc de Bruxelles.

Donner une place aux nouveaux médiums et supports d'expression

La Ville est par essence le premier espace défriché par les nouveaux médiums et par les nouveaux supports d'expression : elle a, entre autres, le rôle d'identifier les ressources novatrices, les forces intellectuelles et créatrices, les générations émergentes avec leur mode spécifique de conception et de gestion des projets culturels. Pour leur donner la place qu'ils méritent dans notre culture contemporaine, la Ville a mis en place des moments forts qui offrent une incontestable visibilité à ces projets.

Epinglons la programmation exigeante et poétique de la chapelle des *Brigittines* en matière de mouvement et de son, la fonction d'écluse entre publics, disciplines et démarches de *Recyclart*, les brèches ouvertes par le *Nova* en matière de musique et d'image ou les *Espaces Spéculoos*, « zones franches » dévolues au théâtre de rue dans le centre ville. Les pouvoirs locaux ont, à ce titre, un rôle essentiel en tant que partenaire. Le rôle du service culture est alors d'exposer leur démarche, leurs moyens et leurs objectifs, d'alimenter la concertation sociale, d'assumer le risque de projets audacieux et intempestifs, d'évaluer rétrospectivement le chemin parcouru et d'admettre leurs erreurs. Notre participation au *KunstenFestivaldesarts* participe de cet esprit.

Décloisonner les disciplines artistiques

Le but est de créer des médiations, c'est à dire de mettre en relation les différents acteurs locaux pour renforcer le maillage culturel existant et stabiliser des associations émergentes au statut souvent précaire tout en décloisonnant les disciplines artistiques.

Dans le même esprit, la Ville a lancé le projet de résidences d'artistes, totalement intégrées dans le quartier des Tanneurs, véritable « bouillon de culture » bruxellois. L'objectif est la symbiose entre des plasticiens et un quartier en pleine reconversion où fourmillent des initiatives culturelles très diverses. L'espace public devient ainsi un laboratoire où s'expriment, au quotidien, les différentes facettes de la culture.

Bien que l'Echevinat de la culture ne soit pas responsable de la gestion des bibliothèques communales, nous participons à la promotion des Belles Lettres à travers des lectures publiques, des rencontres avec des auteurs et conteurs, voire l'aide à l'édition d'ouvrages remarquables.

Faire sortir la musique et le théâtre des institutions qui les accueillent habituellement participe de la même démarche, comme en témoigne le Concert de l'Orchestre Symphonique de la Monnaie organisé sur la Grand-Place au début de l'été.

Une politique culturelle cohérente

Développer une communication événementielle et institutionnelle de qualité a permis d'assurer une cohérence à l'ensemble de la politique culturelle de la Ville. Celle-ci se décline sur plusieurs registres.

Il s'agit de renforcer la visibilité, grâce notamment à l'adoption d'outils indispensables pour permettre à la production culturelle de la Ville de rencontrer ses publics. D'une charte visuelle au site internet du service culture, en passant par le très remarqué agenda culturel bruxellois *Bru-pass*, la démarche est sans précédent. Par la création du dispositif des *Quatre Saisons* (*Plaisirs d'hiver*, *Plaisirs d'été*, *Place au printemps* et *Maïs*), la Ville possède de véritables « vitrines culturelles » qui fédèrent autour de thèmes forts et renouvellent régulièrement les énergies des multiples associations, institutions culturelles et partenaires commerciaux. Le concept des *Quatre Saisons* trouve sa place et prouve son utilité puisqu'il

fait travailler des partenaires différents tout en respectant la spécificité de chacun. Ceux-ci bénéficient d'une communication commune et donc renforcée. Les *Nuits Blanches*, s'inscrit dans la même logique : un projet fédérateur « lourd » qui jouit d'un maximum de visibilité, et qui a même une dimension européenne. L'initiative va plus loin que son côté festif. L'Observatoire de la nuit, moteur d'une réflexion sur la nuit urbaine bruxelloise, permet d'ancrer la Ville dans une politique globale de reconquête des espaces publics et de participation des citoyens.

En commanditant à la Maison du Spectacle de la Bellone une étude qualitative et transversale intitulée *Regards croisés sur les arts de la scène à Bruxelles*, complétée par une enquête *sur les publics des lieux de spectacles bruxellois*, l'Echevinat de la culture vérifie ainsi la cohérence de la

Nos investissements en matière de rénovation, construction et réhabilitation des lieux de culture à Bruxelles -y compris dans sa partie nord- sont colossaux.

programmation des arts de la scène avec les objectifs poursuivis. Le secteur semble d'ailleurs inquiet des conclusions pressenties de ces deux études. D'une part, face à la mise en évidence de l'absence de certaines catégories sociales des salles de spectacles, des pressions sont apparues découlant d'une exigence des pouvoirs subsidiant de travailler en direction de ces catégories, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exigence artistique de ces lieux ; d'autre part, émerge une demande de rentabilité impliquant un changement d'option artistique. Cette dernière étude se propose d'être un instrument permettant au secteur de mieux comprendre les démarches culturelles de son public.

Depuis 2001, suite à l'augmentation progressive du budget culture de la Ville et à l'accroissement de ses effectifs, la Ville s'est donné des moyens à la hauteur des ambitions de sa politique culturelle. Nos investissements en matière de rénovation, construction et réhabilitation des lieux de culture à Bruxelles -y compris dans sa partie nord- sont colossaux. Le patrimoine folklorique a également bénéficié d'un effort considérable. Les fêtes du folklore qui ont lieu au mois de septembre à la Grand-Place et la

Maison du Folklore et de la Tradition permettent par ailleurs de donner un éclairage plus construit à des événements qui se déroulent dans l'espace public.

Notre volonté est de promouvoir les pratiques émergentes sans pour autant délaisser les aspects plus traditionnels de la culture. Le budget accordé au théâtre de répertoire et d'auteur n'a pas diminué. Les nouveaux projets soutenus se font sur le surplus budgétaire en synergie avec la politique d'urbanisme, lorsqu'il s'agit d'acheter des bâtiments et de les affecter à la culture. Ainsi, le Théâtre du Parc a reçu une augmentation budgétaire pour programmer de la musique classique. La même politique a été appliquée au Théâtre de la Montagne Magique, seul théâtre ayant une programmation destinée exclusivement aux enfants.

Mais Bruxelles singulière, Bruxelles métissée est aussi capitale de l'Europe. Cette identité européenne (ou « géoculturelle ») a été consolidée par le renouvellement des programmations sur la Grand Place – nous pensons notamment aux 1.000 humanoïdes de Ha Schult, confrontant le patrimoine aux déchets de notre civilisation - et à l'intérieur de l'Hôtel de Ville où des expositions saluent le début de chaque présidence de l'Union européenne. Enfin, en juin 2006, le Centre européen d'Art contemporain ouvrira ses portes aux créations venues en priorité des pays nouvellement arrivés dans l'Union. Ce nouveau centre, situé en plein coeur de Bruxelles, permettra de créer une dynamique originale.

Conserver et valoriser le patrimoine

Bruxelles est également une ville de patrimoine documentaire, historique et artistique. Deux services, les archives et les musées, placés tous deux sous une même direction, garantissent une politique globale de gestion intellectuelle et de valorisation auprès des publics du patrimoine de la Ville. Elle se traduit par la diffusion d'outils scientifiques d'une grande qualité, accessible à un large public, ainsi que par une amélioration de

son accueil. L'aménagement des horaires d'ouverture et la mise en valeur des collections par des expositions thématiques favorisent un meilleur accès à la connaissance du patrimoine.

Le folklore a été redynamisé aux termes de concertations entre les organisateurs de grands événements -tels que l'Ommegang- et les responsables culturels de la Ville. Ces concertations ont permis d'inscrire dans l'espace public une mémoire partagée par la ville et ses habitants. Cette mise à l'honneur du folklore a également permis l'émergence de folklores plus contemporains, comme la Zinneke Parade. Dans tous les cas, ces manifestations rassemblent le public, bruxellois ou autre, et fédère les acteurs culturels et les services de la Ville.

Beckerich, commune verte : 25 ans de développement rural durable

→ CHRISTINA DEWART, THIERRY LAUREYS, BERTAUD HAPPE

La commune luxembourgeoise est dirigée depuis 1990 par un bourgmestre écologiste, Camille Gira. Son expérience montre à quel point amener une commune sur la voie du développement durable est une démarche de longue haleine mais qui s'avère extrêmement payante. La commune vise rien moins que l'autarcie énergétique pour 2020-2025...

Le processus dont Beckerich et ses habitants bénéficient aujourd'hui s'est effectué sur une période de 25 ans. Pas de révolution donc, mais une évolution en profondeur. Elu d'emblée échevin à 23 ans, en 1982, Camille Gira devient bourgmestre en 1990 et vient d'entamer un nouveau mandat de 6 ans. Cet ancien aiguilleur du ciel de l'aéroport de Luxembourg a d'abord bénéficié d'un congé politique de 12 h par semaine pendant 8 ans avant de se consacrer pleinement à son mandat. Il est aujourd'hui aussi député Vert et partage son temps entre Beckerich et Luxembourg.

Au Grand Duché de Luxembourg, dans les communes de moins de 3000 habitants (Beckerich en compte 2200), le vote s'effectue directement pour les personnes sur base d'une liste unique. A Beckerich, ce sont 9 conseillers communaux qui sont ainsi élus en deux tours. La majorité compte au moins

5 conseillers dont 2 échevins. Le bourgmestre, sans qu'il n'y ait de loi écrite qui le spécifie, est le candidat qui obtient le plus de voix.

Un peu d'histoire

1970: Beckerich est touché de plein fouet par l'exode rural : le nombre d'entreprises agricoles chute dramatiquement, les jeunes quittent la commune, le patrimoine bâti se dégrade fortement, le niveau de la population atteint son point bas avec 1500 habitants !

1975: Un historien local édite un livre sur le passé de la commune et éveille ainsi, avec l'appui d'un groupe de jeunes, l'intérêt des habitants pour leur passé et leur patrimoine bâti. Les premiers propriétaires décident de rénover leur maison.

1980: Grâce à l'appui de la commission des monuments et sites, on assiste à un effet de boule de neige et l'administration communale peut de son côté améliorer les infrastructures collectives : aménagement des voiries et espaces publics, restauration du patrimoine public. Le tout dans le respect du passé mais sans craindre de regarder vers l'avant : quand un bâtiment doit être nouvellement construit, il intègre clairement des éléments d'architecture contemporaine.

1990: Camille Gira devient bourgmestre et engage résolument sa commune dans un processus de développement durable sur le long terme. Pour cibler au mieux ses actions, la commune va commander différentes études : diagnostic de l'état de l'environnement et des biotopes, plan vert, plan de développement des villages et étude des ressources énergétiques. Les résultats de ces études seront présentés aux citoyens et c'est en concertation avec la population que sera élaboré ce premier plan de développement rural durable.

1995: La commune de Beckerich adhère à l' « Alliance Européenne pour le climat ». Cette campagne regroupe des communes de différents pays européens qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (CO₂) de 50% d'ici 2010, et ce, en solidarité avec les communes du Sud de la planète.

Une commune bâtie sur les trois piliers du développement durable

La dimension économique

En 1980, les caisses de la commune sont vides. Mais elle dispose de nombreuses ressources à mettre en valeur.

L'eau

Des analyses montrent que l'eau de Beckerich peut rivaliser en qualité avec n'importe quelle eau minérale distribuée dans le commerce. En 1986, une entreprise française investit dans la création d'une unité d'embouteillage de l'eau minérale. La commune reste propriétaire des sources et actionnaire à 15% dans le capital de l'entreprise et veille à sa gestion durable. Outre la création d'emploi local, les droits de tirage annuels sur les sources et les dividendes de l'actionnariat rapportent 250.000 €/an à la commune !

Centre commercial

Un centre commercial d'envergure régionale a vu le jour à proximité directe de la Belgique. La vente d'essence et d'autres taxations commerciales contribuent également à fournir des moyens financiers à la commune.

Création d'emplois locaux

La commune a décidé de restaurer un ancien presbytère et de le louer à une agence de conseil en comptabilité. Grâce aux nouvelles technologies de la communication, les employés peuvent communiquer avec leurs clients sans avoir à se soucier des embouteillages, en profitant d'un endroit calme... et en bénéficiant d'un prix de location dix fois moins élevé qu'à Luxembourgville ! Le milieu rural redevient attractif pour les entreprises et ce type d'im-

plantation décentralisée va contribuer à alléger les problèmes de mobilité urbaine qui pèsent lourd dans l'escarcelle de la société. Beckerich peut en outre se réjouir de l'installation de plusieurs jeunes artisans dans la commune.

Potentiel touristique

Actuellement, le tourisme est quasi inexistant à Beckerich. Cela n'a pas empêché la commune de préserver son incomparable architecture « Maria-Thérèse », de restaurer différents témoins du passé religieux, de créer des pistes cyclables sur d'anciennes voies de chemin de fer. Des témoins modestes mais intéressants du passé industriel de la commune font actuellement l'objet d'attention : un ancien moulin est en voie de restauration à des fins touristiques. Ainsi le potentiel de tourisme doux reste intact à Beckerich.

La dimension écologique

Beckerich, la championne de l'autonomie énergétique

L'étude que la commune a commandée sur ses ressources énergétiques révèle les potentiels suivants :

L'éolien Un projet de 4 éoliennes de 1,8 Mw chacune est en cours de préparation. Ce site éolien est initié par une Société Anonyme dont les actionnaires sont les habitants de la commune et des environs.

La biométhanisation agricole Une première unité de biométhanisation a été installée dans une ferme. Elle produit de l'électricité pour 15 ménages ainsi que de la chaleur et l'électricité pour la ferme elle-même. Une seconde centrale de biogaz recycle le fumier et le lisier des 2500 unités de gros bétail de 19 agriculteurs. Cette unité produira de l'électricité pour 700 ménages. En outre, grâce au principe de cogénération, elle fournira de la chaleur à l'équivalent de 120 ménages des villages avoisinants grâce à un réseau de chaleur ! La demande de raccordement à ce réseau est exponentielle en raison du prix du fuel de chauffage. Une troisième unité installée dans la commune voisine de Redange, assure le chauffage d'une piscine récemment rénovée et de bâtiments communaux.

Les panneaux solaires photovoltaïques 10% des ménages de la commune ont investi dans l'énergie solaire. Les toits de bâtiments communaux ont été mis gratuitement à la disposition de citoyens organisés en copropriété pour y installer des panneaux solaires. De nombreuses maisons individuelles et des hangars agricoles complètent le parc.

Actuellement, 5% de la consommation électrique globale des ménages est assurée par le solaire photovoltaïque. Il faut savoir que la loi grand-ducale oblige le distributeur d'électricité local à racheter les Kw photovoltaïques au prix - très intéressant - de 0,45 €/Kwh. La différence entre ce montant et la valeur de base est prise en charge par l'Etat et donc, par un effort collectif des citoyens.

Un chauffage collectif aux copeaux de bois avec réseau de chaleur.

Beckerich dispose d'un potentiel forestier de 700 ha de forêts, 300 ha appartenant à la commune et 400 ha à des privés. Actuellement, le projet d'un chauffage collectif aux copeaux de bois est en veille en raison du morcellement des forêts privées. Les 262 petites propriétaires ont eu peur du projet communal de remembrement et entraînent un retard dans la concrétisation du projet. Mais le bourgmestre Camille Gira ne perd pas courage et voit dans le « bois-énergie » un complément idéal aux unités de biométhanisation existantes. La commune de Beckerich vise l'autarcie énergétique d'ici 2020-2025. Concrètement, cela signifie que la quantité d'énergie produite à partir des ressources naturelles renouvelables locales sera égale à celle consommée par les habitants, les entreprises et les bâtiments publics.

Transports en commun

Anciennement, les liaisons en bus entre Beckerich et Luxembourg se limitaient à deux par jour. Aujourd'hui, il y a un bus toutes les heures vers Luxembourg et on compte une moyenne de 15 passagers par trajet. Les communes envisagent même d'étendre les horaires en soirée. En concertation avec les communes voisines, une campagne d'encouragement à l'utilisation des transports en commun a vu le jour.

Campagnes de sensibilisation dans le domaine des déchets et de l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie

Pour initier ces campagnes, la commune a résolument investi dans la qualité de la communication. Des dépliants quadrichromes, joyeux et pleins de créativité ont largement contribué à obtenir des résultats palpables: 15% de diminution de la consommation d'eau par exemple. De plus,

La commune de Beckerich vise l'autarcie énergétique d'ici 2020-2025

ces campagnes ne sont pas initiés d'en haut, mais avec une participation active des citoyens, au départ des préoccupations quotidiennes de chacun. Résultat: une vraie mobilisation pour le bien-être de tous!

Préservation de la biodiversité

Les sites importants pour le maintien de la biodiversité ont été acquis par la commune ou ont fait l'objet d'un contrat d'exploitation avec les agriculteurs concernés. C'est ainsi que les ruisseaux locaux ont été revitalisés.

Bioconstruction

De nombreux projets, en particulier dans le domaine des bâtiments scolaires, ont été pilotes en matière de bioconstruction. Peu à peu, le réflexe écologique s'est ancré dans tous les domaines de décision.

La dimension sociale

L'école au village

La commune a entrepris la rénovation complète des ses écoles et fait le choix de maintenir des classes maternelles et certaines classes du primaire dans les 4 localités que compte la commune.

En effet, il est très important que les enfants puissent vivre dans leur village leurs premières années d'école. Cela va renforcer leur identité, leur sentiment d'appartenance à un village et cela va contribuer à leur équilibre global dans une société qui perd ses repères. Pour les parents, pour les nouveaux venus au village, l'intégration se fait souvent à partir des enfants.

L'école n'est pas seulement un lieu d'éducation pour les enfants, mais aussi un lieu de construction de relations sociales entre les parents, et donc un lieu important pour renforcer la cohésion sociale dans les villages.

L'école primaire d'Oberpallen associe la restauration d'un vieux bâtiment à l'ajout d'une annexe neuve, d'architecture contemporaine. Au menu: matériaux écologiques, acoustique confortable, solaire passif et actif, isolation soignée, éclairage basse énergie, meubles solides en bois. Les matériaux ont été choisis dans la région pour éviter autant que possible la pollution due aux transports.

Les architectes ont travaillé en collaboration étroite avec les enseignants, les élèves, les parents et bien sur avec les techniciens et les élus communaux. Le résultat: une école où il fait bon vivre, où la pédagogie est ouverte sur le village et sur le monde (la salle de gymnastique est aussi louée à la population locale comme salle de fête ou de banquet).

Services collectifs

Pour rencontrer les demandes d'une société en pleine évolution et favoriser l'égalité des chances homme/femme, Beckerich et les communes voisines ont créé une crèche et un service d'accueil des enfants de 6 à 12 ans en dehors des heures scolaires.

La mise à disposition des jeunes d'un lieu de rencontre et la création d'une maison de retraite pour les personnes âgées s'ajoutent à cette politique sociale préventive. Résultat: en 25 ans, la commune de Beckerich a attiré 700 habitants en plus. Le nombre d'élèves a doublé dans les écoles.

Politique volontariste pour l'égalité des chances

Au Grand Duché de Luxembourg, la politique en général et le développement rural en particulier sont encore trop un domaine masculin. Les projets d'avenir ont pourtant bien besoin de la créativité et de l'originalité des femmes. Une commission pour l'égalité des chances est active depuis 1995 et les structures d'accueil de la petite enfance sont opérationnelles

depuis 1997. Ceci ouvre aux femmes des portes vers la vie professionnelle et l'investissement dans la communauté villageoise. Beckerich a d'ailleurs reçu le prix de la meilleure politique de l'égalité des chances homme/femme du Grand Duché de Luxembourg.

Politique d'intégration des personnes d'origine étrangère

Le pourcentage des personnes d'origine étrangère (belges, français, portugais) est de 28% dans la commune et atteint même 50% dans un des ses villages. Pas question d'attendre des manifestations de racisme pour initier une politique offensive d'intégration. Beckerich a créé une commission consultative pour les personnes sans passeport luxembourgeois et leur a ouvert toutes ses autres commissions, ce en quoi elle fait figure de pionnière dans le Grand-Duché de Luxembourg. Des activités multiculturelles veillent aux échanges enrichissants entre communautés. Aux dernières élections municipales, la participation des personnes d'origine étrangère au scrutin a été une des plus importante de tout le pays. La « biodiversité sociale » tient autant à cœur à Camille Gira que la biodiversité écologique.

Solidarité et participation à tous les étages

La coopération et la solidarité à différents niveaux

Coopération régionale

Le développement durable ne s'accommode pas d'une politique de clocher. Depuis 10 ans, 9 communes rurales proches portent des projets communs: zone d'activité régionale, crèche, transports en commun, maison de retraite et piscine.

Coopération avec les pays voisins

Un festival de musique classique d'envergure est organisé chaque année en collaboration avec quatre autres communes dont la commune belge d'Attert. Un projet « Leader » permet des contacts avec des communes des Pyrénées françaises.

Coopération internationale avec l'Est et le Sud

Beckerich est jumelée avec la commune hongroise d'Ivanca et investit annuellement 0,7% de ses rentrées financières, soit environ 36.000 € dans la coopération au développement. Ainsi, un projet de formation continue pour les femmes a vu le jour en Inde grâce au soutien de Beckerich. « Penser globalement, agir localement »: le développement durable de la planète n'est envisageable que s'il est basé sur la solidarité entre les êtres humains.

Une forte participation citoyenne

Dés 1982, les commissions consultatives jusque là réservées aux élus communaux ont été ouvertes aux femmes et aux hommes de la rue. Ce système a été progressivement élargi et à l'heure actuelle, 80 personnes sont actives dans 12 commissions permanentes. Pour Camille Gira, la démocratie participative est le fondement même d'un développement durable et global. Il s'agit d'un changement fondamental des valeurs: passer de la prédominance de l'« avoir » à celle de l'« être ».

Le milieu rural compte de plus en plus de personnes ayant une formation poussée. Il est bien évident que les agriculteurs, les travailleurs et les artisans ont beaucoup à apporter par leur savoir-faire, mais un nouveau potentiel s'ajoute à eux. Il serait déplorable que les capacités de l'ensemble des citoyens ne soient exploitées que dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les communes rurales ont besoin de leurs habitants pour élaborer des scénarios d'avenir et trouver des solutions aux problèmes existants. Camille Gira a décidé d'investir dans le potentiel humain des ses concitoyens. Des formations décentralisées leur sont proposées: cours de prise de parole en public pour les femmes, cours de théâtre, d'informatique. Elles connaissent un franc succès auprès de la population.

Intéresser largement les citoyens à la vie de leur commune, c'est créer des citoyens responsables et combattre le sentiment d'impuissance généré par une société toujours plus distante et anonyme.

Conclusion

Le chemin parcouru en 25 ans par la commune de Beckerich avec son bourgmestre Camille Gira ne fut pas sans embûches, mais il est exemplaire et force l'admiration. Nous avons voulu partager avec vous notre enthousiasme et notre respect pour ces femmes et ces hommes qui, comme nous, veulent rendre le monde meilleur en commençant par leur commune, là où ils vivent.

La démocratie représentative, comme la pratiquent les partis traditionnels, n'est plus suffisante. Elle doit être enrichie par une réelle démocratie participative. Beckerich a tracé son chemin, en concrétisant les principes du développement durable. A nous d'inventer le nôtre... ensemble!

Références :

- «*Rapport d'une visite à Beckerich le 19 novembre 2005*», Thierry Laureys, conseiller communal Ecolo – Philippeville.
- «*Von der Fassadenrenovierung zur nachhaltigen Dorfentwicklung – Erfahrungen und Beispiele aus der Gemeinde Beckerich, Luxemburg*», Camille Gira, bourgmestre de Beckerich.
- «*Visite guidée chez un bourgmestre vert*», André Ruwet et Myriam Hilgers - Revue Imagine de décembre 97.
- «*L'or vert pour radier l'or noir*», Le Soir, 30 octobre 2004.

Une gouvernance moderne et responsable au plan local : l'exemple de Gembloux

→ ERIC VAN POELVOORDE

Echevin Ecolo de l'Environnement,
de la Mobilité, des Energies
et des Travaux publics de Gembloux

L'actualité politique wallonne a montré ces derniers mois que la nouvelle culture politique reste souvent un vœu pieux pour pas mal de partis. Abus de biens sociaux, détournements de fonds, irresponsabilités budgétaires, la « malgouvernance » a été au centre des débats. Mais s'agit-il d'une fatalité dans une Wallonie qui a du mal à reprendre son souffle? Assurément pas. Pas question donc de jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique, mais bien de témoigner qu'il est totalement possible de « gouverner autrement », en commençant par le niveau local. Depuis 2000, plusieurs communes wallonnes, toutes majorités confondues, ont ainsi fait le pari de réconcilier la gestion de la chose publique avec l'éthique, la responsabilité, la durabilité et la recherche de l'intérêt collectif au service des citoyens, présents et futurs. Mais « bien gérer les deniers publics » ne doit pas se résumer à bien administrer, comme on le ferait par exemple pour une agence bancaire, avec pour seule balise un budget en boni. En 2006, le citoyen est en droit d'attendre autre chose de sa commune que le respect des obligations légales de service public et sa gestion en « bon père de famille ».

Des actions transversales et des initiatives originales

A Gembloux, une première participation d'élus Ecolo s'est mise en place en 2001. Les compétences exercées par les nouveaux élus verts (travaux publics, énergie, environnement, mobilité, enseignement, accueil extra-scolaire, relations nord-sud, CPAS...) traduisent la volonté d'agir de manière transversale dans toute une série de politiques importantes du développement durable. En soi, c'est déjà novateur. Plutôt que de gérer l'outil communal de manière traditionnelle, les nouveaux venus ont voulu imposer une vision à long terme. En outre, il a été convenu avec le partenaire de la majorité de gérer les dossiers de manière collégiale et consensuelle en visant la plus grande transparence et l'efficacité d'une politique portée par tous.

De nouvelles compétences novatrices ont été créées (mobilité, énergie...) et des initiatives originales ont été menées à bien afin de rencontrer les défis majeurs que posent le développement de la commune. Citons par exemple le projet « Gembloux Ville Cyclable » pour une autre mobilité. Ce programme ambitieux élaboré en partenariat avec le Groupement de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens (GRACQ) local, vise à développer une meilleure prise en considération du vélo dans la ville et les villages. Il se traduit concrètement, entre autre, par des cours de vélo-école donnés par l'asbl Provélo pour toutes les écoles primaires, l'installation concertée des sens unique limités (SUL), l'établissement d'une brigade de policiers à vélo, l'installation de range-vélos en ville et dans les écoles, la réalisation d'itinéraires et aménagements cyclables...

Citons aussi le Programme d'actions locales de maîtrise de l'énergie (PALME) qui vise au développement de l'efficacité énergétique et des énergies vertes dans les bâtiments publics, ou chez les particuliers. Son action se base sur l'établissement d'un cadastre énergétique des bâtiments ainsi que sur une série d'audits énergétiques pour les bâtiments les plus « énergivores ». Le programme prévoit également la mise sur pied d'un service de l'énergie et l'engagement d'une responsable de l'énergie au service des travaux.

De plus, les projets de solidarité locale ne se contentent pas de gérer la pauvreté mais optent plutôt pour une politique de responsabilisation qui vise à restaurer la dignité des personnes fragilisées.

Ainsi, le CPAS de Gembloux en collaboration avec le service des travaux de la Ville de Gembloux et sous l'égide du Fonds social européen a également lancé une formation originale en insertion par le travail « d'éco-cantonniers ». Cette formation novatrice s'adresse aux bénéficiaires du revenu d'intégration et leur permet d'apprendre un nouveau métier, de gestion de l'environnement, par une insertion professionnelle qualifiante au sein du service des travaux de la Ville. Il s'agit d'apprendre à entretenir l'espace public en ville et dans les villages de manière douce et adaptée (entretien des sentiers, des accotements ou des filets d'eau, taille douce et débroussaillage des espaces plantés...) tout en étant encadré par des professionnels. A l'issue des neuf mois de formation, l'accession à un emploi est possible dans les services de la Ville qui nécessitent un renfort.

La Ville s'est aussi investie dans un programme communal de développement rural de longue haleine privilégiant des projets réellement issus de la participation citoyenne dans chacun des onze villages qui la composent. Ces projets ont pu être tous portés par l'ensemble des partis politiques démocratiques du Conseil communal.

On prévoit ainsi l'aménagement et l'installation de maisons de village gérées par les associations locales, ou l'achat de terrains pour requalifier et réaménager le cœur de village, ou encore l'aménagement concerté d'espaces verts ou de chemins de liaison entre villages.

Se servir des outils de planification disponibles

Une bonne gouvernance communale doit d'abord veiller à ne pas dé-cider au jour le jour, sans balises, en fonction de la demande ponctuelle, voire pour privilégier un client politique. Les responsables communaux

doivent anticiper les problèmes. Sur la base d'une connaissance des grandes tendances conjoncturelles, ils doivent adopter une politique pertinente, valable pour tous. Pour les y aider, une série d'outils de planification existent heureusement en Région wallonne. Il y a bien sûr le Plan communal de développement rural (PCDR) dont on a déjà parlé, le Plan intercommunal de mobilité (PICM), le Programme d'action local de maîtrise de l'énergie (PALME), le plan communal de prévention et de gestion des déchets ou encore le plan du logement. Dans chacun des secteurs qu'ils traitent, ils permettent de diagnostiquer, cartographier, planifier des actions cohérentes et surtout d'évaluer enfin les politiques mises en œuvre. A Gembloux, leur mise en œuvre a été lancée dès 2001 en veillant bien à les mettre en perspective et en cohérence. Le PCDR a par exemple intégré la consultation préliminaire au PICM et débouché non seulement sur une opportunité de Plan communal de

Une bonne gouvernance communale doit d'abord veiller à ne pas décider au jour le jour, sans balises, en fonction de la demande ponctuelle, voire pour privilégier un client politique.

l'environnement et de développement de la nature, pour rencontrer les défis de lutte contre la perte de biodiversité, mais également sur la nécessité de réactualisation du Schéma de structure communal et du Règlement communal d'urbanisme.

A cet effet, la Ville doit y intégrer les dispositifs permettant par exemple le développement de l'habitat bioclimatique et moins énergivore ou encore l'obligation de prévoir des abris à vélo dans chaque immeuble d'appartement.

Cette approche transversale, intégrant des réponses à court, moyen et long terme aurait pu se concrétiser par le lancement d'un Agenda Local 21 (AL21), véritable Plan local de développement durable comme celui qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve a réussi à développer sur son territoire. Mais Gembloux n'a pas pu se doter d'une structure administrative non compartimentée ainsi que du personnel ou du service que requiert un tel plan. La commune a cependant pu avancer, comme on le voit, sur une série de matières liées à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Une nouvelle culture administrative

Aujourd'hui, force est aussi de constater que les matières gérées par les collectivités locales ont fortement évolué. La législation s'est complexifiée, les objectifs ont été revus à la hausse et la qualité des résultats attendus également. C'est surtout vrai en matière d'environnement, de mobilité ou encore d'énergie. Ces domaines doivent donc être appréhendés de manière transversale et partenariale, dans une perspective de développement durable. En effet, le progrès recherché aujourd'hui par nos sociétés ne doit plus être seulement matériel mais également immatériel et viser à améliorer la qualité des services et des liens entre êtres humains.

Une bonne gouvernance locale visera donc à désigner, engager ou former, des agents communaux capables de fonctionner dans cette optique décloisonnée et transversale. L'objectif doit être de créer ou de former des services de « gestion par projet » ce qui demande un formatage culturel et intellectuel tout à fait original pour la fonction publique. Les responsables communaux doivent évidemment considérer ces agents de la fonction publique comme une véritable aide à la décision, dans une relation de confiance et de respect. Il s'agit également de valoriser de plus en plus les éco-conseillers et conseillers en environnement qui ont été engagés dans pas mal de communes wallonnes et qui fonctionnent déjà de manière transversale.

Développer systématiquement la participation

L'intégration de l'avis des habitants dans le processus de décision constitue un des chevaux de bataille des écologistes. Pour eux, le développement systématique de la participation est crucial pour la bonne gestion. La participation, c'est l'ensemble du processus d'information, de consultation et de concertation des habitants concernés qui peut être mené avec les outils comme le bulletin communal, la lettre d'information sur les chantiers programmés, le site internet, l'exposition temporaire ou encore

les commissions communales de citoyens... par exemple. A Gembloux, celles-ci ont été complétées par de nouveaux lieux de participation comme les commissions de l'accueil extrascolaire, des relations Nord-Sud, de la mobilité, du développement rural ou encore les groupes de guides composteurs et des guides énergie. Ces commissions sont venues s'ajouter à celles qui existaient déjà (CCAT, Commission jeunesse, Commission des aînés) pour constituer un panel thématique et participatif concernant toute la ville et ses villages. Les formations de guides énergie ou composteurs ont apporté aux candidats une véritable formation en éducation relative à l'environnement (ErE), leur permettant d'appréhender la réalité de ces domaines d'une manière neuve et plus responsable.

Certaines commissions constituent un bon laboratoire de la démocratie participative car elles deviennent progressivement les creusets où s'élaborent directement les politiques novatrices.

En outre, certaines commissions constituent un bon laboratoire de la démocratie participative car elles deviennent progressivement les creusets où s'élaborent directement les politiques novatrices. Evidemment, une commission reste toujours ce que veut bien en faire le politique ! Par exemple, une CCAT peut rester « bête-ment » une simple chambre d'analyse des dérogations ou alors, plus intelligemment, devenir le centre de la réflexion citoyenne du développement harmonieux et équilibré d'une commune !

Assumer une fonction scabinale requiert de la disponibilité et du temps

Accepter un mandat public doit rester une charge que l'on porte pour servir la collectivité mais jamais un droit acquis ou une valorisation d'une gloriole personnelle !

Assumer sa mission de manière efficace et responsable implique de dégager du temps pour son mandat, afin d'être présent au sein de son administration et sur le terrain auprès des citoyens et de leurs réalités. Il s'agit

d'un investissement capital pour une bonne connaissance des dossiers. A Gembloux, j'ai fait le choix de m'engager à temps plein dans l'exercice de mon mandat d'échevin des Travaux publics. Cette disponibilité permet d'être présent sur le terrain et les chantiers à rencontrer les riverains ou les entreprises et bureaux d'étude de travaux, avec comme objectif la meilleure qualité dans le suivi des dossiers. Cela permet aussi de donner à la politique locale une impulsion forte et rapide, sans jamais évidemment se substituer aux agents communaux responsables des dossiers. Au-delà des incompatibilités et des conflits d'intérêts qui peuvent naître de l'exercice en série de certains mandats visiblement incompatibles, le problème du cumul des mandats s'exprime aussi amplement dans l'adage « qui trop embrasse, mal étreint » ! Une bonne gouvernance visera donc à respecter les valeurs éthiques essentielles à son exercice ainsi que la recherche de l'efficacité des décisions.

Une commune pour des citoyens STAR !

Une gouvernance locale moderne abandonne le paternalisme. Elle ne décide plus en fonction des « chouchous » et des « obligés ». En effet, les élus ne sont pas là pour « faire (des) plaisir(s) », mais pour faire passer l'intérêt général au dessus des intérêts particuliers, surtout si ces intérêts sont financiers ! On voit heureusement de plus en plus clairement à quel point le clientélisme piège le politique, car il le rend incapable de prendre les décisions difficiles mais nécessaires pour le développement harmonieux de sa commune. Au bout du compte, au prétexte fallacieux de rapprocher le politique du citoyen, il creuse le fossé de défiance qui les sépare parce qu'il condamne les responsables à surfer sur les problèmes plutôt qu'à les résoudre. Aux permanences sociales, il s'agit donc d'opposer l'obligation de service public qui aujourd'hui impose une prise en compte prioritaire des plus faibles et des laissés pour compte. Evidemment, une telle approche de la gouvernance n'est pas aisée et ne constitue en rien un vaccin contre la critique, le mécontentement voire la défaite électorale. Il n'y a pas de fatalité à la domination du politique par les

intérêts particuliers. Gouverner autrement, c'est également mettre en place une éducation permanente à la citoyenneté. Celle-ci doit rendre le citoyen Solidaire, Tolérant, Autonome et Responsable (STAR) afin que les différents choix qu'il puisse poser soient marqués par une conscience plus élevée et d'ordre planétaire. Puisque aujourd'hui, c'est finalement l'avenir de toute notre espèce sur la terre que nous jouons!

Construire l'autonomie des usagers de CPAS

→ DOMINIQUE DECOUX

Présidente Ecolo
du CPAS de Schaerbeek

Le développement durable au plan local passe aussi par l'attention prioritaire qui est portée aux habitants les plus défavorisés sans succomber au paternalisme ou à sa version plus répandue sous nos latitudes, le clientélisme. Au contraire, une approche écologiste de l'aide sociale considérera les bénéficiaires de l'aide sociale non comme des problèmes mais comme des personnes voulant retrouver leur dignité et leur autonomie. C'est en tout cas, la politique qui est actuellement mise en œuvre au CPAS de Schaerbeek¹.

La confiance pour l'autonomie

Aborder les missions des Centres Publics d'Aide Sociale en fonction des valeurs d'égalité et de solidarité et en insistant sur la dignité et l'autonomie des usagers, tel pourrait être le concentré d'une approche écologiste en matière d'aide sociale. Une philosophie qui invite à rester au plus près de l'esprit et de la lettre initiaux de la loi belge sur l'aide sociale, c'est-à-dire d'un dispositif destiné à garantir à tous les citoyens le droit de vivre dans la dignité. Aujourd'hui, ce rappel est d'autant plus

important que d'autres familles politiques cèdent parfois à la tentation d'une vision autoritaire de l'aide sociale pour entrer dans une logique du soupçon. Or loin de permettre la réinsertion des demandeurs d'aide sociale, celle-ci ne fait que conforter les mécanismes de discrimination déjà présents dans la société.

La base de cette approche réside dans une conviction simple: il ne sert à rien d'exiger d'un demandeur d'aide sociale d'entamer une démarche de réinsertion économique tant qu'il n'a pas retrouvé un minimum de confiance en lui. Sur cette base, on peut découper le processus de l'aide sociale en trois étapes qui doivent être scrupuleusement respectées et distinguées. Première étape: garantir le respect absolu du droit à l'aide sociale. Deuxième étape: reconstruire la confiance des demandeurs en leurs propres capacités, autrement dit reconstruire leur capacité d'autonomie. Troisième étape: engager le processus de réinsertion et de responsabilisation. Ce n'est qu'à ce stade que des démarches peuvent être demandées aux usagers en contrepartie de l'aide qu'ils reçoivent.

Aujourd'hui, ce rappel est d'autant plus important que d'autres familles politiques cèdent parfois à la tentation d'une vision autoritaire de l'aide sociale pour entrer dans une logique du soupçon.

Trop souvent, on parle de droits et de devoirs alors que les personnes ne sont pas en mesure d'entendre une telle demande. Dès lors l'appel à la responsabilité devient souvent un nouvel outil d'exclusion. Mais il ne s'agit évidemment pas de faire preuve d'angélisme en niant qu'il existe une minorité de personnes où l'appel à la responsabilité peut se justifier d'emblée.

Le premier regard que le CPAS porte sur le demandeur est capital pour la suite: s'agit-il d'une personne que l'on va accompagner vers l'autonomie ou bien d'un profiteur potentiel? Tout peut se jouer dans ce contact initial. Il importe d'en être bien conscient et de concevoir avec les travailleurs sociaux que ce n'est que si on a cette volonté

d'autonomie qu'il est possible de développer un projet avec l'utilisateur. À Schaerbeek, on ne commence pas par parler de réinsertion aux usagers du CPAS. On commence d'abord par un travail d'écoute et de reconstruction de l'autonomie.

Du droit à l'intégration au droit à la participation

Ces dernières décennies, les réformes de l'aide sociale ont été votées les unes après les autres sur base des logiques de subsidiarité (combien ça coûte et qui paye?), si bien qu'on a peu à peu perdu de vue l'utilisateur. Cette évolution inquiétante s'est retrouvée dans la réforme du minimex lancée dans le courant de la législature arc-en-ciel² par Johan Vande Lanotte lorsque celui-ci a souhaité remplacer la loi sur le minimex par une loi concernant le droit à l'intégration sociale. Ecolo a été clairement le parti le plus en pointe dans l'opposition aux projets du ministre sp.a. Les Verts francophones ont notamment su empêcher l'adoption des premières moutures du projet. Celles-ci conditionnaient de manière extrême l'octroi du minimex aux initiatives, démarches et recherches d'emploi des demandeurs, ce qui constituait clairement un recul par rapport à la loi de 1974.

Les Verts étaient d'accord sur le fait que permettre aux gens de sortir de la pauvreté, « *c'est pas seulement leur donner un revenu* ». Mais ils ont en même temps voulu rappeler que « *c'est aussi et quand même leur donner un revenu* ». Nous avons proposé de remplacer le droit à l'intégration (le titre de la loi) par le droit à la participation. Mais cela a été refusé. En fait, c'était un prétexte pour renforcer les conditions d'octroi et surtout, c'était mettre la charrue avant les bœufs, en l'occurrence, vouloir mettre les gens à l'emploi quand souvent ils ne sont pas en état d'y accéder. Il a fallu rappeler que le CPAS, ce n'était ni l'ORBEM, ni le FOREM³. La loi de 1974 avait pour but premier, rappelez-le, de donner à chacun le droit de vivre dans la dignité et de ne pas être contraint de voler ou de faire les poubelles pour survivre.

Aujourd'hui, le fédéral met toutes les conditions en place pour que les CPAS renforcent la pression sur les usagers. On pousse de la sorte les communes à ne pas respecter le processus de l'aide sociale tel qu'évoqué plus haut. Que se passerait-il si tous les demandeurs d'aides se mettaient d'un seul coup à s'inscrire dans des démarches de

Une relation de respect a été développée avec l'administration. C'est indispensable si on veut avancer et si on veut s'appuyer sur sa volonté de changement et d'amélioration.

recherche d'emplois alors qu'il n'y pas d'emplois en suffisance? Au moins en 2002-2003, les écologistes ont-ils obtenu que la condition de recherche d'emploi soit fortement atténuée. La première mouture enlevait aux jeunes usagers tout droit par rapport à la manière dont les CPAS règlent pour lui le droit à

l'intégration. Désormais, le jeune doit donner son avis en fonction de ses compétences et de ses aspirations. Il est tenu compte des études, de son engagement social. Nous n'avons pas pu tout empêcher, mais Ecolo était le seul parti de la coalition à ne pas céder aux mirages de l'activation à tout crin.

Le CPAS de Schaerbeek : de la rigueur aux projets

Comme écologiste, il ne suffit pas de proclamer son attachement à cette philosophie. Il faut encore l'appliquer. Le CPAS de Schaerbeek est une institution importante, tant en termes de personnel que d'usagers⁴. En 2003, sa situation budgétaire et administrative était mauvaise, pour le dire prudemment : comptes non tenus, factures non payées. Il a fallu d'abord remettre de l'ordre, rentrer les budgets à temps, rattraper les retards dans les comptes et rembourser les débiteurs. En deux mois, un plan de gestion sur trois ans a été mis en place, mettant l'accent sur le bon fonctionnement des services financiers et sur la réforme des services sociaux. L'équipe chargée des recettes et des recouvrements a été renforcée. Une relation de respect a été développée avec l'administration. C'est indispensable si on veut avancer et si on veut s'appuyer sur sa volonté de changement et d'amélioration.

Tout ce travail était la condition de possibilité du développement de nouveaux projets suivant les valeurs définies plus haut et qui forment l'indispensable colonne vertébrale et permettent d'avancer à travers toutes les vicissitudes. C'est ainsi que le CPAS, s'appuyant en cela sur une vision globale réfléchie, s'est immédiatement appliqué à utiliser au mieux le budget octroyé depuis 2003 par le fédéral afin de soutenir la participation sociale, culturelle et sportive des usagers. Au-delà des aides individuelles octroyées dans ce cadre⁵, l'accent a été mis sur des dynamiques travaillant activement sur différents ressorts de la confiance en soi, dans une perspective d'éducation permanente. Citons par exemple le cas de cette personne aidée au CPAS dont le talent et l'investissement personnel comme artiste-créateur ont été identifiés, et soutenus par l'organisation d'une exposition de ses œuvres. Depuis, cette personne, renforcée dans son identité d'artiste, crée activement, expose et travaille au développement de son projet. Évoquons aussi le projet de « déco-logement »⁶ qui permet à un petit groupe d'usagers du CPAS de participer ensemble durant quelques mois à la décoration de leurs appartements respectifs, guidé par une décoratrice de talents, elle aussi aidée par le CPAS. À travers un tel programme, se joue à la fois l'accès au « beau » et à un investissement actif dans son chez-soi, la rencontre d'un groupe et l'ouverture à une dynamique de projet (d'activité, de formation, de vie), et peut-être aussi un autre regard sur la relation possible avec l'institution publique qu'est le CPAS.

Une logique de coopération avec les associations

Une dynamique de projet a été également relancée dans la réflexion sur les pratiques quotidiennes du travail social qui a été menée tant au sein du CPAS qu'en partenariat avec l'associatif local. C'est ainsi que les relations distendues avec l'associatif sous la précédente législature, en raison d'expériences négatives avec le pouvoir communal, ont été revigorées dans le cadre de la Coordination de l'Action Sociale (la CASS). Depuis, une série de groupes de travail thématiques rassemblant diffé-

rents acteurs de terrain et le CPAS se sont créés, autour de projets concrets. Tout récemment, une journée de réflexion sur « la place de l'enfant dans le travail social » était ainsi organisée, avec la participation de nombreux travailleurs sociaux du CPAS et de l'associatif; occasion offerte de sensibiliser chacun à l'importance d'être attentif aux besoins propres de l'enfant, qui sont parfois oubliés dans une approche centrée sur la situation de vie du parent.

-
1 C'est la même démarche qui est mise en œuvre au CPAS d'Ixelles qui est présidé depuis 2000 par l'écologiste Anne Herscovici.
.....
- 2 Entre 2001 et 2003, Dominique Decoux qui était alors collaboratrice de la vice-première ministre Ecolo Isabelle Durant, a à peine combattu les projets initiaux du ministre de l'Intégration sociale qui voulait réformer l'octroi de l'aide sociale dans un sens très restrictif.
.....
- 3 Ce sont les organismes de placement des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise et en Wallonie.
.....
- 4 Le CPAS de Schaerbeek emploie 460 travailleurs et dispose d'un budget global de 82 millions d'euros. En tout à Schaerbeek, ce sont pas loin de 6.000 personnes (bénéficiaires du revenu d'intégration, personnes bénéficiant d'une aide spécifique, par exemple pour l'électricité, résidents en maison de repos...), ce qui équivaut à pas loin de 15 pc de la population de la commune, si on tient compte des familles de ces personnes.
.....
- 5 Telles que la contribution au financement de stages et autres cours créatifs ou sportifs, le remboursement de places pour des manifestations culturelles ou encore, une aide aux artistes pour l'achat de matériel.
.....
- 6 Ce projet mené à bien pour la première fois dans le courant de cette année sera reconduit et amplifié dans les années à venir, entre autres dans le cadre d'un contrat de quartier.

DOSSIER 3

APPROCHES ÉCOLOGISTES DU SOCIAL

L'avenir de la sécurité sociale et des dispositifs de solidarité fait l'objet de débats intenses dans toute l'Europe. En Belgique, il semble que la classe politique ne veuille pas prendre réellement conscience de l'ampleur des défis, tant en termes de financement que d'adéquation aux évolutions récentes de la société. Nous proposons ici trois visions de cette problématique. Elles sont tantôt très pointues sur le plan technique, tantôt plus impressionnistes et proches du vécu. Mais de l'évolution des dispositifs d'inclusion sociale à la question cruciale du financement de la sécu en passant par la panne de l'ascenseur social, ce qui se laisse à chaque fois découvrir, c'est la même urgence de l'innovation.

Engager les communes wallonnes sur la voie du développement durable

→ LAURENCE LAMBERT

etopia_

En 1992, le Sommet de la Terre a appelé tous les gouvernements du monde à mettre en œuvre des politiques de développement durable. Dans ce cadre, un programme d'actions concrètes, l'Agenda 21, a été lancé au plan international. Les collectivités locales ont également été invitées à rejoindre le mouvement en mettant en œuvre des Agendas 21 locaux. L'objectif fixé était qu'une grande majorité des collectivités locales de tous les pays soient engagées dès 1996 dans la mise en œuvre d'un mécanisme d'Agenda 21 local. Plus de 13 ans plus tard, en Belgique, les résultats varient fortement d'une Région à l'autre. La Région flamande soutient activement les Agendas 21 locaux depuis quelques années tandis que la Région wallonne commence sa réflexion. La Ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve fait figure d'exception puisque depuis 2001, elle s'est inscrite dans une dynamique d'Agenda 21. Quant à la Région bruxelloise, elle s'est dotée des structures visant à encadrer les Communes qui veulent mettre en œuvre un Agenda 21 local.

Agenda 21 : quelques rappels historiques

A l'occasion du Sommet de la Terre ou Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) en juin 1992 à Rio de Janeiro, les gouvernements présents, par la signature d'un texte fondateur : *la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement*, s'engagent à contribuer au développement durable mondial. En adoptant *l'Agenda 21* (ou *Action 21*, ces deux appellations étant synonymes), véritable programme d'actions (2.500 recommandations réparties en 40 chapitres !), les Etats marquent la volonté d'activer le développement durable par des réalisations concrètes, en misant notamment sur le rôle et l'implication des grands groupes formant la société (femmes, enfants, citoyens, collectivités locales, syndicats et travailleurs, communauté scientifique, agriculteurs, ...) et en s'assurant des moyens pour y parvenir (moyens techniques, mécanismes financiers, montages institutionnels et juridiques, éducation, formation, communication,...). L'Agenda 21 n'est pas contraignant pour les Etats. Cependant, par sa ratification, ce document acquiert une autorité qui ne peut être sous-estimée. Par exemple, les engagements pris à Rio par la Belgique ont entraîné l'adoption de *la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, mettant en place une série d'outils et de moyens nécessaires à ses objectifs, comme le Conseil fédéral du Développement durable et le Plan fédéral de Développement durable.

Développement durable et collectivités locales

En ce qui concerne le niveau local, c'est le chapitre 28 de l'Agenda 21 qui invite les collectivités locales à appliquer les principes du développement durable à leur échelle en mettant en œuvre un *Agenda 21 local (A21L)*. Elaboré à l'initiative de la collectivité locale (Commune, Province, Intercommunale, ...) et présenté comme outil dynamique d'animation et de projection dans l'avenir de la vie locale, il vise à se projeter durablement à l'échelle de son territoire. Ce même chapitre de l'Agenda 21 fixe égale-

ment des objectifs ambitieux, notamment celui de voir, pour 1996 (!), la mise en œuvre, dans la plupart des collectivités locales de tous les pays, d'un mécanisme de consultation de la population dans le but de parvenir à un consensus sur un programme d'actions à l'échelon de la collectivité. Or on est aujourd'hui loin du compte, singulièrement en Belgique.

En invitant tous les niveaux de pouvoir à appliquer, dans des projets concrets, les principes du développement durable, l'Agenda 21 en appelle aux responsabilités qui incombent à chaque acteur de la société, depuis le plan local jusqu'au niveau international. Ce sont

.....
En invitant tous les niveaux de pouvoir à appliquer, dans des projets concrets, les principes du développement durable, l'Agenda 21 en appelle aux responsabilités qui incombent à chaque acteur de la société, depuis le plan local jusqu'au niveau international.
.....

donc les échelons les plus proches du citoyen (en l'occurrence la Commune, la Ville) qui sont attendus pour contribuer activement au développement durable local. Tout les y invite : leur ancrage dans leur territoire, leur environnement (ressources naturelles, biodiversité, ...), leur cadre de vie, leurs propres réalités socio-économiques et culturelles, leurs réseaux publics et citoyens (mandataires communaux, services publics, mouvements associatifs, écoles, entreprises privées, individus, ...). C'est à leur niveau que le célèbre slogan « *Penser globalement, agir localement* », prend tout son sens !

Le niveau local pour contribuer au développement durable global

L'action locale menée sur le terrain pour le développement durable doit faire prendre conscience des limites environnementales qui nous sont naturellement imposées, que ce soit à l'échelle du territoire de la Commune ou plus largement à l'échelle de la Planète. Cela signifie que nous devons réduire au maximum les pressions sur notre environnement immédiat et même lointain par une utilisation minimale des ressources naturelles et par la lutte contre les pollutions. Cela implique aussi d'assurer une meilleure efficacité économique en privilégiant l'ancrage local (assurer

au maximum l'indépendance énergétique ainsi que la valorisation des ressources locales et du patrimoine) ainsi que par la création d'emplois de qualité (et notamment dans des entreprises dont les centres de décision ne sont pas tous délocalisés). Mais surtout l'ensemble de l'action doit viser à réduire à la source les causes de l'inégalité sociale et de l'inégalité environnementale (aujourd'hui, ce sont généralement les populations les plus précarisées - au nord comme au sud - qui sont le plus directement exposées à la dégradation de l'environnement).

Dans ce projet ambitieux, la citoyenneté («l'appartenance et la participation à la vie de la Cité») prend tout son sens puisque tous les acteurs de la collectivité sont invités à prendre part à un processus de décision intégré dans un objectif commun: celui d'assurer aujourd'hui un développement plus durable à l'ensemble des habitants de la Planète, sans sacrifier l'avenir des générations futures.

Quelle dynamique internationale pour le développement local durable ?

Au niveau international, des structures dynamiques se sont mises en place dans le but d'encadrer les réseaux de communes qui souhaitent concrétiser le développement durable à leur échelle. Le Conseil international pour les Initiatives écologiques locales (ICLEI²), fondé en 1990, soit avant la Conférence de Rio, a pour mission de lancer un mouvement international de Communes qui poursuivent la mise en œuvre du développement durable. L'ICLEI définit l'Agenda 21 local comme «*un processus multifactoriel et participatif qui vise à atteindre les objectifs de l'Agenda 21 au niveau local. Il se fait grâce à la participation et à l'élaboration d'un plan stratégique d'actions visant le long terme et qui répond en priorité aux problèmes locaux du développement durable*».

Au niveau européen, la Campagne des Villes durables européennes, lancée à l'occasion de la conférence internationale d'Aalborg en 1994,

regroupe les signataires de la Charte d'Aalborg. Cette campagne a été lancée pour encourager et aider les villes qui s'engagent en faveur de la durabilité.

.....
les initiatives locales prises dans le cadre de l'Agenda 21 sont largement influencées par l'existence de campagnes d'information et de soutien menées dans leurs cadres nationaux ou régionaux.
.....

D'une étude de l'ICLEI³ publiée en 2002, il ressort clairement que les initiatives locales prises dans le cadre de l'Agenda 21 sont largement influencées par l'existence de campagnes d'information et de soutien menées dans leurs cadres nationaux ou régionaux. Et c'est sans doute pour cette raison que chez nous, en Belgique, la mise en place d'Agendas varie considérablement d'une Région à l'autre.

La Région flamande soutient les Agendas 21 locaux

En Région flamande, le soutien des collectivités locales (Provinces et Communes) qui souhaitent se lancer, sur base volontaire, dans une démarche Agenda 21 local, est assuré dans le cadre des Accords de coopération Région-Communes/Provinces⁴. Les deux premiers Accords Région-Communes/Provinces (1992-1996 et 1997-2001) couvrent essentiellement des matières environnementales, agissant comme leviers pour atteindre des objectifs de développement durable. Ainsi, par contrat avec la Région, les Communes et les Provinces s'engagent à atteindre des objectifs environnementaux plus ambitieux que ceux requis par la législation en vigueur. Cette politique a permis aux échelons locaux de mener une politique environnementale forte. Le troisième Accord de coopération (2002-2004) est élargi au développement durable et prévoit un accompagnement et un soutien financier pour des Communes qui s'engagent à établir un Agenda 21 local. Les Organisations non gouvernementales (ONG), actives dans la promotion du développement local durable, sont étroitement associées à la démarche Agenda 21 local. Citons notamment l'association Vlaams overleg Duurzame Ontwikkeling (VODO⁵) qui, avec le soutien de la région flamande, est à l'origine de la

création du Steunpunt Lokale Agenda 21 (SLA21⁶), cellule d'appui méthodologique et technique pour les autorités locales dans le cadre de la réalisation d'un Agenda 21 local, à laquelle sont associées de nombreuses associations actives dans la promotion du développement durable : 11.11.11, Bond Beter Leefmilieu (BBL), Broederlijk Delen, Centrum voor Natuur – en Milieueducatie (CVM), KWIA Steungroep Inheemse Volkereen, Oxfam Wereldwinkels, Werkgroep rechtvaardige en verantwoorde Landbouw (WERVEL), WWF België, Tandem, ...

A titre d'exemples, les Villes de Hasselt, Bruges, Louvain, Gand, ... se sont lancées dans la dynamique d'élaboration d'un Agenda 21 local.

Et la Région bruxelloise ?

La Région bruxelloise a signé la Charte d'Aalborg en 1995. En 2003, est née, au sein de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE⁷), une Cellule d'Action Ville durable (CAVID). Elle a reçu pour mission de concrétiser, sur le terrain bruxellois, le concept de développement durable. Son action est axée sur trois volets : le soutien aux actions locales, la sensibilisation de la population et la formulation de recommandations aux Autorités politiques. L'Association des Villes et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB⁸) a mis sur pied, avec le soutien de la Région bruxelloise et la collaboration de la CAVID, un Forum pour le développement durable dans les Communes bruxelloises visant à les aider dans la démarche Agenda 21 local. Aujourd'hui, trois Communes se sont lancées dans l'élaboration de l'Agenda 21 local : Anderlecht, Etterbeek et plus récemment en septembre 2005, Bruxelles-Ville. Elles sont toutes les trois signataires de la Charte d'Aalborg.⁹

Et le cadre régional wallon ?

Le Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable précise que la politique régionale intègre les principes du développement durable. Ce Décret se base uniquement sur la composante environnementale du développement durable et débouche sur une planification d'objectifs environnementaux (préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, prévention et atténuation des nuisances et instauration du développement durable). Le Décret fixe le cadre légal et la programmation de Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) comme outil à destination des Communes.

.....
la Région wallonne n'a toujours pas adopté de dispositif réglementaire ou de programme de soutien aux Communes et aux Villes qui veulent initier un Agenda 21 local ou une dynamique de développement local durable.
.....

Aujourd'hui, la Région wallonne n'a toujours pas adopté de dispositif réglementaire ou de programme de soutien aux Communes et aux Villes qui veulent initier un Agenda 21 local ou une dynamique de développement local durable. Le rapport de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) (programme 2002-2003¹⁰) pointe du doigt le manque de cadre de référence, de moyens techniques, humains et financiers pour la mise en place d'un Agenda 21 local et souligne le retard pris par rapport aux autres pays européens et par rapport à la Flandre. Les Communes wallonnes restent donc à la traîne dans le démarrage du processus malgré l'invitation lancée au niveau international à l'occasion du Sommet de la Terre en 1992. L'enquête de la CPDT (programme 2003-2004¹¹) réalisée auprès des 262 Communes de Wallonie montre que sur les 160 Communes qui ont répondu au questionnaire qui leur était adressé, 43 % des communes n'ont jamais entendu parler de l'Agenda 21 et 39 % n'en avaient entendu parler que rarement.

Pourtant, la Région affiche son intention d'œuvrer en faveur du développement durable. Ainsi, le *Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons* mise sur le développement durable tandis que le *Contrat d'Avenir local*¹³, dans sa conclusion prétend que « l'avenir de la Wallonie se gagne par la volonté de construire une stratégie partagée et soutenue par l'ensem-

ble de ses piliers locaux... ». Cependant, les intentions du Gouvernement sont encore très peu traduites concrètement, notamment dans le budget de la Région.

Soulignons également qu'en 2004, deux propositions de Décret ont été déposées au Parlement wallon par des parlementaires Ecolo :

- une proposition de *Décret relatif à la labellisation des communes « respecter Kyoto pour sauver la planète ... ma commune participe »* ;
- une proposition de *Décret visant à mettre en œuvre une stratégie de développement durable en Wallonie et modifiant le Décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable*.

Cette seconde proposition de Décret précise ce qu'est un Agenda 21 local, ici appelé « Plan communal de développement durable » ainsi que la méthodologie minimale pour y parvenir. L'Agenda 21 local serait, dans ce cadre, subventionné par le Gouvernement et la subvention servirait à l'animation du processus, à la participation des citoyens et à l'opérationnalisation du Plan communal de développement durable.

Plus d'un an après le dépôt des deux propositions de Décrets, ceux-ci attendent toujours un hypothétique examen au Parlement wallon...

Quelques signaux positifs...

L'intérêt du Ministre de l'Environnement, Benoit Lutgen, pour l'outil Agenda 21 local semble lentement s'éveiller si l'on en croit quelques signaux lancés récemment. Dans la foulée du Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, le Gouvernement wallon a mis en place un partenariat (partenariat n°7 « *Promouvoir les Agendas 21 locaux* »¹⁴), qui implique le Ministre de l'Environnement, le Ministre des Pouvoirs locaux, Inter-Environnement Wallonie (IEW) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) pour promouvoir l'outil Agenda 21 local dans

le but de susciter la mise en route d'une dynamique motivante s'inscrivant dans le long terme.

Lentement, on commence à entendre parler d'Agenda 21 local en région wallonne et diverses initiatives démarrent timidement : citons les formations du Centre permanent de Formation en Environnement pour le Développement durable (CePeFEDD¹⁵) organisées en 2004, les récentes publications d'Etopia¹⁶ et de l'Institut Eco-Conseil¹⁷, l'article de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW¹⁸) consacré à l'Agenda 21 dans la Revue « Mouvement communal », une plaquette d'information en cours d'élaboration par Inter-Environnement Wallonie (IEW)... La Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), dans le cadre de son programme de travail 2004-2005¹⁹, proposera un guide pratique de l'Agenda 21 local susceptible de faciliter l'adoption d'une démarche pragmatique de développement durable. Ce guide devrait prendre la forme d'une boîte à outils qui pourrait être déclinée en différentes sections pour répondre aux spécificités des acteurs du territoire (communes, entreprises, acteurs associatifs, ...).

Mais ces actions ponctuelles de sensibilisation ne doivent pas tromper. Intéressantes à plus d'un titre, elles ne serviront réellement les acteurs locaux (élus, administrations, acteurs locaux, ...) que lorsque le Gouvernement wallon aura décidé de miser activement sur un soutien aux initiatives locales de développement durable.

Des Communes n'ont pas attendu le soutien de la Région pour initier leur Plan communal de Développement durable

Peu de Communes wallonnes ont entamé une démarche A21L ; trois selon la CPDT. Citons Visé, Commune d'un peu moins de 17 000 habitants, qui, à l'initiative de l'Echevin du développement

.....
Citons Visé, Commune d'un peu moins de 17 000 habitants, qui, à l'initiative de l'Echevin du développement durable, de la Mobilité et des Travaux, concrétise depuis début 2004, l'élaboration d'un Agenda 21 local.
.....

durable, de la Mobilité et des Travaux, concrétise depuis début 2004, l'élaboration d'un Agenda 21 local²⁰.

Auparavant, en 2001, la Ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve, sous l'impulsion de son Bourgmestre écologiste, a été la première Commune wallonne à intégrer une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local, appelé, Plan communal de Développement durable (PCDD), comme projet de Ville. Cette démarche est la plus aboutie suite à un long cheminement impliquant une dynamique participative mobilisatrice²¹.

D'autres Communes ont mis en place des démarches qui s'apparentent à l'Agenda 21 en terme de dynamique participative et d'implication des acteurs locaux, en activant des outils régionaux : le Programme communal de Développement rural (PCDR), le Plan d'Actions locales pour la Maîtrise de l'Energie (PALME), le Plan communal de développement de la Nature (PCDN), le Plan communal de mobilité (PCM), le Contrat de rivière, l'initiative communautaire Leader + (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie rurale, programme européen destiné aux zones rurales), le Décret Parc naturel, ... De ces initiatives au développement durable, il n'y a parfois qu'un pas ...

L'Agenda 21, projet de Commune ou de Ville pour le développement durable, ne peut être perçu comme un outil, programme ou plan supplémentaire à mettre en œuvre par des Communes dont les moyens humains, financiers et techniques manquent parfois de façon criante. Mais il se justifie comme fil conducteur de l'ensemble des initiatives communales qui peuvent s'intégrer dans la perspective du développement durable, dans une vision de long terme.

Les points forts de la démarche Agenda 21 local

Mettre en œuvre un Agenda 21 à l'échelon communal implique prioritairement de dépasser les clivages politiques pour imposer le dévelop-

pement durable comme axe directeur du développement socio-économique pour l'avenir, laissant de côté les *a priori* d'une politique considérée encore trop comme typiquement environnementaliste.

Mais porter le projet nécessite une volonté politique forte, rassemblant l'ensemble des élus – de la majorité comme de l'opposition - et recueillant l'adhésion des services communaux. Ceci implique une nouvelle façon de travailler entre élus et services. Cela signifie aussi que les élus affichent la volonté politique de miser sur la collégialité et que les services administratifs assurent la transversalité des compétences pour mener à bien les projets.

Afin de concrétiser la démarche, la Commune a tout intérêt à miser sur un processus participatif fort, dynamique et mobilisateur, tablant sur l'appropriation du projet par ses acteurs (citoyens, réseau associatif, entreprises locales, écoles, ...). Le renforcement des mécanismes de participation citoyenne, avec ses différents canaux (information – consultation – concertation) à moduler suivant le public cible vise à créer un véritable partenariat entre tous les acteurs locaux, avec comme objectif d'obtenir une avancée sur le thème du développement durable. Mais une participation stimulante n'a de sens que si les acteurs perçoivent véritablement les enjeux du projet. Il faudra donc consacrer beaucoup de temps au processus participatif pour que les acteurs s'impliquent tant en amont (état des lieux de la Commune, élaboration d'indicateurs locaux, ...) qu'au coeur de la démarche Agenda 21 (élaboration des objectifs, des priorités, ...) ou encore en aval (évaluation et amélioration du processus participatif, évaluation des politiques publiques sur base des indicateurs locaux, ...).

Si le développement durable vise à réconcilier le binôme « environnement-développement », avec au centre de ses préoccupations le développement humain, il doit avant tout servir les besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et le respect de l'environnement. L'Agenda 21 local est donc l'occasion de concrétiser une nouvelle manière d'aborder la chose publique dans laquelle chacun peut trouver son compte, à travers

les objectifs généraux suivants :

- réduire la pression sur les ressources naturelles et donc diminuer l’empreinte écologique tout en cherchant à améliorer le cadre de vie ;
- traiter, à la source, les causes d’insécurité sociale (exclusion, pauvreté, précarité, ...) par de nouveaux mécanismes de solidarité et de renforcement du tissu social ;
- créer de nouveaux emplois innovateurs au service de l’homme et de son environnement

De la valorisation des expériences du développement durable... vers le projet global Agenda 21

Une Commune peut-elle s’inscrire dans le développement durable sans se doter d’un Agenda 21 local ? Cela paraît évidemment plus simple. Mais l’Agenda 21 local, bien plus qu’une gestion quotidienne des dossiers, constitue un projet mobilisateur, fédérateur et structurant qui fait appel à la générosité et la solidarité. Le lancement de l’Agenda 21 est laissé à l’appréciation des autorités communales qui n’identifient pas toujours les enjeux et atouts de la démarche, celle-ci s’inscrivant dans une vision de

développement à moyen et long terme, dépassant le cadre de la législature de 6 ans.

.....
Le projet global Agenda 21 local ne doit évidemment pas occulter le fait qu’aujourd’hui, dans leur action politique quotidienne ou sur des projets de long terme, des bourgmestres, des échevins, des présidents de CPAS, ... posent déjà les jalons du développement durable.
.....

Alors, plus que jamais, il est important de mettre en lumière et de valoriser les expériences initiées dans la logique du développement durable, même indépendantes d’un Agenda 21. Le projet global

Agenda 21 local ne doit évidemment pas occulter le fait qu’aujourd’hui, dans leur action politique quotidienne ou sur des projets de long terme, des bourgmestres, des échevins, des présidents de CPAS, ... posent déjà les jalons du développement durable. De même, des élus de l’opposition particulièrement sensibilisés attirent régulièrement l’attention du Col-

lège des Bourgmestres et Echevins sur la nécessité d’aborder tout projet dans la logique du développement durable.

Les projets de développement durable fleurissent un peu partout dans des Communes de Wallonie²² et de Bruxelles²³, autour du thème de l’énergie, de l’habitat durable et du logement pour tous, de l’aménagement du territoire, de la gestion des achats publics, de nouveaux modes de solidarité, de la revitalisation des quartiers, ... Ils peuvent servir d’exemples parce que de nombreux projets sont facilement reproductibles mais aussi parce que le développement durable mise sur la recherche incessante d’apports innovants et originaux.

Il est donc urgent de contribuer à vulgariser, à positiver (également pour sortir de l’image de « contrainte ») le concept de développement durable par la présentation concrète des projets intéressants dans nos Collectivités locales.

C’est par la méthode de l’exemple, parfois proche de chez soi, que l’intérêt pour le développement durable se marquera dans le chef des élus communaux et que le concept (encore trop théorique, pensent les plus sceptiques, pour être crédible !) mûrira. Sans la contagion culturelle - et les élus Ecolo, au sein des majorités comme dans l’opposition y contribuent largement - , il sera difficile de « vendre » le concept d’Agenda 21 local, comme projet pour une Commune ou une Ville durable !

.....
Sans la contagion culturelle - et les élus Ecolo, au sein des majorités comme dans l’opposition y contribuent largement - , il sera difficile de « vendre » le concept d’Agenda 21 local, comme projet pour une Commune ou une Ville durable !
.....

Tenant compte de notre environnement - territoire et ressources limités - et du patrimoine local à valoriser, n’est-il pas temps de penser à un développement économique mis au service de l’homme, à un développement humain qui permette de répondre aux besoins de toute la population, prioritairement des plus démunis et des plus fragilisés ?

Dans un monde où chaque jour, la logique économique creuse l'écart entre les populations et pèse un peu plus sur l'environnement de la terre entière, l'espoir de voir des avancées durables repose d'abord sur les collectivités locales. L'appel a été lancé aux collectivités locales, il y a un peu plus de treize ans. Il est donc temps d'y répondre. En Wallonie et à Bruxelles, comme dans d'autres parties de la planète.

- 1 Texte complet de l'Agenda 21 sur <http://www.agora21.org>
- 2 International Council for Local Environmental Initiatives (<http://www.iclei.org>)
- 3 Conseil international pour les Initiatives écologiques locales. Réponse des gouvernements locaux à Action 21 : Rapport sommaire de l'enquête à portée régionale sur les programmes Action 21 locaux. ICLEI, Canada, mai 2002, 20 pages.
- 4 Samenwerkingsovereenkomst Vlaamse Overheid – Gemeente/Provincies, milieu als opstap naar duurzame ontwikkeling (<http://www.samenwerkingsovereenkomst.be>)
- 5 Vlaams overleg Duurzame Ontwikkeling. Lokale Agenda 21. Draaiboek. VODO, 2001, 374 bl.
- 6 <http://www.sla21.be>
- 7 <http://www.ibgebim.be>
- 8 <http://www.avcb-vsgeb.be>
- 9 Godeau A., Delvaux P. Le développement durable à l'enquête, AVCB, octobre 2005, 6 pages.
- 10 Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. Rapport final de la subvention 2002-2003. Thème 3.2 Mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 local. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2003, 159 pages.
- 11 Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. Rapport final de la subvention 2003-2004. Thème 3.2 Mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 local. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2004, 228 pages.
- 12 Gouvernement wallon. Le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons. Ministère de la Région wallonne. 2005, 159 pages.
- 13 Decoster D-P., Fontaine P., Niarchos C., Piraux J., Rosinski Z., Roufosse C. et Vissers F. Vers des Contrats d'Avenir locaux. Elaborer et réussir sa stratégie de développement communal. ULB/IGÉAT, Charleroi, nd, 176 pages.
- 14 in Gouvernement wallon. Charte partenariale du Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux, Namur, 22 février 2005, 7 pages ; in Union des Villes et Communes de Wallonie, Contrat d'avenir pour les Wallons 2004-2009 : l'Union partenaire, UVCW, février 2005, 2 pages.

- 15 Centre permanent de Formation en Environnement pour le Développement durable (CePeFEDD) (<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/cpfd/cepefedd.htm>)
- 16 Lambert L. Agenda 21 local : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia, juin 2005, 72 p.
- 17 Porot V. Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide des bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie. Institut Eco-conseil, Namur, juillet 2005, 88 pages.
- 18 Maître A., Les stratégies locales de développement durable : agenda 21 local et contrat d'avenir local. Un enjeu de taille pour les Communes. Mouvement communal, UVCW, N°6/7, 2005, p.307-310.
- 19 in Ministère de la Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial, Résumé de la subvention 2003-2004 (2004), p.16 point 5 « Proposition de programme de travail 2004-2005 »
- 20 Porot V. Mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide des bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie. Institut Eco-conseil, Namur, juillet 2005, 88 pages.
- 21 Lambert L. Agenda 21 local : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia, juin 2005, 72 pages (et plus particulièrement le chapitre 8- En Wallonie : une expérience unique d'une démarche Agenda 21 local : Ottignies/Louvain-L-Neuve).
- 22 Lambert L. Agenda 21 : un engagement communal dans la voie du développement durable. Etopia. Juin 2005, 72 pages.
- 23 De Mol G. Bruxelles Ville durable. Guide des actions. Cellule d'Action Ville Durable (CAVID), nd., 108 pages

Ottignies-Louvain-la-Neuve sur les chemins du développement durable

→ JEAN-LUC ROLAND

Bourgmestre
d'Ottignies-
Louvain-la-
Neuve

Depuis 2000, Ottignies-Louvain-la-Neuve est engagée dans la mise en place d'un Plan Communal de Développement Durable. Un long processus méthodique a ainsi été lancé pour convaincre le plus grand nombre que le développement durable ne passe pas seulement par la défense de l'environnement mais aussi par un décloisonnement de l'ensemble des politiques communales.

Lorsqu'au soir des élections communales du 8 octobre 2000, les résultats font apparaître qu'une majorité Ecolo-PS-PSC se dégage, les représentants de ces partis ne sont pas pris au dépourvu. Nos trois formations politiques ont noué des contacts politiques depuis un an et ont conclu un préaccord signé. Il indique les grands axes du programme que nous nous engageons à mettre en œuvre, ainsi que le principe de dévolution des divers mandats, respectant la proportionnalité et basé en l'occurrence sur la clé D'Hondt. Durant la campagne électorale, chacune des trois formations signataires s'est d'ailleurs appuyée sur ces grands axes programmatiques et les a déclinés en fonction de ses sensibilités. Le soir des élections, nous n'avons donc pas besoin de négocier dans la précipitation. Les bases de discussion sont prêtes, et nous finalisons notre programme sans stress.

Ecolo enregistre un superbe résultat. Avec 26 % des voix (et 8 sièges), le parti vert devient la formation la plus importante de la nouvelle majorité de type « Olivier » qui se constitue. Avec 16 %, le PS décroche 4 sièges et le PSC, divisé en deux (une partie figurant sur la liste du bourgmestre libéral sortant), recueille 13 % des voix avec 3 sièges. Quinze sièges sur 29 : c'était une majorité courte, mais soudée.

Le développement durable comme démarche globale : une volonté politique

Notre programme, qui tient en une bonne dizaine de feuillets et qui nous servira de balises lors des évaluations périodiques que nous effectuerons durant la mandature, annonce dans son paragraphe introductif les principes « *directeurs et transversaux de la politique qui sera menée* ». Ces principes sont au nombre de cinq : participation et citoyenneté à tous les niveaux de la gestion et de l'action communale ; lutte contre l'exclusion sociale et promotion de la solidarité et de l'émancipation sociale ; mise en oeuvre d'une politique de développement durable au travers de l'ensemble des politiques menées, et ce via l'élaboration d'un Plan local de développement durable ; promotion de la qualité de la vie ; et enfin maîtrise des équilibres financiers et qualité du service public.

Un regard particulièrement critique pourrait d'emblée s'étonner de voir énoncés sur le même pied des principes d'équité sociale et de développement durable, alors que ce dernier englobe, si on le comprend bien, l'équité sociale. Certes. Mais même aux yeux des négociateurs écologistes les plus sourcilleux, il ne semblait pas très didactique de résumer le programme en un mot : développement durable. Il faut en effet reconnaître que ce terme a bien du mal à se faire une place dans la culture commune, que par ailleurs un programme a aussi pour vocation à être compris, et qu'enfin, il est permis d'insister sur certaines dimensions que tous autour de la table, souhaitaient mettre en évidence.

Pour rassurer, le cas échéant, les plus inquiets, le dernier paragraphe de l'introduction de ce programme, ne laisse plus planer la moindre ambiguïté, s'agissant de la volonté de mettre le développement durable au centre de l'action politique locale. Il y est en effet stipulé : « *La nouvelle majorité conçoit l'ensemble de la politique communale sous l'angle du développement durable, c'est-à-dire en veillant à ce que toutes les décisions prennent en compte les trois dimensions suivantes : la réduction de la pression environnementale, la répartition socialement équitable des ressources et un développement économique (y compris l'économie sociale) compatible avec les autres dimensions* ».

En tant que bourgmestre de cette nouvelle majorité, j'hérite de la compétence du « développement durable ». Cela ne signifie donc pas que je sois seul à devoir « faire » du développement durable. Ma mission est bien plutôt de veiller à ce que l'ensemble de la politique communale intègre cette préoccupation. Comme il se doit, il s'agit d'une compétence transversale. Et comme indiqué dans notre déclaration de politique locale, le développement durable sera abordé dans toutes ses dimensions, et pas seulement dans sa dimension environnementale qui est celle qui a alimenté initialement ce concept et qui semble encore l'illustrer, en particulier avec l'effet de serre par exemple. Je suis convaincu, dès le début, que notre parti pris n'est pas le plus aisé. J'espère qu'il sera fécond.

.....
notre parti pris n'est pas le plus aisé. J'espère qu'il sera fécond.
.....

La nécessité d'innover

A cette époque, diverses expériences en faveur du développement durable existent au niveau local, mais elles s'appuient toutes sur quelques projets, la plupart du temps liés à l'environnement ou aux relations Nord-Sud. A ma connaissance, aucune commune n'a mis en oeuvre un plan de développement durable qui soit global, comme l'entend le rap-

port Brundtland. A fortiori, aucune méthodologie n'existe qui puisse nous servir de référence. Il nous revient donc d'innover, puisque notre ambition est de donner au concept de développement durable toute son ampleur, et surtout de ne pas le réduire à l'un de ses aspects pris de manière isolée.

Dans un premier temps, nous faisons le choix, à la portée plutôt symbolique, de nous fournir en produits issus du commerce équitable. J'aborde le sujet dès mes premiers contacts avec l'administration, tout en étant conscient (et le fais explicitement savoir) que je pose une question qui n'est pas évidente pour plusieurs services. Que peut en effet signifier le développement durable pour le service population par exemple ? Afin d'aborder la problématique d'une manière plus lisible et probablement plus motivante, je suggère de l'associer à une réflexion sur la qualité totale des services administratifs. Développement durable et qualité totale sont bien sûr des préoccupations différentes, mais elles présentent des similitudes dans la démarche, voire dans leurs finalités. La recherche de qualité totale est a priori une préoccupation plus spontanée et plus proche ; il me semble qu'elle peut servir d'entrée en matière à une politique de développement durable. Les quinze conseils consultatifs actifs dans la commune sont également sollicités pour fournir une note d'orientation sur ce thème.

Une double responsabilité

Une administration communale qui souhaite lancer une dynamique de développement durable au plan local doit, me semble-t-il, exercer une double responsabilité. D'une part, il lui appartient de prendre des mesures pour son fonctionnement propre, à l'instar d'une entreprise ou d'un ménage : c'est ce que nous venons de lancer avec les services administratifs et les conseils consultatifs. D'autre part, elle doit jouer un rôle de catalyseur des forces vives locales afin de faire partager la dynamique du développement durable par tous les acteurs locaux. Dans cet esprit, en

2002, nous élaborons une charte d'engagement. Il s'agit d'un texte à présenter à la signature de toutes les personnes morales de la Ville, par lequel elles déclareraient s'engager à œuvrer, à leur niveau, en faveur du développement durable. Cet engagement serait moral ; il n'y aurait aucune contrainte, ni contrôle. Nous n'en avons pas les moyens ni les compétences ni, du reste, la volonté. L'objectif principal reste en effet de susciter une dynamique et, pour ce faire, c'est la volonté libre des acteurs qui doit être le moteur. Pas la contrainte. Dès que ce texte est prêt, nous l'envoyons à toute une série d'acteurs : entreprises, associations, établissements scolaires, hospitaliers, etc. Le 12 décembre 2002, nous organisons un forum destiné à sensibiliser à la démarche et à inviter les acteurs à signer la charte d'engagement. 350 personnes répondent à l'invitation, et 100 institutions signent la charte (130 à ce jour) : la plupart des écoles et crèches, quelques entreprises (une dizaine, dont l'Université), des associations. D'emblée, nous rappelons que la démarche se doit d'être globale : le développement durable s'appuie sur ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental, ainsi que sur la démarche participative. Pour illustrer le propos, nous demandons à diverses personnalités de décliner le développement durable à partir de leur champ professionnel ou militant¹. Michel Lambert, écrivain (prix Rossel), parlera de culture et de développement durable ; Catherine Marneffe, pédo-psychiatre et directrice d'une institution hospitalière, de la santé et du développement durable ; Jean Martin, président de l'Union des entreprises d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de la responsabilité de l'entreprise dans le développement durable ; Yves Leroy, directeur du complexe sportif de Blocry, de sport et de développement durable. Enfin, Anne-Marie Kumps, administratrice générale de l'UCL, présentera le contenu de l'engagement de l'université dans ce processus.

Vers un plan communal de développement durable

Nous poursuivons en parallèle la mise en œuvre des deux axes de travail liés à la double responsabilité d'une administration publique. C'est

ainsi que nous désignerons, au sein de l'administration, une chef de division qui aura pour mission de susciter et de coordonner, au travers de tous les services, les actions internes de la Ville en matière de développement durable. Et dans le même temps, le Conseil communal décide la constitution d'un « conseil d'évaluation et de suivi du développement durable ». Ce CESDD se voit confier une double mission : l'accompagnement du processus d'adoption d'un plan communal de développement durable, et l'attribution de labels pour des initiatives ou projets qui méritent d'être distingués. Ce CESDD, que je préside, est composé de 41 personnes : des représentants des partenaires signataires de la charte (10), des représentants des conseils consultatifs (15), des experts (4), des agents communaux (4) et des conseillers communaux de la majorité et de l'opposition (7).

Le premier des labels attribué par le CESDD, ira à un tableau de bord prospectif de gestion du complexe sportif de Blocry élaboré par son directeur, Yves Leroy. Après le succès de participation à notre forum de décembre 2002, cette initiative sera la deuxième très bonne surprise du processus que nous lançons. Et cela dans la mesure où elle provient d'un lieu où le développement durable est loin d'être une démarche spontanée. A chaque fois qu'il présentera la méthode et l'esprit de ce tableau de bord, Yves Leroy passionnera son public, montrant comment il est possible d'intégrer dans la réflexion stratégique d'une entreprise ou d'une institution quelle qu'elle soit, la dimension du développement durable. Le deuxième label sera attribué à un aménagement, en cours de réalisation, d'un bois communal de 5 hectares (le bois du Buston) situé au cœur d'un quartier densément habité, et notamment d'un quartier social.

Parallèlement, la Ville s'inscrit dans un projet piloté par la Région wallonne, dont l'objectif est de bénéficier de subventions de l'Union européenne dans le cadre du programme Sus-Cit (abréviation de « Sustainable Cities »). Aujourd'hui, le projet qui a été retenu concerne la transformation du système de chauffage des quatre bâtiments du centre d'Ottignies dont la Ville est propriétaire. L'objectif est de réaliser un

système de chauffage urbain fonctionnant par cogénération qui devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie dans des proportions proches des 50 %.

.....
L'objectif est de réaliser un système de chauffage urbain fonctionnant par cogénération qui devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie dans des proportions proches des 50 %.
.....

Avec le CESDD, nous préparons tout le processus devant aboutir au futur plan communal de développement durable, ainsi que le cahier de charges devant nous permettre de faire appel à un bureau d'étude pour sa mise en œuvre. Notre démarche semble intéresser les observateurs extérieurs. Aussi sommes-nous invités régulièrement à la présenter dans différents colloques. Il semble en effet que nous soyons les seuls à adopter cette approche globale du concept de développement durable. Nous sommes d'ailleurs la seule ville belge, parmi 40 villes européennes, à être reprise dans une étude européenne menée entre 2002 et 2003 sur ce sujet, intitulée *Discuss*², et réalisée par l'ICLEI³. A l'heure actuelle, nous finalisons notre plan communal.

En 2004, nous désignons un consortium de bureaux d'études afin d'élaborer les contours de ce futur plan. Ce travail a été mené en concertation étroite avec les Conseils consultatifs, les services administratifs, un certain nombre de groupes actifs dans des thématiques spécifiques, ainsi bien sûr que notre CESDD. Ce plan s'articulera autour de 20 thèmes qui reprennent toutes les politiques dont les communes ont la charge. Il s'agit donc de politique sociale, de logement, d'énergie, de sport, de culture, d'urbanisme, etc. Chaque thématique est présentée sous ses enjeux en termes de développement durable et fait l'objet d'une présentation en deux parties : les enjeux globaux et locaux. A la suite de quoi, une fiche action est chaque fois proposée pour illustrer la problématique et la concrétiser. Un exemple parmi d'autres : en matière d'urbanisme, il est actuellement proposé de revoir le règlement communal d'urbanisme en y intégrant la dimension énergétique. Dans les prochains mois, un projet de plan sera présenté à la population, à la suite de quoi le Conseil com-

munal sera invité à se prononcer.

Le mérite principal du concept de développement durable est de forcer à avoir une vue large, de susciter la transversalité, de penser aux conséquences à moyen et long termes des décisions prises ici et maintenant. Son inconvénient majeur est son caractère a priori abstrait, la difficulté de montrer concrètement comment il peut se décliner, la difficulté d'illustrer concrètement ce qu'il peut apporter. En cinq années de mise en œuvre sur le plan local, je constate des évolutions dans les mentalités. De belles initiatives et parfois des réflexes nouveaux, tant de la part d'agents communaux que d'acteurs locaux extérieurs à l'administration communale. Mais j'ai aussi le sentiment que tout cela est encore fragile. Que cela pourrait si facilement retomber dans l'oubli ou l'indifférence. En cinq années, un important travail a été effectué. Mais j'ai conscience qu'il s'agit d'un processus en marche, d'un effort permanent à mener, d'un souci constant à avoir. On n'est pas encore arrivé à ce que cette préoccupation soit spontanée, comme un sixième sens. Peut-être un jour ... Et donc encore tellement de motivation à insuffler.

.....
1 Forum pour le développement durable « penser globalement agir localement », recueil des contributions, disponible auprès de l'administration communale.

.....
2 voir le site : www.governingsustainablecities.org

.....
3 ICLEI: "International Council for Local and Ecological Initiatives" (Conseil international pour les initiatives écologiques locales)

L'Ecologie, la culture et la ville

→ HENRI SIMONS

Echevin de
Bruxelles-Ville

Donner à la culture une place centrale dans la vie de la cité, tel est en résumé le projet politique poursuivi depuis 2000 à Bruxelles-Ville. D'un point de vue écologiste, il ne s'agit pas de promouvoir une culture « momifiée », mais d'encourager une production vivante qui favorise la participation, la confrontation et la rencontre de toutes les identités présentes dans la ville. Au-delà de l'éloge stérile de la différence, cette rencontre devient un facteur puissant de reconnaissance qui rend de la vie à la ville. Pour y parvenir, il ne faut pas craindre de faire de la place à la création la plus avancée, n'y de mettre l'art – littéralement – dans la rue.

Rendre réaliste le choix de la culture pour tous

Depuis 2001, la dimension citoyenne de la culture a été placée au centre de la politique de la culture menée à la Ville de Bruxelles. Le citoyen, c'est l'habitant de la cité appréhendée comme un carrefour entre le territoire, les communautés, les cultures, les catégories sociales, professionnelles et

d'âge. Ce choix ambitionne de rendre réaliste la notion de culture pour tous. Le rôle du politique est un rôle d'écoute et de soutien. Pour le remplir, il nous a fallu mettre notre outil de service public à niveau, être en contact avec la population et intégrer la dimension urbaine de notre action. Nous avons donc fondé notre action culturelle sur le réinvestissement des espaces publics.

Déclinée sur un mode participatif et délibératif, la culture, même à l'échelon communal, est un vecteur d'émancipation sociale, de réalisation personnelle et de participation politique. En ayant une vision dynamique de la culture où chaque aspect de la société est constitué de la confrontation entre les différentes dimensions sociales, notre démarche tend à l'utopie concrète.

Le travail mené en art contemporain est un exemple de soutien actif aux pratiques émergentes et de leur ancrage durable dans le tissu urbain. En effet, afin de ne pas confiner la création contemporaine aux biennales, nous l'avons introduite en ville au travers des installations du Comité des arts urbains et du festival MAÏS. Il s'agissait de créer une interaction avec le public et de mettre à la portée de tout un chacun une discipline trop souvent perçue comme hermétique.

Cette démarche dans des domaines pointus est allée de paire avec une mise en valeur du patrimoine, mémoire culturelle de la Ville, pour lequel nous avons également facilité l'accessibilité.

Favoriser la participation des citoyens

L'une de mes premières initiatives au sein de ce Collège a été d'encourager la revitalisation du tissu urbain par la participation des citoyens à la vie culturelle de leur ville. Par son ancrage social, une politique culturelle doit reconnaître ou anticiper des médiums perméables aux nouvelles données culturelles et sociales de la ville.

Partant du constat que la culture est généralement le parent pauvre de l'éducation scolaire, j'ai cherché à ce que les institutions culturelles de la Ville pallient à cette lacune en développant des synergies avec les écoles.

Dans cette optique de culture urbaine, la ville réelle est considérée comme une ressource de l'action démocratique. Alimenter l'interaction entre l'espace public et la puissance publique exige de développer des médiations et d'encourager des confrontations. Ce n'est pas de l'éloge stérile de la différence, mais de la rencontre entre individualités ou groupes sociaux que la culture publique peut émerger et générer la démarche artistique.

.....
Ce n'est pas de l'éloge stérile de la différence, mais de la rencontre entre individualités ou groupes sociaux que la culture publique peut émerger et générer la démarche artistique.
.....

Il s'agit d'aider à renforcer la socialisation des nouvelles générations et d'élargir les publics. La volonté de permettre aux citoyens de comprendre l'art et de participer à la création, demande d'être soutenue. Dans cette optique, nous avons développé notre réseau de centres culturels de proximité. Des investissements significatifs sur le plan humain et financier ont été consentis afin de favoriser la reconquête culturelle de quartiers qui étaient tombés en jachère. C'est notamment l'objectif du travail réalisé par le Centre culturel Bruegel dans les Marolles en matière d'éducation permanente ou par le Centre culturel des Riches Claires en matière de théâtre. Ce travail de proximité a été étayé par l'engagement de médiateurs culturels dans certains Centres qui sont devenus de véritables ponts entre la Ville et le public potentiel des quartiers.

Qui dit proximité, dit également décentralisation. La Ville a délibérément choisi de sortir du Pentagone auquel on l'associe trop souvent. Une meilleure répartition des moyens humains et financiers du centre vers la périphérie de la Ville a permis d'offrir, à terme, une culture qui tienne compte des désirs et des réalités locales et qui soit accessible à tous. Grâce à des subsides importants, la Ville a étoffé tout le tissu socio-culturel du Nord de Bruxelles.

Ce travail de proximité repose tant sur la notion de ville bilingue et pluriculturelle que sur celle de mixité culturelle dont la philosophie avait déjà été défendue lors de Bruxelles 2000. La symbiose linguistique communautaire expérimentée au cours de cette manifestation est, aujourd'hui encore, à l'origine de nombreuses synergies des deux communautés linguistiques par le biais de leurs institutions. Cette duplicité est un atout, celle d'une ville à partager, notamment sur le plan culturel, entre toutes les communautés afin d'en faire le terreau d'un enrichissement réussi. En témoignent le Centre contemporain du mouvement et de la voix aux Brigrattines et le KunstenFestival des Arts qui essaime dans tout Bruxelles ses programmations exigeantes témoignant des mutations culturelles des deux Communautés et des cinq continents.

Reconquérir les espaces publics

Ce travail participatif passe par la reconquête des espaces publics, l'une des facettes les plus emblématiques du travail poursuivi par l'Echevinat de la Culture et une administration efficace. Cette entreprise d'investissement de l'espace public procède d'une démarche éthique. Elle répond au sentiment d'insécurité supposée ou ressentie en ville et offre la possibilité d'un fructueux travail de découverte de l'autre. Il s'agit de sortir la pratique culturelle des lieux fermés, en ayant pour but que les projets mis en place (expositions, événements, spectacles...) se servent de l'esprit des lieux et du désir des personnes. La culture au sens large investit des lieux nouveaux: rue, appartement, ancien commerce, gare désaffectée qui, à l'origine, n'avaient pas vocation d'accueillir de telles démarches.

Avec sa position administrative originale, son aura touristique et l'histoire de ses « villages », Bruxelles ne peut faire l'économie d'une réflexion sur son identité et sa vocation culturelles. D'où la nécessité d'analyser, d'écouter, de dialoguer avec toutes les personnes susceptibles d'enrichir le projet. Aujourd'hui, la Ville n'est plus seulement productrice d'événements, elle est également programmatrice. C'est le cas notamment avec

Mais, animation d'automne qui rassemble différentes initiatives soutenues, co-produites ou initiées par la Ville et qui témoigne d'un même état d'esprit, de préoccupations urbaines et culturelles communes.

La réflexion artistique initiée par le Festival *Mais* et au *Comptoir du Nylon*, articulant création contemporaine et contexte urbain, est le pendant éphémère du travail mené par le *Comité des Arts Urbains* chargé de l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public bruxellois. De telles initiatives sont menées parce qu'il est opportun de pouvoir offrir la ville à l'action ponctuelle de plasticiens jeunes ou confirmés. Le caractère ludique et réversible de ces interventions plastiques donne libre cours à l'audace propre à une capitale contemporaine, à la fois attentive à son patrimoine et ouverte aux enjeux de la création nouvelle. Placer des œuvres d'art dans une ville, ce n'est pas seulement poser un acte esthétique. C'est aussi poser un acte social. Installer une sculpture ou toute autre création artistique suscite la communication, la curiosité et la réflexion, autrement dit, la participation. L'espace public devient un lieu d'ouverture au monde et d'éducation permanente aux arts plastiques.

.....
Placer des œuvres d'art dans
une ville, ce n'est pas seule-
ment poser un acte esthétique.
C'est aussi poser un acte social.
.....

Une des initiatives nouvelles de l'Echevinat fut également le soutien apporté aux artistes de rue. La Ville en collaboration avec asbl *Espaces Spéculoos* a ouvert des zones accessibles aux artistes de rue au Centre Ville. Avec plus de quarante spectacles professionnels belges et étrangers programmés et l'arrivée de plus de 220 artistes jouant au chapeau dans les espaces publics, ce projet montre sa pertinence.

Il en va de même pour les *Plaisirs d'Hiver* qui rassemble sous ce label son grand marché de Noël, sa patinoire et sa grande roue, mais aussi ses artisans, ses artistes et musiciens. Il faut également évoquer la féerie lumineuse de la Grand-Place et les *Plaisirs d'été* avec son désormais célèbre *Bruxelles-les-bains*, le traditionnel Festival d'été de la Grand-Place, sans

oublier le projet de cirque social ou encore, la relance d'un Festival international de marionnettes au Parc de Bruxelles.

Donner une place aux nouveaux médiums et supports d'expression

La Ville est par essence le premier espace défriché par les nouveaux médiums et par les nouveaux supports d'expression : elle a, entre autres, le rôle d'identifier les ressources novatrices, les forces intellectuelles et créatrices, les générations émergentes avec leur mode spécifique de conception et de gestion des projets culturels. Pour leur donner la place qu'ils méritent dans notre culture contemporaine, la Ville a mis en place des moments forts qui offrent une incontestable visibilité à ces projets.

Epinglons la programmation exigeante et poétique de la chapelle des *Brigittines* en matière de mouvement et de son, la fonction d'écluse entre publics, disciplines et démarches de *Recyclart*, les brèches ouvertes par le *Nova* en matière de musique et d'image ou les *Espaces Spéculoos*, « zones franches » dévolues au théâtre de rue dans le centre ville. Les pouvoirs locaux ont, à ce titre, un rôle essentiel en tant que partenaire. Le rôle du service culture est alors d'exposer leur démarche, leurs moyens et leurs objectifs, d'alimenter la concertation sociale, d'assumer le risque de projets audacieux et intempestifs, d'évaluer rétrospectivement le chemin parcouru et d'admettre leurs erreurs. Notre participation au *Kunsten-Festival des arts* participe de cet esprit.

Décloisonner les disciplines artistiques

Le but est de créer des médiations, c'est à dire de mettre en relation les différents acteurs locaux pour renforcer le maillage culturel existant et stabiliser des associations émergentes au statut souvent précaire tout en décloisonnant les disciplines artistiques.

Dans le même esprit, la Ville a lancé le projet de résidences d'artistes, totalement intégrées dans le quartier des Tanneurs, véritable « bouillon de culture » bruxellois. L'objectif est la symbiose entre des plasticiens et un quartier en pleine reconversion où fourmillent des initiatives culturelles très diverses. L'espace public devient ainsi un laboratoire où s'expriment, au quotidien, les différentes facettes de la culture.

Bien que l'Echevinat de la culture ne soit pas responsable de la gestion des bibliothèques communales, nous participons à la promotion des Belles Lettres à travers des lectures publiques, des rencontres avec des auteurs et conteurs, voire l'aide à l'édition d'ouvrages remarquables.

Faire sortir la musique et le théâtre des institutions qui les accueillent habituellement participe de la même démarche, comme en témoigne le Concert de l'Orchestre Symphonique de la Monnaie organisé sur la Grand-Place au début de l'été.

Une politique culturelle cohérente

Développer une communication événementielle et institutionnelle de qualité a permis d'assurer une cohérence à l'ensemble de la politique culturelle de la Ville. Celle-ci se décline sur plusieurs registres.

Il s'agit de renforcer la visibilité, grâce notamment à l'adoption d'outils indispensables pour permettre à la production culturelle de la Ville de rencontrer ses publics. D'une charte visuelle au site internet du service culture, en passant par le très remarqué agenda culturel bruxellois *Bru-pass*, la démarche est sans précédent. Par la création du dispositif des *Quatre Saisons* (*Plaisirs d'hiver*, *Plaisirs d'été*, *Place au printemps* et *Maïs*), la Ville possède de véritables « vitrines culturelles » qui fédèrent autour de thèmes forts et renouvellent régulièrement les énergies des multiples associations, institutions culturelles et partenaires commerciaux. Le concept des *Quatre Saisons* trouve sa place et prouve son utilité puisqu'il

fait travailler des partenaires différents tout en respectant la spécificité de chacun. Ceux-ci bénéficient d'une communication commune et donc renforcée. Les *Nuits Blanches*, s'inscrit dans la même logique : un projet fédérateur « lourd » qui jouit d'un maximum de visibilité, et qui a même une dimension européenne. L'initiative va plus loin que son côté festif. L'Observatoire de la nuit, moteur d'une réflexion sur la nuit urbaine bruxelloise, permet d'ancrer la Ville dans une politique globale de reconquête des espaces publics et de participation des citoyens.

En commanditant à la Maison du Spectacle de la Bellone une étude qualitative et transversale intitulée *Regards croisés sur les arts de la scène à Bruxelles*, complétée par une enquête *sur les publics des lieux de spectacles bruxellois*, l'Echevinat de la culture vérifie ainsi la cohérence de la programmation des arts de la scène avec les objectifs poursuivis. Le secteur semble d'ailleurs inquiet des conclusions pressenties de ces deux études. D'une part, face à la mise en évidence de l'absence de certaines catégories sociales des salles de spectacles, des pressions sont apparues découlant d'une exigence des pouvoirs subsidiant de travailler en direction de ces catégories, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exigence artistique de ces lieux ; d'autre part, émerge une demande de rentabilité impliquant un changement d'option artistique. Cette dernière étude se propose d'être un instrument permettant au secteur de mieux comprendre les démarches culturelles de son public.

.....
 Nos investissements en matière de rénovation, construction et réhabilitation des lieux de culture à Bruxelles -y compris dans sa partie nord- sont colossaux.

Depuis 2001, suite à l'augmentation progressive du budget culture de la Ville et à l'accroissement de ses effectifs, la Ville s'est donné des moyens à la hauteur des ambitions de sa politique culturelle.

Nos investissements en matière de rénovation, construction et réhabilitation des lieux de culture à Bruxelles -y compris dans sa partie nord- sont colossaux. Le patrimoine folklorique a également bénéficié d'un effort considérable. Les fêtes du folklore qui ont lieu au mois de septembre à la Grand-Place et la Maison du Folklore et de

la Tradition permettent par ailleurs de donner un éclairage plus construit à des événements qui se déroulent dans l'espace public.

Notre volonté est de promouvoir les pratiques émergentes sans pour autant délaisser les aspects plus traditionnels de la culture. Le budget accordé au théâtre de répertoire et d'auteur n'a pas diminué. Les nouveaux projets soutenus se font sur le surplus budgétaire en synergie avec la politique d'urbanisme, lorsqu'il s'agit d'acheter des bâtiments et de les affecter à la culture. Ainsi, le Théâtre du Parc a reçu une augmentation budgétaire pour programmer de la musique classique. La même politique a été appliquée au Théâtre de la Montagne Magique, seul théâtre ayant une programmation destinée exclusivement aux enfants.

Mais Bruxelles singulière, Bruxelles métissée est aussi capitale de l'Europe. Cette identité européenne (ou « géoculturelle ») a été consolidée par le renouvellement des programmations sur la Grand Place – nous pensons notamment aux 1.000 humanoïdes de Ha Schult, confrontant le patrimoine aux déchets de notre civilisation - et à l'intérieur de l'Hôtel de Ville où des expositions saluent le début de chaque présidence de l'Union européenne. Enfin, en juin 2006, le Centre européen d'Art contemporain ouvrira ses portes aux créations venues en priorité des pays nouvellement arrivés dans l'Union. Ce nouveau centre, situé en plein coeur de Bruxelles, permettra de créer une dynamique originale.

Conserver et valoriser le patrimoine

Bruxelles est également une ville de patrimoine documentaire, historique et artistique. Deux services, les archives et les musées, placés tous deux sous une même direction, garantissent une politique globale de gestion intellectuelle et de valorisation auprès des publics du patrimoine de la Ville. Elle se traduit par la diffusion d'outils scientifiques d'une grande qualité, accessible à un large public, ainsi que par une amélioration de son accueil. L'aménagement des horaires d'ouverture et la mise en valeur

des collections par des expositions thématiques favorisent un meilleur accès à la connaissance du patrimoine.

Le folklore a été redynamisé aux termes de concertations entre les organisateurs de grands événements -tels que l'Ommegang- et les responsables culturels de la Ville. Ces concertations ont permis d'inscrire dans l'espace public une mémoire partagée par la ville et ses habitants. Cette mise à l'honneur du folklore a également permis l'émergence de folklores plus contemporains, comme la Zinneke Parade. Dans tous les cas, ces manifestations rassemblent le public, bruxellois ou autre, et fédère les acteurs culturels et les services de la Ville.